

**JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS  
À SAINT-BRIEUC  
(1814-1821)**

**F. Philippe FRIOT  
Septembre 2010**



Jean-Marie Robert de la Mennais  
(1780-1860)  
*Portrait par Paulin Guérin*

L'abbé Jean-Marie Robert de la Mennais avait consacré les dix premières années de son apostolat à l'école ecclésiastique de Saint-Malo fondée en 1802 par deux prêtres zélés, MM. Vielle et Engerran qui l'avaient associé à leur œuvre. Cet établissement, après des débuts difficiles, avait connu un beau développement ; mais, sous la pression d'un pouvoir politique qui voulait dominer l'Église et contrôler son développement en limitant le nombre des séminaires, pépinières du clergé, il était tombé, en août 1812, brutalement supprimé par décret impérial.

Les événements survenus à Saint-Malo et la fermeture de l'école ecclésiastique étaient connus à Saint-Brieuc. Mgr Caffarelli dépêcha son secrétaire, l'abbé François Renault, pour proposer à M. Vielle le poste de supérieur du grand séminaire qu'il venait de rétablir. L'abbé Vielle hésitait à rompre les liens qui l'attachaient à l'évêque de Rennes ; il craignait surtout d'abandonner son disciple et ami Jean-Marie de la Mennais dans les épreuves multiples qu'il venait de subir. Mais celui-ci s'efforçait au contraire de faire valoir à M. Vielle tous les arguments qui justifiaient son départ et il réussit à le convaincre.

L'évêque de Saint-Brieuc, dans une lettre à l'abbé Jean, lui en témoigne sa reconnaissance :

*« Je sens toute l'étendue du sacrifice que vous venez de faire. M. Renault m'a raconté combien il en a coûté à votre cœur et avec quel courage vous l'avez fait [...] Après Dieu c'est à vous, Monsieur, que je dois le bon-*

*heur d'avoir M. Vielle pour supérieur de mon séminaire. Comment pourrai-je reconnaître un aussi grand service<sup>1</sup> ? »*

Jean-Marie Robert de la Mennais était désormais apprécié à Saint-Brieuc. À la mort du chanoine Antoine Besson, secrétaire de l'évêché, Mgr Caffarelli n'hésita pas à proposer le poste au jeune prêtre malouin. On comprend que l'abbé Jean se réserve le temps de la réflexion, quand on se souvient de tous les projets nourris par les deux frères de la Mennais à la Chênaie et de l'insistance de Félicité à associer Jean-Marie à leur réalisation. Finalement l'abbé Jean choisit de laisser son sort entre les mains de l'évêque : cela explique les termes particulièrement forts de la réponse de Mgr Caffarelli :

*« Nous vivrons comme deux frères, nous aidant et nous encourageant à porter le fardeau de l'épiscopat que vous voulez bien partager avec moi. Vous me le rendrez moins pesant [...] Je ne fais plus de vœux que pour votre prompt arrivée dans ce pays<sup>2</sup>. »*

On constate cependant que les projets de Jean-Marie ne sont pas arrêtés en cette fin d'année 1813. N'écrira-t-il pas à son ami Gabriel Bruté de Rémur, le 27 avril 1814 :

*« Féli partira incessamment pour faire imprimer à Paris notre livre. Ce qu'il deviendra ensuite, il n'en sait rien lui-même. Nous méditons deux autres ouvrages de genres assez différents, mais qui seraient tous deux utiles. Si Féli reste à Paris et si j'y vais moi-même, peut-être entreprendrons-nous un journal dans le cas où la presse soit absolument libre et où il puisse résulter de ce travail un véritable bien. »<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> Lettre du 22 octobre 1812. ROPARTZ, *La vie et les œuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne (1780-1860)*, p. 131.

<sup>2</sup> Lettre du 19 octobre 1813. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 132.

<sup>3</sup> Lettre commune des deux frères à Bruté, le 27 avril 1814. LA GOURNERIE, *Lettres inédites de J.-M. et F. de la Mennais à Mgr Bruté de Rémur, de Rennes, ancien évêque de Vincennes (États-Unis)*, p. 88.

Cependant les événements modifient radicalement la situation : surviennent, les 12 et 13 avril, la chute de Napoléon et l'entrée des alliés à Paris, suivies du retour des Bourbons sur le trône de France. Félicité juge le moment favorable pour se rendre à Paris afin de lancer l'impression de son livre<sup>1</sup> *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*.

Le rêve d'une collaboration avec son frère dans la direction d'un journal lui tient à coeur. Il écrit à l'abbé Jean :

*« Quand tu es allé t'établir à Saint-Brieuc, n'espérons-nous pas nous y réunir ? Qui t'a empêché de te lier à ce diocèse, si ce n'est la liberté que tu voulais te réserver de le quitter au cas que les événements m'appelassent ailleurs<sup>2</sup> ? »*

Félicité invite donc son frère à recueillir des matériaux, à toutes fins utiles et l'incite à travailler à des réflexions sur le pontificat de Pie VII, qui feront l'objet d'une publication dans la revue dirigée par Picot : *L'Ami de la Religion*, en novembre suivant<sup>3</sup>. Il lui demande de rechercher un travail réalisé jadis sur le *Prêt à intérêt*<sup>4</sup>. Félicité invoque aussi l'avis de Teysseyre ; il presse son frère de venir passer deux mois à Paris ; il avance encore un autre argument :

*« J'ai vu M. Duclaux : son avis est que tu peux être infiniment plus utile ici. Il a été frappé des avantages qu'offrirait un journal ecclésiastique [...] Tu ne fais que préférer à des liens récents, des liens beaucoup plus anciens et que la Providence elle-même a formés<sup>5</sup>. »*

Quant à Jean-Marie, le 12 août 1814, il accompagne son évêque en route vers la capitale pour assister au sacre du roi : heureuse occasion de rencontre entre les deux frères. Mais de son côté, Félicité a connu aussi des dé-

---

<sup>1</sup> L'ouvrage est en réalité l'œuvre commune des deux frères. Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 41, p. 82.

<sup>2</sup> Lettre du 30 avril 1814, BLAIZE, *Œuvres inédites de F. Lamennais*, I, 136.

<sup>3</sup> *Considérations sur le pontificat de Pie VII*, paru dans *L'Ami de la Religion*, novembre 1814 et signé F.L.M.

<sup>4</sup> AFIC, 11.A. 18.

<sup>5</sup> Id., I, 164-165. Lettre du 30 juillet 1814.

sillusions : il a fallu renoncer à un projet de journal avec de Bonald ; on envisage alors une collaboration avec M. Picot, directeur de *L'Ami de la Religion et du Roi* ; deux articles paraîtront dans cette revue, l'un sur *L'Université*, l'autre sur *Le Guide spirituel*.

Mais le rêve ne peut survivre quand Jean rentre à Saint-Brieuc, en fin septembre 1814 : il y trouve son évêque malade. L'espoir caressé par Félicité est remis à plus tard. Jean-Marie de la Mennais se fixe à Saint-Brieuc.

## I. SECRÉTAIRE DE MGR CAFFARELLI (1814-1815).

Les relations de Jean-Marie de la Mennais avec l'évêque de Saint-Brieuc étaient plus anciennes que l'appel fait à l'abbé Vielle pour la direction du séminaire. Lors de son séjour à Paris, en 1806, Jean-Marie de la



Hyacinthe, comte de Quélen  
(1778-1839),  
Évêque de Samosate (1817)  
et coadjuteur de Paris (1819).  
*Cf Limouzin-Lamothe.1*

Mennais avait fait la connaissance de l'abbé de Quélen<sup>1</sup>, qu'il avait entendu prêcher, alors simple tonsuré, à l'occasion de la première communion à Saint-Sulpice, et dont les accents l'avaient touché<sup>2</sup>. C'est par son entremise que l'abbé Jean avait lié connaissance avec l'évêque de Saint-Brieuc.

En effet, l'abbé de Quélen était originaire de ce diocèse et il se préparait à recevoir l'ordination sacerdotale des mains de Mgr Caffarelli, le 14 mars 1807. Or deux ordinands de Saint-Malo devaient recevoir le diaconat à cette même cérémonie. M. de Quélen avait adressé une invita-

---

<sup>1</sup> Hyacinthe, comte de Quélen (1778-1839), fut secrétaire du cardinal Fesch, Grand Aumônier de France, puis de son successeur, le cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris. Nommé évêque de Samosate et coadjuteur, il devint archevêque de Paris en 1821.

<sup>2</sup> Cf. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 48.

tion particulière à Jean-Marie de la Mennais, le priant « *d'accompagner ces Messieurs et d'être témoin à mon bonheur. Vous aurez ici un gîte, ajoutait-il, et Monseigneur me charge de vous offrir l'hospitalité épiscopale*<sup>1</sup>. »

Cette rencontre fut certainement l'occasion de nouer ou de renforcer des liens avec un évêque si accueillant.

Mgr Jean-Baptiste Caffarelli avait été nommé par le premier consul Bonaparte évêque de Saint-Brieuc le 9 avril 1802. Sa famille, d'origine italienne, s'était fixée en France dans la région de Montpellier au début du XVII<sup>ème</sup> siècle.



Jean-Baptiste Caffarelli (1763-1815)  
Évêque de Saint-Brieuc de 1802 à 1815.  
*Photo Arch. Dioc. Saint-Brieuc*

---

<sup>1</sup> LAVEILLE, *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, I, p. 47.

Lui-même était né en 1763, au château du Falga (Haute-Garonne) dans une famille nombreuse. L'aîné, Louis-Joseph-Maximilien, officier de grande valeur, très apprécié de Bonaparte, qu'il avait secondé lors de l'expédition d'Égypte, mérita la reconnaissance de son chef dont bénéficia ensuite toute la famille. L'un des frères de Mgr Caffarelli, Louis-Marie-Joseph, officier de marine, devint préfet maritime de Brest. Charles, ordonné prêtre et chanoine de Toul, prêta serment à la constitution civile du clergé, puis renonça à son état. Il fut successivement préfet de l'Ardèche, du Calvados et de l'Aube. Plus tard, il revint aux engagements de sa jeunesse. Un troisième frère, Auguste, devint aide de camp de l'Empereur.

Jean-Baptiste Caffarelli, ordonné prêtre en 1786 au diocèse de Toulouse, et nommé vicaire à Loubens, avait refusé le serment constitutionnel et s'était réfugié en Espagne. Revenu en France en 1798, il séjournait chez son frère Joseph à Brest lorsque lui parvint sa nomination épiscopale. Homme affable, il avait gagné la confiance du peuple et favorisé de tout son pouvoir le retour des prêtres assermentés, qui étaient d'ailleurs très minoritaires dans le diocèse. Assuré de la protection officielle, il avait travaillé efficacement à relever les ruines laissées par la période révolutionnaire. Cependant il ne manquait pas de fermeté, allant jusqu'à tenir tête à l'empereur, lors du concile de 1811. « *Savez-vous bien, lui dit Napoléon, que je puis vous retirer votre évêché et vous mettre en prison ! – Sire, répondit l'évêque, cela vous serait plus facile que de me rendre mon frère tué pour vous<sup>1</sup> !* »

Cette attitude lui valut le refus d'exemption de ses séminaristes conscrits et l'interdiction d'ordonner des sous-diacres pendant près de dix-huit mois.

Mgr Caffarelli et son nouveau secrétaire avaient tout pour s'entendre. Laveille écrit que l'abbé Jean fut créé *in petto* vicaire général. Il est certain qu'il fut invité par l'évêque à partager sa tâche, comme nous le verrons et comme il l'avait déclaré lui-même. Quant à l'abbé Jean, il lui est arrivé de

---

<sup>1</sup> *Id.*, p. 149.

signer une lettre officielle adressée au ministre de l'Intérieur en portant cette mention<sup>1</sup>.

L'évêque et son secrétaire ne partageaient pas les mêmes opinions politiques. Mgr Caffarelli, certes, devait sa position à l'Empereur, mais il savait montrer à l'occasion sa force de caractère. Jean-Marie de la Mennais, dont la famille avait souffert des guerres de l'Empire, jusqu'à la ruine complète, saluait au contraire sans réticence le retour des Bourbons. C'est lui qui rédige, le 15 avril 1814, le mandement prescrivant un *Te Deum* pour la restauration du roi. Il salue « *l'antique lys des Français embelli de tout l'éclat que l'adversité donne à la vertu* » et invite le peuple à se réjouir : « *Livrez-vous à la joie la plus vive<sup>2</sup> !* » Quand il rédige, le 18 juillet 1814, au nom de l'évêque un mandement pour prescrire le chant d'un *Te Deum* afin de saluer le retour de la paix, il écrit sans état d'âme : « *La France devait renoncer à ses conquêtes, que son ambition démesurée lui avait fait perdre [...] Le doigt de Dieu a seul conduit ces événements<sup>3</sup>.* » L'évêque fit également appel à son secrétaire pour prononcer l'éloge funèbre de Louis XVI, le 9 juin 1814, comme nous l'apprend une lettre à Querret<sup>4</sup>.

L'abbé de la Mennais fut aussi l'auteur du mandement prescrivant une messe d'action de grâces pour la délivrance du Souverain Pontife<sup>5</sup> :

« *Les pontifes romains ont défendu la liberté de l'Église avec des mains chargées de fers, écrit-il, ils ont illustré leur trône en l'arrosant de leurs sueurs, et l'ont consacré en le baignant de leur sang. L'enfer sait que s'il pouvait briser cette pierre, l'édifice dont il est le fondement s'écroulerait*

---

<sup>1</sup> Lettre autographe du 13 septembre 1814. Arch. Nat. F 19 3974. *Correspondance Générale de Jean-Marie de la Mennais*, I, 195.

<sup>2</sup> *C.G.I.*, 151.

<sup>3</sup> *C.G.I.*, 178.

<sup>4</sup> Laveille croyait que le texte, livré à l'impression, en avait été perdu. En réalité, il avait été conservé et il fut publié plus tard. Cf. *Sermons*, II, p. 700. Jean-Joseph Querret (1783-1839) était très lié à Jean-Marie et Félicité de la Mennais. Il assumait la direction du collège de Saint-Malo qui succéda à l'école ecclésiastique, de 1812 à 1823. Il fut ensuite professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Montpellier, puis à Nantes et à Rennes. Il est auteur d'ouvrages de mathématiques et d'hydrographie.

<sup>5</sup> Il en parle dans une lettre à Querret, du 9 août 1814. *C. G. I.*, 167.

*aussitôt, et qu'en frappant le pasteur, il disperserait le troupeau. Aussi dans tous les temps est-ce contre la chaire du prince des apôtres qu'il a particulièrement dirigé ses efforts et ses complots [...] Célébrons dans les transports de la joie la délivrance d'un Pontife auguste et saint qui rentre avec tant de gloire dans la ville éternelle. »*

La correspondance de l'abbé de la Mennais le montre très engagé dans l'administration épiscopale que les circonstances l'appelleront à poursuivre. Mais elle nous permet aussi de suivre l'abbé Jean dans ses relations de famille et d'amitié, et de connaître même ses problèmes personnels qu'il confie à ses intimes, tels Teyssyre ou Gabriel Bruté de Rémur.

Avec Querret, l'ami fidèle et le disciple, c'est le partage des sentiments :  
*« En lisant votre lettre, mon cher ami, mes yeux se sont remplis de larmes et j'ai eu de la peine à l'achever [...] »* Mais il souffre de l'absence : *« Une seule réflexion me console, c'est que notre séparation a été amenée par un concours d'événements que nous ne pouvions ni prévoir, ni prévenir, et qu'enfin nous pourrions, au moins de temps en temps, nous revoir encore et épancher notre cœur l'un dans l'autre. Dieu le veut, mon tendre ami, ce mot dit tout[...] Aimons-nous en lui et pour lui. Qu'il soit le centre unique dans lequel nous nous retrouvions à tous les instants. Oh que tout le reste est fragile et vain<sup>1</sup> ! »*

Teyssyre a l'amitié pressante autant qu'elle est sincère. Tout entier à sa joie de la libération du pays et de l'Église, il écrit le 28 avril 1814 à Jean-Marie et à Félicité :

*« Il me tarde d'apprendre que le plus jeune de vous marchant sur les glorieuses traces de son aîné, ait enfin contracté les doux et sacrés engagements qui l'uniront irrévocablement à son Sauveur et à l'Église pour qui il me témoigne tant de zèle et tant d'amour ».*

Et s'adressant aux deux frères, il ajoute :

*« Il me semble encore que vous êtes presque obligés en conscience d'écrire quelque chose entre vous deux dans les circonstances actuelles, ne*

---

<sup>1</sup> Lettre du 29 mars 1814. C. G. I, 149.

*fût-ce qu'un article pour le journal qui va continuer les Annales de M. de Boulogne, sous le nom de L'Ami du Roi et de la Religion. Jamais moment n'a été plus favorable et plus important pour tâcher de remonter l'esprit public<sup>1</sup>. »*

Jean-Marie lui a ouvert son âme et s'est plaint d'être accablé par les affaires au point d'en perdre le recueillement ; il lui a aussi confié ses incertitudes quand au choix qu'il lui faut trancher : la réponse du sulpicien, véritable lettre de direction spirituelle, eut sans nul doute une portée décisive :

*« Combien il me serait doux de pouvoir consoler votre âme froissée et desséchée, dites-vous au milieu de l'embarras des affaires.[...] Il y a bien de la différence entre être distrait de Dieu et être distrait de la suavité qui se trouve dans le sentiment actuel de sa présence. Il est vrai que dans la sollicitude du gouvernement, on ne peut guère goûter cette suavité, mais quand on s'en prive pour Dieu, l'on perd pour gagner, et on laisse le suave pour le solide.[...] Je crois qu'un jour d'embarras dans les affaires enduré avec amour mortifie plus et unit plus à Dieu qu'un mois passé dans les austérités de notre choix et les délices de la contemplation. »* Et la lettre se clôt sur cette phrase : *« Je ne crois pas que vous puissiez en conscience quitter le poste où Dieu vous a placé pour venir avec (Félicité) à Paris<sup>2</sup> »*

Le 15 juillet 1814, les deux frères La Mennais adressent à Gabriel Bruté de Rémur une analyse succincte de leur livre, *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques* :

*« Les droits du Saint-Siège y sont établis avec une franchise que quelques-uns trouveront peut-être excessive ; mais nous avons cru que la vérité était assez vieille pour lui ôter ses langes [...] Les gallicans crieront mais on criera plus haut qu'eux<sup>3</sup> ! »*

En réalité, l'accueil du livre ne fut point celui que les auteurs espéraient : ils s'attendaient à une forte contradiction et même la souhaitaient, comme l'abbé Jean l'écrivit à Querret :

---

<sup>1</sup> C.G.I, 590-591.

<sup>2</sup> Lettre du 7 novembre 1814. (La date 1815 est portée par erreur). C.G.I, 601.

<sup>3</sup> C. G. I, 152.

« On nous traduira devant les tribunaux [...] Mais quand cela serait : ce serait si drôle de voir la police correctionnelle déclarer que M. Tabaraud<sup>1</sup> n'est pas un hérétique et garantir l'exactitude de ses citations, qu'en réalité je ne serais pas fâché de voir cette comédie<sup>2</sup>. »

Le 30 août 1814, Jean-Marie et Félicité avaient fait hommage de leur ouvrage au Saint-Père, rétractant d'avance les propositions qui auraient pu blesser la saine doctrine « dont Votre Sainteté est l'infaillible interprète<sup>3</sup> ». Cependant un lettre de Mgr de Pressigny, écrite le 2 novembre 1814 et adressée à Jean-Marie va créer un effet de surprise : l'ancien évêque de Saint-Malo vient de prendre connaissance d'un ouvrage attribué à l'abbé de la Mennais : il ne s'agit pas de la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, mais des *Réflexions*, publiées en 1809 et rééditées en 1814, en même temps que la *Tradition*.

Mgr de Pressigny s'exprime sans ménagement :

« Un de vos ouvrages que je n'ai lu qu'ici, quoiqu'il ait fait de l'éclat à Paris, m'a prouvé que vous aviez l'esprit trop tranchant, et le style quelquefois amer »

L'évêque détaille ses remarques et ajoute :

« Souvenez-vous bien pour toute votre vie, de ne jamais rien faire imprimer sans avoir consulté des gens sages, modérés, capables de vous faire faire des réflexions utiles sur la pente que vous avez à l'affirmation et à un ton d'écrire qui est rarement utile et qui rend quelquefois votre style obscur<sup>4</sup>. »

Ropartz, qui cite cette lettre rappelle que la critique visait le style du rédacteur des *Réflexions*, c'est-à-dire Félicité. Mais il note que Jean, à partir

---

<sup>1</sup> Mathieu Tabaraud (1744-1832) théologien, nommé en 1811 Censeur de la Librairie. Auteur d'écrits de tendance janséniste et gallicane et notamment d'un *Essai historique et critique sur l'institution canonique des évêques*, 1811.

<sup>2</sup> Lettre du 15 juillet 1814 .C.G.I. 176.

<sup>3</sup> LE GUILLOU, *Op. cit.*, 185.

<sup>4</sup> ROPARTZ, *Op. cit.*, 147.

de cette date, « *ne mit plus la main à la plume pour écrire un seul livre.* » Quant à Félicité, on le sait, il réagit à ce sujet avec sa vivacité coutumière :

« *M. de Pressigny a trouvé qu'on parlait d'une manière trop décisive des anciens évêques dans les Réflexions : il doit s'en prendre à l'auteur. Si l'auteur fait une nouvelle édition, il en dira dix fois plus. Voilà ce que je sais de science certaine.* »<sup>1</sup>

Il faut signaler aussi que Mgr Caffarelli était en mesure d'apprécier les connaissances théologiques de son secrétaire dont l'ouvrage sur l'Institution des évêques venait de paraître.. Lorsque Mgr Dubourg<sup>2</sup>, évêque de Limoges, membre d'une commission d'évêques constituée à Paris pour traiter des problèmes de l'Église de France en cette époque de Restauration, s'adresse à lui pour solliciter son avis, cet appel le trouve, au retour du voyage à Paris, arrêté par la maladie. « *Je vous enverrais l'abbé Jean-Marie de la Mennais, si l'état de ma santé ne me rendait en ce moment sa présence ici nécessaire* », répond-il ; mais il fait appel à lui pour rédiger sa réponse. On y reconnaît en effet sa marque :

« *Cette paix, objet des vœux de l'Église gallicane, qu'a-t-on fait pour la lui donner ou plutôt que ne fait-on pas depuis quelques mois pour la lui ravir ? On soutient que le concordat de 1802 est nul. On veut que pendant douze ans, il n'y ait pas eu en France, un seul évêque légitime [...] On veut enfin que le Pape reconnaisse qu'il a outrepassé son autorité, et s'est trompé avec toute l'Église, moins une quarantaine d'évêques, sur les bornes de sa puissance.[...]*

*Sur quoi portent, après tout, les prétentions que l'on élève ? Sur les libertés de l'Église gallicane ? [...] Voyez ceux qui emploient (ce mot) : les jansénistes, les constitutionnels, les parlementaires, tous ceux en un mot qui veulent opprimer l'Église. Je prie Dieu qu'il nous tire de l'abîme où*

---

<sup>1</sup> BLAIZE, *Op. cit.*, I, 188. Lettre du 28 octobre 1814.

<sup>2</sup> Mgr Marie Jean Philippe Dubourg (1751-1822) fut évêque de Limoges de 1802 à 1822. Il fit partie de la commission créée pour mener les négociations avec le Saint-Siège, avec Mgr Dampierre, évêque de Clermont et Mgr Miollis, évêque de Digne. (Note L. Le Guillou)

*nous nous jetons [...] et mon espoir augmente lorsque je vois qu'il emploie des instruments tels que vous<sup>1</sup>. »*

Durant les années 1813 et 1814, Jean-Marie de la Mennais répond volontiers aux appels spirituels de quelques personnes pieuses, telle Mlle Sainte-Marie Jallobert de Monville, qui a conservé une dizaine de ses lettres, ou encore les Filles du Cœur de Marie de Saint-Malo ou de Saint-Servan. Sa spiritualité nous apparaît pétrie de confiance en la bonté miséricordieuse du Seigneur, de paix intérieure, de patience dans l'épreuve. Il s'inspire certainement de Pierre de Clorivière dont il reste le disciple, mais aussi de Boudon, archidiacre d'Évreux, auteur spirituel du XVIIème siècle, dont il avait étudié la doctrine à l'instigation de Gabriel Bruté de Rémur, et à qui il a emprunté sa devise : *Dieu seul !* qu'il transmettra plus tard à ses propres disciples.

Ce sont aussi ses anciens collègues et élèves de l'école ecclésiastique de Saint-Malo qui sont l'objet de sa sollicitude. Les abbés Langrez et Roger continuaient leur concours au nouveau principal, M. Querret. La correspondance échangée avec eux montre la force des liens qui les unissaient :

*« L'établissement auquel vous êtes attaché est très important pour la religion, écrit-il à l'abbé Langrez, et il le deviendra peut-être encore davantage en peu de temps. Il y a lieu de penser, quoique cela ne soit pas certain, que l'évêché de Saint-Malo sera rétabli (ceci juste dit pour vous seul ! Intelligenti pauca). Attendez les moments de Dieu<sup>2</sup> ! »*

L'abbé Langrez s'inquiétait de voir changer l'esprit de la maison et confiait à l'abbé Jean ses soucis. Dans sa réponse, celui-ci manifeste sa sollicitude pour chacun :

*« Dites souvent à nos pauvres enfants combien ils me sont chers : embrassez-les pour moi l'un après l'autre et n'en oubliez aucun : je les porte tous dans mon cœur<sup>3</sup>. »*

---

<sup>1</sup> ROPARTZ ,*Op. cit.*, 157-160.

<sup>2</sup> Lettre du 17 juin 1814. C. G. I, 165.

<sup>3</sup> C.G.I, 183.

L'évêque était très attaché à sa famille et en parlait volontiers avec son secrétaire. Il recevait parfois à Saint-Brieuc son frère Joseph, le préfet maritime de Brest, qui lia connaissance avec l'abbé de la Mennais. Mgr Caffarelli parlait même de l'inviter à voir le domaine familial :

*« Jean-Marie, il faudra que nous fassions ensemble un voyage en Languedoc l'année prochaine. Nous irons à Lavelanet, au Falga<sup>1</sup>. »*

L'avenir allait en décider autrement.

En rentrant à Saint-Brieuc, Jean-Marie de la Mennais avait trouvé son évêque souffrant. Mais rien ne laissait prévoir ce qui devait arriver.

*« On était loin, écrit dans ses Mémoires le chanoine Le Sage, de croire sa fin si prochaine. bien qu'il ne fût pas d'une constitution qui annonçât la longévité [...] Outre une espèce de jaunisse, il était tourmenté d'une sorte d'humeur goutteuse [...] mais qui ne l'empêchait pas de se tenir levé. »* Mais, ajoute M. Le Sage, *« cette humeur qui formait le fond du mal [...] étouffa dans son fauteuil et devant son feu en quelques minutes le malade. C'était le 11 janvier 1815 entre dix et onze heures du matin<sup>2</sup>. »*

L'abbé de la Mennais ressentit vivement cette perte cruelle. Il écrit à M. Hay :

*« La mort m'enlève un ami, un frère, et quel frère ! chaque fois que je le voyais, il me recevait avec une joie aussi vive que s'il y avait six mois que nous ne nous fussions vus[...] Il a expiré entre mes bras et j'ai eu la triste consolation de recueillir son dernier soupir et de lui donner les derniers secours de la religion... Quel coup de foudre ! Je ne puis y penser sans que mes os frémissent<sup>3</sup>. »*

Et il ajoute : *« Me voilà chargé de l'administration du diocèse [...] Mon ami, priez pour le pauvre Jean ! »*

Le chapitre réuni avait nommé vicaires capitulaires : MM. Manoir, vicaire général, Floyd, doyen du chapitre et Boulard, chanoine, et il y avait

---

<sup>1</sup> C.G I, 401.

<sup>2</sup> Mémoires, I, 155.

<sup>3</sup> Lettre du 16 janvier 1815. C.G. I, 241.

ajouté, sur proposition de M. Mesléard l'abbé Jean-Marie de la Mennais, secrétaire de l'évêque et son confident.

L'abbé Jean eut à prendre contact avec la famille du prélat défunt. À une de ses sœurs, Mélanie, il écrit :

*« La veille même de sa mort il m'a entretenu des marques de bienveillance et d'affection que vous lui aviez constamment données et ce doux souvenir semblait faire tressaillir son cœur de reconnaissance et de joie<sup>1</sup> »*

Il fallut ensuite liquider la succession de Mgr Caffarelli, ce que l'abbé de la Mennais assumait lui-même avec discrétion et efficacité. Il avait envoyé à la famille, avec ses condoléances, un compte-rendu de la cérémonie des adieux à l'évêque :

*« Plus de 250 ecclésiastiques assistèrent à ses obsèques et il a été pleuré non seulement dans son diocèse mais aussi dans les diocèses voisins.<sup>2</sup> »*

Il régla ensuite avec la famille tous les détails de la succession, fit une estimation des meubles de l'évêque défunt et établit la part de chacun des héritiers. Il ne voulut accepter pour lui-même, en souvenir de son ami, qu'une miniature représentant Mgr Caffarelli. Les formalités de la succession se poursuivirent pendant plus d'une année, par l'intermédiaire des comtes Auguste et Joseph Caffarelli. La famille fut encore éprouvée par la disparition de Mlle Mélanie Caffarelli, décédée en mai 1816. Le comte Charles, dans sa situation particulière, avait choisi de renoncer à un voyage qu'il projetait à Saint-Brieuc. Enfin, le 7 juin 1816, la liquidation de la succession était achevée à la satisfaction des héritiers qui rendirent hommage à l'action toute de délicatesse de l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

La mort de l'évêque et l'élection de l'abbé de la Mennais au titre de vicaire capitulaire changeaient totalement la situation de celui-ci, investi d'une tâche importante au service du diocèse en attendant la nomination d'un successeur à Mgr Caffarelli. Tous les projets envisagés avec Félicité

---

<sup>1</sup> Lettre du 24 février 1815. *C.G. I*, 268.

<sup>2</sup> *C.G.I*, 251.

se trouvaient remis en cause ; celui-ci le comprit et quitta Saint-Brieuc. L'abbé Jean l'annonçait à son ami Querret, le 16 février 1815 :

*« Féli est retourné à la Chênaie. La Chênaie est le seul endroit de la terre où l'on puisse vivre, attendu qu'on n'y voit que des arbres, et qu'on n'y entend d'autre bruit que celui des grenouilles qui croassent à la queue de l'étang. Enfin, que chacun soit où il veut être, je ne m'y oppose pas. La volonté de Dieu soit faite. Ce n'est pas à moi de reprocher à Féli de ne point aimer cette ville-ci, depuis que l'évêque n'y est plus. Si je ne la quitte pas aussi, c'est que le devoir m'y retient, et toute considération personnelle est nulle quand il s'agit d'un sacrifice exigé par la conscience<sup>1</sup>. »*

Une fois de plus, Jean-Marie de la Mennais se montrait, tel qu'en lui-même, homme de devoir et de conviction.

---

<sup>1</sup> C.G.I, 265.

## II. VICAIRE CAPITULAIRE (1815-1819).

Jean-Marie de la Mennais se trouvait donc, à trente-cinq ans, revêtu d'une importante responsabilité, d'autant plus que ses collègues, du fait de leur âge ou de leur état de santé, lui laisseraient une grande part de la tâche. Il ne pouvait prévoir qu'en raison des circonstances le futur évêque de Saint-Brieuc ne serait installé qu'en novembre 1819, après cinq années de vacance du siège. C'est surtout comme une charge qu'il reçut cette nomination, avec le sentiment très vif de son insuffisance ; mais il l'assuma avec toute sa force de caractère.

*« L'honneur, la conscience me prescrivent, écrit-il à son ami Querret le 16 janvier 1815, de ne point abandonner le diocèse, au moins jusqu'à ce qu'il n'y ait à sa tête quelqu'un pour le gouverner : je le regarde comme un dépôt sur lequel je dois veiller, à la place de ce pauvre défunt, qui me l'a recommandé tant de fois, et comme l'objet le plus cher à sa tendresse. Je ne me fais point illusion sur l'étendue de cette charge : mais plus elle est grande, et plus j'ai lieu d'espérer que le bon Dieu m'assistera ; il n'est pas d'ailleurs dans mon caractère de m'absenter le jour du combat. J'ai, il est vrai, trois collègues, mais M. Manoir seul entend quelque chose aux affaires, les deux autres honoreront nos lettres de leurs signatures : ce sont, au reste d'excellentes gens et j'espère tout maintenir dans l'état où je le trouve, c'est-à-dire dans l'ordre le plus parfait, dans la paix la plus profonde.*

*Mon âme est rassasiée d'angoisses : de quelque côté que je me tourne, je ne sens que des épines qui me déchirent ; mais donnez-vous bien garde de me plaindre : songez à la couronne dont J.-C. a voulu couvrir sa tête<sup>1</sup>. »*

Il s'inquiète surtout pour son frère Félicité, dont les projets se sont évaporés :

*« Que fait-il à la Chênaie ? Son imagination broie des douleurs. Je crains qu'il ne me sache mauvais gré de rester ici même provisoirement. Cependant c'est pour moi une véritable obligation<sup>2</sup>. »*

Le rêve d'une retraite à la Chênaie au milieu des livres s'éloignait définitivement. Mais un champ d'activités apostoliques est ouvert à Jean-Marie de la Mennais. Le programme envisagé, sept ans auparavant, dans le *Torrent d'idées* va pouvoir se réaliser à l'échelle d'un diocèse.

Quelques jours après le décès de l'évêque, fut publié à Saint-Brieuc un mandement signé des vicaires capitulaires dont quelques passages firent grand bruit :

*« Nous ne craignons point de rappeler ici des temps qui ne sont plus. Quand la providence permit que l'Église tout entière fût attaquée dans son Chef, et qu'on cherchât à l'opprimer avec sagesse ; lorsque l'orgueil couronné voulut étouffer l'épouse de Jésus-Christ dans ses bras d'airain, l'évêque de Saint-Brieuc n'écouta qu'une crainte, celle de Dieu. Attaché à l'unité par le fond de ses entrailles, il refusa tous les sacrifices qu'on demandait à sa conscience, et se rappelant qu'un fidèle ministre de Jésus-Christ peut être tué, mais ne peut être vaincu, après avoir eu le bonheur de défendre la vérité, il n'aspira plus qu'à celui de mourir pour elle<sup>3</sup>. »*

Les jacobins de Saint-Brieuc comprirent qu'ils trouveraient à la tête du diocèse un responsable résolu. C'était l'époque où l'empereur Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, venait de regagner les Tuileries à l'issue d'une marche triomphale. Dans toute la France, et surtout dans les villes, des ten-

---

<sup>1</sup> C. G. I, 240.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> 13 janvier 1815. C.G.I, 239.

sions récemment apaisées ressurgirent. Ce que vécut l'abbé de la Mennais à Saint-Brieuc pendant les Cent-Jours, il le confie à son ami Querret :

*« Nous avons vécu trois mois sous les poignards des Jacobins, au milieu de leurs insultes, de leurs menaces et nous avons revu les scènes de quatre-vingt-treize. Vous ne sauriez croire combien ma position particulière a été pénible [...] Enfin je suis parvenu à maintenir l'ordre qui a été plusieurs fois sur le point d'être troublé. Ce résultat est pour moi une bien douce récompense<sup>1</sup>. »*

Ces événements déclenchèrent cependant dans plusieurs points du diocèse de nouvelles tempêtes d'impiété. Nous en trouvons l'écho, par exemple dans une lettre du 30 septembre 1815, adressée par l'abbé Jean à son ami Bruté :

*« Je viens de parcourir l'arrondissement de Dinan pour prendre connaissance par moi-même de quelques affaires assez importantes. Quelle a été ma surprise d'apprendre que d'excellentes paroisses n'avaient pas seulement cessé d'être aussi bonnes qu'elles l'avaient été jusqu'ici, mais que l'esprit d'impiété et d'anarchie y était devenu dominant ! J'ai fait un mandement pour ordonner des prières expiatoires conformément aux intentions du roi. À Corseul, où il y a trois mille âmes, et où l'on comptait à peine trois philosophes il y a six mois, presque personne n'a assisté à une cérémonie qui, avant le retour de Bonaparte, n'aurait point eu lieu sans que l'église fût pleine. C'est désolant ! Au reste, ne perdons pas courage, et travaillons avec d'autant plus de zèle qu'il y a plus de difficultés à vaincre<sup>2</sup>. »*

Déjà le 17 juillet 1815, l'abbé Jean écrivait à Gabriel Bruté :

*« Je viens d'envoyer à l'imprimeur un mandement ab irato ; je n'ai pu contenir mon indignation et quoique mes réflexions soient fortes, je crois qu'elles auraient pu l'être encore plus sans l'être trop.<sup>3</sup> »*

---

<sup>1</sup> Lettre du 22 juillet 1815. C.G. I, 319.

<sup>2</sup> ROPARTZ, 196.

<sup>3</sup> C.G. I, 314.

On peut juger par les extraits suivants de la force des sentiments du vicaire capitulaire et de l'émotion provoquée chez ses lecteurs :

*« D'où vient qu'il a suffi d'un seul homme et de son audace pour jeter dans une horrible confusion l'Europe entière, qui l'avait repoussé de son sein ? D'où vient que le corps social, sans vigueur et sans vie, a failli être brisé sous sa main, comme un vase fragile ? C'est que toutes les idées d'ordre, de justice et de vertu, tous les sentiments généreux que la Religion inspire et consacre se sont affaiblis, ainsi que la foi, dans le cœur de la plupart des chrétiens.[...] »*

*Aujourd'hui tout est mort, et si, à travers ces honteuses ténèbres, on aperçoit quelques hommes sans tache, qui n'aient composé avec aucune faiblesse, et dont rien n'ait pu ébranler l'intrépide vertu, leur nombre, hélas ! est aussi petit que celui des olives demeurées dans l'arbre après la récolte, que celui des raisins suspendus au cep après la vendange<sup>1</sup>. »*

L'abbé de la Mennais ne manque pas d'entretenir son ami Bruté des réactions provoquées par le mandement :

*« Nos Jacobins ne seront pas aussi mécontents de moi que je m'y attendais. L'un d'eux disait hier : « Le chapitre est bon (c'est-à-dire complaisant et faible), mais il nous est venu un petit b...dont on ne fait pas tout ce qu'on veut. Le j... f... n'est pas plus haut que ma botte ; voyez comme il parle ! » - Le langage de ces Messieurs est d'une politesse exquise<sup>2</sup>... »*

Un autre mandement, du 14 septembre, prescrivait des prières d'expiation pour les excès commis durant les Cent-Jours et rappelait chacun à ses devoirs.

Ainsi se manifestait le plus jeune des vicaires capitulaires, dont Laveille trace le portrait : homme de petite taille, au teint basané, au front large et haut et à la physionomie expressive. L'abbé Jean fait preuve d'une vive intelligence, d'un grand bon sens et surtout d'une fermeté à toute épreuve. Dans ses *Mémoires*, le chanoine Le Sage ajoute des remarques complémen-

---

<sup>1</sup> C. G.I, 316.

<sup>2</sup> Lettre du 26 juillet 1815. C. G. I., 320.

taires nourries de ses observations de voisin et de commensal, non exemptes toutefois d'une certaine malignité :

*« Quoique la Révolution, écrit-il, ait empêché M. de la Mennais de faire aucune étude suivie [...], bien que ses études ecclésiastiques aient été également coupées et défectueuses, il n'est pourtant pas, sous ce rapport, dépourvu de connaissances positives. Il a d'ailleurs l'esprit vif, pénétrant, une grande sagacité, une extrême facilité pour les affaires, qu'il tranche sans façon quand il n'en peut sortir autrement. Personne n'est plus tenace que lui dans les projets qu'il conçoit, plus inventif en ressources, plus constant, plus infatigable à les employer. »*

Il note encore : *« M. de la Mennais est homme d'esprit, très propre aux affaires, qu'il traite un peu à la Bonaparte, c'est-à-dire allant toujours de l'avant, et d'un air de confiance à déconcerter ses adversaires. Il ne sait pas ce que c'est que reculer<sup>1</sup>. »*

Il faudrait ajouter bien des nuances à ce portrait pour le rendre plus ressemblant, parler de sa vive sensibilité et de ses qualités de cœur et évoquer surtout toute la richesse de sa spiritualité qui nourrit son action apostolique.

### **Retraites ecclésiastiques.**

Les nouveaux responsables du diocèse devaient d'abord prendre contact avec le clergé afin de répondre à son attente. Les prêtres reçurent donc une invitation à se réunir au grand séminaire pour le mois de juillet 1816 dans une retraite ecclésiastique : il n'y en avait pas eu depuis la Révolution ! L'abbé Gilbert, missionnaire originaire de Saint-Malo, éloquent et rempli de zèle, fut chargé d'en prêcher l'ouverture. Quelle joie et quelle émotion pour les prêtres de se retrouver après tant d'années difficiles ! Certains avaient fléchi et l'évêque défunt avait opéré des réconciliations, mais des tensions subsistaient, que la retraite avait aussi pour but d'apaiser. Ce fut le rôle d'un certain nombre de curés parmi les plus respectés du diocèse, qui

---

<sup>1</sup> *Mémoires, I et 2.*

se joignirent au prédicateur. Les vicaires capitulaires reçurent de plusieurs prêtres les déclarations souhaitées.

Tous n'avaient pu assister à la première retraite. Une seconde réunion fut organisée en septembre et elle connut aussi un net succès. À l'issue des exercices les prêtres renouvelèrent leurs promesses d'ordination devant les vicaires capitulaires. On a conservé quelques-unes des exhortations de l'abbé de la Mennais à cette occasion :

*« Maintenant, Messieurs, si quelque chose doit exciter votre étonnement, ce n'est pas qu'il se trouve encore des hommes qui aspirent au sacerdoce, c'est qu'à la vue de tant de terres couvertes d'épines, faute de bras qui les cultivent, aux cris de tant d'enfants qui demandent du pain sans que personne se présente pour le leur rompre, il y en ait si peu qui disent comme saint Paul : Malheur à moi si je n'évangélise pas ! [...]*

*Si vous êtes trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, acceptez pleins de joie le calice des humiliations et des douleurs ; buvez-le s'il le faut jusqu'à la lie. C'est la veillée du jardin des Olives ; le Bien-Aimé sera auprès de vous pour en adoucir l'amertume. Oh ! si vous saviez comme il vous aime<sup>1</sup> ! »*

Au cours de la retraite, l'abbé de la Mennais voulut entretenir son auditoire de certains de ses projets, qui ne pouvaient se réaliser sans le soutien majoritaire des responsables de paroisses. Il fit part notamment de ses inquiétudes et de ses intentions en ce qui concerne l'enseignement des enfants dans le diocèse. C'était la première présentation d'une idée appelée à des réalisations fécondes dans les années suivantes.

À l'issue de ces rencontres, les prêtres « constitutionnels » qui ne se trouvaient pas en règle acceptèrent les soumissions demandées, à l'exception d'un seul. C'était un résultat inespéré, et pour les responsables du diocèse, un grand réconfort !

---

<sup>1</sup> *Sermons, II, 552.*

## La grande mission de Saint-Brieuc.

À peine ces retrouvailles ecclésiastiques étaient-elles terminées que s'ouvrit à l'initiative de l'abbé de la Mennais une grande mission dans la ville de Saint-Brieuc. La cité n'en avait pas connu depuis vingt-cinq ans. Seules deux églises avaient été rouvertes au culte. Des nombreuses congrégations d'hommes et de femmes, il ne subsistait que les religieuses de la Charité du Refuge, les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. On fit appel aux jésuites, rétablis en France en 1814 par le Pape Pie VII ; ils avaient pour provincial le P. Picot de Clorivière, qui avait ouvert une maison à Laval. M. de la Mennais ne s'adressa pas à lui en vain : il reçut l'aide de huit missionnaires, hommes d'expérience, sous la direction du P. Gloriot<sup>1</sup>. La mission fut ouverte le dimanche 6 octobre 1816.<sup>2</sup>



Cathédrale de Saint-Brieuc

---

<sup>1</sup> Nous connaissons les noms de cinq de ses compagnons : les PP. Thomas, Deplace, Cahier, Ladavière et Chapelle. GUIDÉE, *Notices historiques sur le .R.P. François Renault*, p. 19.

<sup>2</sup> Cité par LAVEILLE, I, 188.

Nombre de jacobins avaient vu d'un mauvais œil s'ouvrir les exercices de la mission, craignant qu'on ne troublât les consciences, semant ainsi des germes de division. Mais les autorités de la ville, préfet et maire en tête, prirent part à la mission, le peuple se déplaça en foule, « *et le succès fut si étonnant*, écrit le P. de Clorivière, *qu'on peut à peine en croire le récit.* » La mission se termina en triomphe par l'érection d'un calvaire, place Saint-Pierre, et M. de la Mennais exprima les sentiments de tous dans son allocution de clôture.

Mais le vicaire capitulaire avait surtout le souci d'assurer les fruits de la mission. Il établit dans la cathédrale une association en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, affiliée à la congrégation romaine de Sainte Marie *in capella* ; près de 1500 personnes, hommes et femmes s'y inscrivirent. Le 14 novembre 1816, il érigea dans la chapelle de Notre-Dame de la Charité du Refuge une association de jeunes filles, affiliée à celle de Paris que dirigeait le P. Ronsin. On y mettait à l'honneur le devoir de l'assistance mutuelle, plus encore que les pratiques de piété. Pour les jeunes filles de condition modeste, fut créé, à l'instigation de l'abbé de la Mennais, un patronage de jeunes ouvrières. Le soutien moral et matériel de ces jeunes filles était organisé grâce à un groupe dit de « dames associées ».

Le vicaire capitulaire avait aussi le souci des jeunes gens, notamment ceux du collège universitaire de Saint-Brieuc. La mission avait été ouverte à tous : grâce aux jeunes collégiens qui l'avaient suivie, M. de la Mennais put établir au collège une congrégation analogue à celle qu'il avait fondée à l'école ecclésiastique de Saint-Malo.

Restait à assurer les fruits de la mission parmi les hommes. Le vicaire capitulaire entreprit de restaurer sous le nom d'*Association de Marie* une ancienne confrérie fondée autrefois parmi les marchands et artisans de la ville de Saint-Brieuc et intronisée dans la chapelle Saint-Pierre. On restaura le sanctuaire tombé en ruines et l'inauguration fut l'occasion d'une vibrante exhortation de M. de la Mennais :

*« Dans ces temps de douloureuse mémoire, dit-il, où sans attaquer ouvertement la foi, on s'efforçait néanmoins d'en renverser l'un après l'autre tous les appuis, vos assemblées furent interdites, votre congrégation dissoute ; que dis-je, les impies arborèrent leurs étendards en signe de victoire au haut de ces sacrés parvis, comme sur les murailles d'une ville prise d'assaut [...] Hélas ! si Dieu n'avait pas abrégé ces jours malheureux, ces ruines mêmes auraient péri, et avec elles nos plus chères espérances. Bénissons donc la Providence miséricordieuse de notre Dieu. C'est elle qui a veillé à la conservation de ce lieu où nos pères l'ont invoqué avec tant de ferveur<sup>1</sup>. »*

L'action de la grande mission de Saint-Brieuc se maintint très vivante pendant quelques années. Trois ans plus tard, l'abbé de la Mennais songea à en ranimer la flamme et il fit appel une fois de plus au P. Gloriot et à ses compagnons : profitant de leur passage, en route pour Brest, où ils étaient appelés, il réussit à les retenir pendant une quinzaine de jours dans sa ville, pour un retour de mission. Ce fut encore une action fructueuse, que l'abbé de la Mennais accompagna de tout son soutien. Depuis la grande mission de 1816, il se dévouait particulièrement au ministère de la confession près des hommes et jeunes gens, qu'il recevait volontiers chez lui dans sa maison de la rue Saint-Gilles. L'exemple donné à Saint-Brieuc porta ses fruits dans le diocèse : à Tréguier, un vicaire plein de zèle, l'abbé Tresvaux, établit une congrégation du Sacré-Cœur. On donna aussi des missions dans plusieurs villes : Loudéac, Lamballe et Quintin.

### **La vocation de Félicité de la Mennais.**

On ne peut passer sous silence l'évolution personnelle de Félicité de la Mennais depuis son départ de Saint-Brieuc, peu après la mort de Mgr Caffarelli. La charge de vicaire capitulaire impose à son frère, pour une période indéterminée, de lourdes responsabilités. Il s'est retiré à la Chênaie. Sur-

---

<sup>1</sup> *Sermons, I, 257.*

viennent les bouleversements politiques : le retour de Napoléon à Paris en mars 1815 et le départ du roi Louis XVIII pour Gand. Félicité, dont le nom seul figure comme auteur de l'ouvrage *Tradition de l'Église...*, s'estime menacé et décide de partir pour l'étranger :

*« Lorsque tu recevras cette lettre, écrit-il à Jean, je serai parti pour les colonies. Il m'a semblé que dans les circonstances présentes, l'auteur de la Tradition ne pouvait sagement demeurer en France [...] J'ai pris le parti de vendre à Ange tout ce que je possède, afin d'emporter de quoi vivre [...] Je serai obligé de passer par l'Angleterre, n'y ayant point ici de navire à partir de nos colonies<sup>1</sup>. »*

Jean réagit à cette annonce dans une lettre pleine de gravité :

*Je te conjure d'examiner devant Dieu si tu n'es pas entraîné par un esprit inquiet, par une imagination trop ardente dans des routes trompeuses ; si c'est la voix du Seigneur Jésus qui t'appelle au milieu du monde [...] si ton cœur est fait pour se nourrir de ces illusions de fortune, de ces mensonges de félicité dont personne n'a senti plus vivement que toi la vanité et le néant : en un mot si le salut de ton âme est ce que tu te proposes d'assurer avant tout, en changeant de situation et d'état. Penses-y sérieusement, mon pauvre Féli<sup>2</sup>. »*

De Guernesey, où il négocie sa marchandise avec M. Dobrée, représentant de la maison Blaize, Félicité se rend à Londres où il cherche un hébergement. Il y fait une rencontre réconfortante, celle de l'abbé Guy Carron<sup>3</sup> qui va désormais le conseiller. Après un essai manqué il trouve, en mai 1815, une place de professeur dans une pension à Kensington, chez M. Morton. À cet anglican convaincu qui le reçoit en ami, Félicité veut offrir

---

<sup>1</sup> Lettre du 1<sup>er</sup> avril 1815 à Jean. *C. G.I. App. 24.*

<sup>2</sup> *C.G.I.*, 288.

<sup>3</sup> Guy Toussaint Julien Carron (1760-1821) prêtre en 1783 et vicaire à Saint-Germain de Rennes se signala par ses activités charitables. Emprisonné en 1790, il se réfugia à Jersey puis en Angleterre où il demeura jusqu'en 1815. Il y accueillit Félicité de la Mennais. Rentré à Paris en novembre 1815, il y poursuivit jusqu'à sa mort ses œuvres de charité. Auteur de nombreux ouvrages d'édification, notamment des séries de *Vies des Justes*.

ce qu'il estime le plus précieux : l'accès à la foi catholique, et il s'y emploie avec tout son zèle et toutes les ressources de sa dialectique. L'abbé Carron est le témoin édifié de ces efforts et de leurs résultats positifs. Il offre à Félicité une place dans le pensionnat de jeunes personnes, dont il est le directeur spirituel.



Félicité Robert de la Mennais (1782-1854)  
*Portrait par Paulin Guérin (1826)*

Félicité a donc trouvé un guide. Il confie à son frère, le 10 août :  
*« Mille raisons les plus fortes m'attachent à M. Carron : il m'aime comme un fils, je l'aime comme un père, comme un ami, comme*

*l'instrument des desseins de Dieu sur moi. Mon sort est désormais lié au sien. »*

L'abbé Carron proposa à Félicité de prendre les moyens de sortir enfin de ses perpétuelles hésitations devant les engagements définitifs auxquels pourtant il aspirait. Le disciple se laissa convaincre, et son frère Jean fut l'un des premiers informés. Il écrit en effet à son ami Querret, le 10 août 1815 :

*« (Félicité) a commencé vers la mi-juillet une retraite à la fin de laquelle M. Carron lui avait promis de le décider sur le parti qu'il devait prendre : je prie le bon Dieu, de tout mon cœur, de les éclairer l'un et l'autre ; mais je suis enchanté de n'être pour rien dans cette décision-là<sup>1</sup>. »*

Quelques jours plus tard, le 27 août 1815 Félicité annonce à son frère :

*« Me voici donc maintenant grâce à mon bon et tendre père, irrévocablement décidé. Jamais je ne serais sorti de moi-même de mes éternelles irrésolutions ; mais Dieu m'avait préparé en ce pays le secours dont j'avais besoin ; sa Providence [...] m'a conduit au terme où elle m'attendait<sup>2</sup>. »*

Félicité quitte Londres le 13 novembre 1815, accompagnant un groupe d'élèves et arrive à Paris le 18 novembre dans la maison située carrefour des Feuillantines, où M. Carron les rejoint le lendemain. Sa décision est prise et il la fait connaître à la famille, dans une lettre du 1<sup>er</sup> décembre adressée à Ange Blaize :

*« Vraisemblablement je recevrai le sous-diaconat à Noël. Toutefois, au lieu d'aller au séminaire je resterai chez M. Carron, ce qui sera plus agréable pour moi sous tous les rapports<sup>3</sup>. »*

Il fit sa retraite préparatoire à Saint-Sulpice et reçut le sous-diaconat, le 23 décembre, de la main de Mgr André, ancien évêque de Quimper, dans

---

<sup>1</sup> C.G.I. 323.

<sup>2</sup> BLAIZE, *Op. cit.*, I, 216.

<sup>3</sup> MARECHAL, *Op. cit.*, 524.

une cérémonie qui regroupait 96 ordinands, dont 13 pour la prêtrise. C'était l'engagement définitif

Nous avons un aperçu de ses sentiments intimes dans une lettre adressée à son frère Jean le 24 décembre :

*« Je revins hier de Saint-Sulpice, après avoir reçu le sous-diaconat. Cette démarche m'a prodigieusement coûté. Dieu veuille en tirer sa gloire <sup>1</sup>! »*

Aussitôt Félicité se préoccupe de la réception du diaconat et de la prêtrise, des empêchements possibles, de la durée des interstices... Ses amis le pressent de hâter ses futures ordinations. De son côté, il semble que la prêtrise ne lui suffise pas : il songe à entrer chez les Jésuites, à Rome, où dans un autre institut religieux. L'abbé Carron, devant ces demandes, le renvoie à Jean, qui, évidemment se montre hostile, connaissant bien l'âme tourmentée de son frère. Toutefois, l'engagement définitif étant pris, il n'est pas question de repousser désormais les étapes qui conduisent au sacerdoce. Le 18 février 1816, Félicité de la Mennais reçoit le diaconat à Saint-Brieuc ; le 9 mars 1816 il reçoit la prêtrise conférée par Mgr de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes. *« Il lui a singulièrement coûté pour prendre sa dernière résolution, écrira l'abbé Jean. M. Carron d'un côté, moi de l'autre, nous l'avons entraîné, mais sa pauvre âme est encore ébranlée de ce coup<sup>2</sup>. »*

La réception du sacerdoce ne met pas fin aux inquiétudes de Félicité, concernant ses engagements de vie, car on lui fait des propositions : celle d'entrer aux Missions Étrangères ou de s'engager dans la Société des Missions de France, que dirige M. de Janson. Ces propositions restent sans suite. Toutefois l'apaisement intérieur est long à venir et reste fragile. De Paris, le 13 mai 1816, il confie à son frère :

---

<sup>1</sup> BLAIZE, I, 243

<sup>2</sup> Lettre à Bruté, 8 juin 1816. C. G. I, 413.

*« Écrire m'est un supplice. Je déteste Paris, je déteste tout. Cette vie est pour moi un enfer. J'ai manqué l'occasion de vivre selon mon caractère et mon goût. C'est sans retour<sup>1</sup> ! »*

Quelques semaines plus tard il écrira encore à son frère des lignes qui ont été l'occasion, pour certains biographes, de conclusions discutables sur le bien-fondé des décisions prises par les conseillers de Félicité à propos de sa vocation aux ordres. Dans une lettre adressée par l'abbé Carron à l'abbé Jean, le 25 juin 1816, Félicité ajoute un post-scriptum :

*« Quoique M. Carron m'ait plusieurs fois recommandé de me taire sur mes sentiments, je crois pouvoir et devoir m'expliquer avec toi, une fois pour toutes. Je suis et ne puis être qu'extraordinairement malheureux [...]. Je n'aspire qu'à l'oubli dans tous les sens et plût à Dieu que je pusse m'oublier moi-même ! [...] Je ne tracasse personne ; qu'on me laisse en repos de mon côté... »*

*Si j'avais été moins confiant ou moins faible, ma position serait bien différente. Enfin elle est ce qu'elle est, et tout ce qui me reste à faire est de m'arranger de mon mieux, et, s'il se peut, de m'endormir au pied du poteau où l'on a rivé ma chaîne ; heureux si je puis obtenir qu'on ne vienne point, sous mille prétextes fatigants, troubler mon sommeil<sup>2</sup>. »*

Cependant Laveille, s'agissant de l'ordination au sous-diaconat, c'est-à-dire de l'engagement définitif, conclut sa réflexion par ce simple rappel des faits :

*« De conseils donnés par Jean ou d'exhortations adressées par lui, pas la moindre mention dans les lettres si nombreuses échangées alors entre Londres et Saint-Brieuc. C'est l'abbé Carron qui décida, en dernier ressort, l'entrée de Félicité dans les ordres sacrés. »*

*Il nous a paru nécessaire d'établir une fois pour toutes les responsabilités de chacun dans cette fatale ordination<sup>3</sup>. »*

---

<sup>1</sup> BLAIZE, I, 282.

<sup>2</sup> Id., 263.

<sup>3</sup> LAVEILLE, *Op. cit.*, I, 198.

## 1.- LA FORMATION DU CLERGÉ

### Séminaires et collèges.

Jean-Marie Robert de la Mennais avait commencé son apostolat par la participation à la fondation d'une école pour former les futurs prêtres dans la région de Saint-Malo. Le vicaire capitulaire de Saint-Brieuc eut également pour souci primordial cette tâche dans le diocèse.

Sous la direction de M. Vielle, le grand séminaire était en bonnes mains. L'abbé de la Mennais eut cependant à rétablir parfois la paix troublée par de médiocres querelles. M. Vielle était chanoine, mais ses occupations l'empêchaient souvent d'occuper sa place au chœur. On prétendit l'y astreindre. Le vicaire capitulaire manifesta son soutien à son ancien maître : il transporta au séminaire son cabinet de travail et montra ostensiblement sa déférence au supérieur du séminaire.



Mgr Jacques Jean-Pierre Le Mée (1794-1858)  
Évêque de Saint-Brieuc de 1841 à 1858.

*Photo Arch. Dioc. de Saint-Brieuc*

Il suivait personnellement chacun des ordinands. C'est ainsi qu'il discerna parmi les jeunes gens Jacques Le Mée, de famille modeste, mais particulièrement méritant. Il lui fit obtenir une bourse et l'envoya, aux frais du diocèse, poursuivre sa formation à Saint-Sulpice à Paris.

L'avenir devait confirmer l'opportunité de ce choix<sup>1</sup>.

Le vicaire capitulaire avait le souci d'améliorer la situation des professeurs du séminaire. En 1816, une somme de cinq millions de francs fut ajoutée à la dotation du clergé. L'abbé de la Mennais insista pour que les directeurs de séminaire puissent en bénéficier :

*« Pour professer dans un séminaire, expose-t-il au ministre, il faut réunir des connaissances qui sont aujourd'hui fort rares ; il faut assez de dévouement pour se condamner à mener dans une maison de retraite une vie obscure, et assez de courage pour s'assujettir à des règles pénibles. Des hommes si recommandables méritent d'autant plus qu'on s'occupe de leur sort qu'ils s'en occupent moins eux-mêmes, et qu'il est à désirer qu'on ne soit pas obligé de leur donner plus tard une autre place comme récompense de leurs utiles travaux. Si les maîtres changeaient sans cesse, ils n'auraient ni le goût d'un état qui ne serait pas fixe, ni le temps d'acquérir par de longues études, les lumières qui leur sont nécessaires pour enseigner la théologie.*

*On demande donc qu'il soit accordé aux directeurs des séminaires un traitement égal à celui des desservants, et que le supérieur jouisse du traitement de curé de première classe.<sup>2</sup>»*

Malheureusement cette demande resta sans résultat. M. de la Mennais obtint du moins des secours matériels pour son séminaire qui manquait de locaux et de mobilier. Cent ordinands s'y pressaient, dont soixante-dix étaient logés sur place, et le reste en ville. Avec les secours du gouvernement, on put acheter la maison Thiérot et compléter le mobilier du séminaire.

Le roi Louis XVIII, après avoir hésité, conserva la législation napoléonienne qui mettait tout l'enseignement en France sous la coupe de l'Université. Le roi en avait certes cléricalisé l'organisation en nommant

---

<sup>1</sup> Jacques Le Mée, à son retour, devint professeur au séminaire de Saint-Brieuc, puis vicaire général. À la mort de Mgr de la Romagère, en 1841, il lui succéda sur le siège de Saint-Brieuc.

<sup>2</sup> 29 juillet 1816. Exposé des besoins du diocèse de St-Brieuc. C.G.I, 434.

Grand Maître Mgr Frayssinous qui institua à son tour nombre de proviseurs et censeurs ecclésiastiques. Malheureusement beaucoup de collèges laissaient à désirer quant à la qualité de l'éducation, comme l'indique l'abbé de la Mennais dans un mémoire adressé au ministre :

*« Le Grand Maître de l'Université a prétendu que « les collèges de Bretagne, et notamment ceux de Guingamp et de Saint-Brieuc, présentent une discipline et un enseignement propres à former des aspirants à l'état ecclésiastique. » Nous n'avons point voulu d'abord attaquer des établissements revêtus d'un caractère légal, et nous nous sommes bornés à répondre qu'il n'avaient été et qu'ils ne pouvaient être d'aucune ressource pour le clergé. »*

Le vicaire capitulaire rapporte des faits avérés sur la situation réelle de ces deux collèges, tout à l'opposé de ce que l'on avance, et conclut :

*« Nous refusera-t-on, maintenant, l'entière liberté d'établir pour les élèves du sanctuaire, des écoles différentes de celles-là ! S'il en était ainsi, il ne nous resterait plus qu'à pleurer sur le sort de la Religion et à être témoins de ses dernières angoisses<sup>1</sup>. »*

Or à la mort de Mgr Caffarelli, le diocèse ne possédait qu'une école ecclésiastique, celle de Dinan et n'avait donc aucune école dans la partie du diocèse qui employait la langue bretonne. Seul un prêtre très zélé, le recteur d'Yvias, l'abbé Richard, recueillait quelques jeunes gens qu'il préparait au sacerdoce, dans des conditions extrêmement difficiles et avec des moyens dérisoires. La conséquence tragique de cette situation était que 32 paroisses de langue bretonne se trouvaient sans pasteurs à la fin de l'année 1815.

### **Les écoles ecclésiastiques de Tréguier, Plouguernevel, Dinan.**

Il existait à **Tréguier** un collège municipal, installé d'ailleurs dans les locaux d'une ancienne école dirigée par des ecclésiastiques et fermée à la Révolution, en 1791. Ce collège, ouvert en 1803 connaissait en 1815 une période de déclin, malgré les efforts de son principal, M. Le Gall. Or l'abbé de la Mennais avait formé le projet d'ouvrir à Tréguier, ancien siège épis-

---

<sup>1</sup> C.G.I, 339.

copal, un séminaire destiné à répondre aux besoins de la partie bretonne du diocèse.

Dès le 17 octobre 1814, alors secrétaire de Mgr Caffarelli, il avait rédigé une demande très pressante d'ouverture d'une seconde école ecclésiastique. Il réitéra sa requête, comme vicaire capitulaire et l'adressa au Roi, avec l'appui du préfet et du recteur d'académie. Après une première réponse négative, l'autorisation fut concédée par ordonnance royale du 24 janvier 1816.



Cathédrale de Tréguier

Une première installation fut faite dans les locaux dits les Vieilles Paulines, sous la direction de l'abbé Quéré, ancien recteur de Landebaeron. On occupa ensuite les bâtiments de l'ancienne auberge du Lion d'Or, située rue Saint-Yves. Le 23 mai 1816, l'abbé de la Mennais pouvait annoncer à son ami Querret qu'il prêcherait dans les premiers jours d'octobre une retraite « *pour les élèves de notre nouvelle école ecclésiastique*<sup>1</sup> ».

Ainsi ses efforts trouvaient-ils leur couronnement. L'abbé Jean écrivait à Gabriel Bruté :

« Nous avons cent vingt-trois élèves [...] Nous en aurons de deux à trois cents l'année prochaine. Presque tous veulent entrer dans l'état ecclésiastique. Cette école, en quelques années, fournira assez de prêtres pour remplir les places vacantes dans cette partie du diocèse, la meilleure peut-être, puisque c'est celle où il y a le plus de foi<sup>1</sup>. »

Le vicaire capitulaire eut aussi la joie d'organiser dans l'établissement une congrégation de la Sainte-Vierge. Hélas ! peu de temps après l'abbé de la Mennais devait déplorer la mort prématurée de M. Quéré. Il tint à prononcer l'oraison funèbre de ce prêtre tout dévoué à l'œuvre qui lui avait été confiée et qu'il laissait en plein essor. Son successeur, l'abbé Auffret allait continuer l'œuvre. Le succès du nouvel établissement accéléra sans doute le déclin du collège municipal qui ferma ses portes à la rentrée de 1816. Un accord avec la municipalité permit de transporter l'école ecclésiastique dans les locaux libérés par le collège. Mais il fallait déjà songer à une installation dans des locaux plus vastes pour un proche avenir. L'abbé de la Mennais songea aux bâtiments de l'ancien grand séminaire du diocèse de Tréguier, dont une partie seulement avait été vendue comme biens nationaux.

Voyant ce qu'avait réalisé à Tréguier l'abbé Jean-Marie de la Mennais, le recteur de Gouarec, M. Ollivier, voulut relever de ses ruines l'ancien séminaire de **Plouguernével**, situé dans la partie de l'ancienne Cornouaille annexée au diocèse de Saint-Brieuc et qui avait été abandonné à la Révolution. Encouragé par le vicaire capitulaire, il prit contact avec les acquéreurs qui consentirent à céder le domaine. « *M. de la Mennais*, écrit le chanoine Le Sage dans ses *Mémoires*, en négocia le rachat<sup>2</sup>. » Plus tard, au temps de Mgr de la Romagère, le séminaire de Plouguernével fut agrandi et vit le nombre de ses élèves s'élever à 150 ou 200.

---

<sup>1</sup> LA GOURNERIE, *Op. cit.*, p. 126.

<sup>2</sup> *Mémoires*, III. Année 1826.

À **Dinan**, depuis la fondation du petit séminaire, le collège municipal n'avait cessé de décliner, au point de ne compter en 1815 que vingt à trente élèves. Quelques notables de la ville, qui ne cachaient pas leur hostilité à l'Église, demandèrent au préfet, M.de Bellisle<sup>1</sup>, d'annexer à leur collège l'école ecclésiastique. Le préfet de Saint-Brieuc, qui entretenait les meilleures relations avec M. de la Mennais, présenta à celui-ci les prétentions des notables de Dinan en lui demandant d'exposer son propre point de vue.



Église de Saint-Sauveur de Dinan.  
*Photo Arch. Dioc. De Saint-Brieuc.*

*« Cette proposition, répondit le grand vicaire, suppose qu'il y a encore un collège à Dinan, car on ne peut réunir une école à une autre qu'autant*

---

<sup>1</sup> Le comte Baptiste-Louis Pépin de Bellisle fut préfet des Côtes-du-Nord du 14 juillet 1815 au 3 mai 1816.

*qu'il en existe réellement deux ; or le collège de Dinan est mort depuis six mois, si bien mort qu'il n'y a plus ni maîtres, ni élèves, ni fonds pour le rétablir [...]*

*La réunion imaginaire qu'on veut opérer se réduit donc à ceci : l'école ecclésiastique de Dinan ne recevra rien ni de l'université ni de la ville, mais on lui accordera un titre en vertu duquel elle sera assujettie au paiement du vingtième des frais d'étude [...] Vous sentez, Monsieur le Préfet, qu'un pareil arrangement ne peut nous convenir<sup>1</sup>. »*

On voulut enrayer le développement des écoles ecclésiastiques en leur appliquant l'interdiction portée par une ordonnance royale du 17 février 1815 de recevoir des élèves externes dans ces établissements. L'abbé de la Mennais exprime sa protestation dans un mémoire adressé au ministre le 7 août 1816, Il y démontre que la stricte application de cette ordonnance « amènerait infailliblement la ruine de nos écoles » :

*« Si les écoles ecclésiastiques ne conservaient que des élèves internes, qui seraient nécessairement en très petit nombre, quelle éducation recevraient-ils ? Les études seraient faibles parce que l'émulation serait nulle, et l'Église aurait à gémir, tout à la fois, du défaut de ministres, et de l'ignorance de ceux qu'elle aurait formés dans ces établissements solitaires. »*

Face à l'opposition entre deux types d'établissements, le vicaire capitulaire préconise au contraire la vertu d'une saine concurrence qui bénéficie à tous :

*« Les écoles ecclésiastiques ne serviraient-elles qu'à faire naître et à entretenir entre les divers établissements du même genre l'émulation du bien, leur existence serait, sous ce rapport, infiniment utile, car cette espèce de concurrence, sagement dirigée, est pour les uns et pour les autres, une cause très active d'amélioration, un véritable principe de vie, tandis que l'enseignement et l'éducation seraient bientôt aussi mauvais qu'ils*

---

<sup>1</sup> Lettre du 17 novembre 1816. C.G.I, 466.

*puissent l'être, si un corps quelconque était autorisé à s'environner d'huissiers et de gendarmes pour s'en assurer le monopole<sup>1</sup>. »*

L'abbé de la Mennais ne se contente pas d'exposer des principes : il les met en pratique et prouve sa sincérité. Il était, en tant que vicaire capitulaire, membre du conseil d'administration du collège universitaire de **Saint-Brieuc**. S'il est vrai que cet établissement était assez mal famé au temps du préfet M. de Goyon, qui n'avait pas voulu y placer ses fils, la situation avait bien évolué, notamment après la mission de Saint-Brieuc. L'abbé de la Mennais avait établi au collège une congrégation pieuse, qui groupa une cinquantaine d'élèves, sur les trois cents que comptait l'établissement. Il pouvait écrire à Querret :

*« Mon préfet (de congrégation) est charmant ; ses camarades le comparent à saint Louis de Gonzague et je trouve cette comparaison très naturelle<sup>2</sup>. »*

Le vicaire capitulaire apportait à ses responsabilités dans le collège de Saint-Brieuc l'attention et le zèle qui l'animaient dans toutes ses fonctions :

*« Ah ! quelle bagarre qu'un collège, écrit-il à Querret. Pour parvenir à réformer celui de Saint-Brieuc, il me faut me donner plus de soins, plus de peines, qu'il ne vous faut dire de paroles depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre, pour maintenir l'ordre dans votre établissement. Tout se décide à Paris, où tout, à peu près, se décide de travers ; et puis le préfet, et puis le maire, et puis l'arrêté de celui-ci, le règlement de celui-là, les intrigues, les recommandations, que sais-je ? C'est à n'en point finir<sup>3</sup>. »*

Une partie de son ministère est réservée à ses jeunes gens :

*« Depuis que le carême est commencé, je confesse, pour ainsi dire, du matin au soir. Cette procession d'hommes et de jeunes gens me plaît singulièrement. Tous les jours notre collège s'améliore. Vous ne vous faites pas d'idée de la piété, du zèle, de la ferveur de mes congréganistes<sup>4</sup>. »*

---

<sup>1</sup> Mémoire sur les écoles ecclésiastiques, C.G.I., 448.

<sup>2</sup> C.G.I., 481.

<sup>3</sup> ROPARTZ, 219.

<sup>4</sup> Lettre du 16 février 1818 à Querret. C.G.II, 26.

À cette époque se négociait entre Paris et Rome un nouveau concordat. Ce fut l'occasion pour l'abbé Jean-Marie de la Mennais de s'interroger sur son avenir.

*« Mgr de Pressigny t'avait proposé, lui écrit son frère ; le Grand Aumônier a répondu que tu étais trop jeune. »*

Mais l'abbé Jean confie à Querret, dans une lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1817, ses réflexions :

*« Je pars pour Paris dans quinze jours ... La Providence, qui arrange tout pour le mieux, a permis que j'aie d'avance choisi cette époque où se trouveront réunis dans la capitale nos futurs Seigneurs. Je ne sais si j'aurai le courage (car il en faut) de m'attacher à aucun. J'aimerais bien mieux me retirer dans mes bois, ou rester à Saint-Brieuc sans titre, ou rejoindre Féli et vivre, comme lui, avec M. Carron. Voilà les trois seuls partis auxquels je me sente porté. L'administration m'ennuie, me fatigue, me tracasse ; autant vaut presque être condamné aux galères. Au reste, je n'ai pris aucune résolution : le bon Dieu décidera de mon avenir ; il est le maître<sup>1</sup>. »*

Le vicaire capitulaire eut bientôt à choisir. Il était question de rétablir l'évêché de Saint-Malo. M. de Grimouville-Larchant<sup>2</sup>, désigné pour ce siège, prit contact avec l'abbé de la Mennais et celui-ci y fait allusion dans sa correspondance avec ses amis :

*« Il est vrai que M. de Grimouville m'a écrit une lettre extrêmement honnête, écrit-il à Querret ; mais j'ai pris racine à Saint-Brieuc ; plus je vais et plus les liens qui m'y attachent se fortifient<sup>3</sup>. »*

Mais le concordat de 1817 ne fut jamais signé. Par contre le roi nomma au siège de Saint-Brieuc M. Le Groing de la Romagère, ancien vicaire général de Châlons, de Bourges et de Clermont. Il faudra toutefois attendre

---

<sup>1</sup> C.G. I, 552.

<sup>2</sup> Charles de Grimouville-Larchant (1751-1821), chanoine de Lisieux, s'était réfugié à Jersey.

<sup>3</sup> C.G. II, 26.

deux années avant que le prélat désigné reçoive de Rome les bulles qui entérinent cette nomination.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais ne peut donc pas oublier la précarité de sa situation. On comprend dès lors que, malgré toutes ses occupations, il garde l'esprit ouvert à d'autres perspectives. Il a conservé des contacts avec des directeurs de revues parisiennes à qui il communique quelques articles sur des questions ecclésiastiques ; en 1817, il réédite, à la demande du sulpicien Mansuy, la vie de Mgr Alain de Solminihac<sup>1</sup>, évêque de Cahors ; l'abbé de Sambucy lui envoie de Rome des ouvrages de théologie et il acquiert quelques livres rares en vue de préparer un travail que lui suggère Félicité<sup>2</sup>, sur l'« Histoire dogmatique des libertés de l'Église gallicane ». Ainsi sont employés ses loisirs dans une vie d'intense activité.

Les soucis de famille demeurent : Gratien, le plus jeune des fils Robert de la Mennais, encore dans l'incertitude quant à son grade, sollicite l'intervention de ses frères : l'abbé Jean a tenté sans résultat d'obtenir pour lui le grade de sous-lieutenant dans les Gardes d'honneur<sup>3</sup>. Gratien multiplie les dettes ; un jour de janvier 1816, il s'est pris de querelle avec des jeunes gens ; une autre fois il est victime d'un prêteur sans scrupule, un certain Mascleff, dont l'abbé Jean tente de le libérer<sup>4</sup>. Ange Blaize doit éteindre ses créances. Le 20 novembre 1817, Jean confie à son beau-frère : « *La conduite de Gratien m'afflige plus que je ne puis le dire*<sup>5</sup>. »

L'abbé J.-M. de la Mennais a patienté jusqu'à l'extrême La famille se résout à trouver pour Gratien un embarquement sur un navire au long cours. La lettre d'adieu de Jean à son plus jeune frère est poignante :

---

<sup>1</sup> C'était un ouvrage du P. Léonard Chastenet, prieur des chanoines réguliers de Notre-Dame de Cahors. Alain de Solminihac (1593-1659), abbé de Chancelade, nommé en 1636 évêque de Cahors, fut un modèle d'engagement pastoral adapté à son époque. Il a été béatifié par le pape Jean-Paul II en 1981.

<sup>2</sup> BLAIZE, I, 244.

<sup>3</sup> Lettre du 11 août 1814 à Ange Blaize. *C. G. I*, 185.

<sup>4</sup> Lettre du 24 janvier 1816. *C. G. I*, 375.

<sup>5</sup> *C. G. I*, 565 Lettre du 20 novembre 1817..

*« Je n'ai pas été vous voir, mon cher Gratien : mon cœur était trop profondément affligé de toutes vos fautes pour que j'eusse pu vous parler sans émotion ; à Dieu ne plaise que je veuille désormais vous faire aucun reproche. Tout est fini et je veux oublier tout ; sois bon, mon tendre ami [...] Aime ton état et tâche d'acquérir les connaissances qui te seront nécessaires pour le bien remplir. Gratien, voilà les vœux que je forme pour toi en te quittant ... Oui, oui, nous nous entr'aimons de tout notre cœur et pour toute la vie. Adieu<sup>1</sup>. »*

---

<sup>1</sup> C. G. I, 476.

## 2.- LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Plusieurs congrégations de religieuses étaient implantées dans le diocèse de Saint-Brieuc avant la Révolution. Celle-ci les avait chassées de leurs couvents où elles avaient exercé des activités éducatives ou hospitalières, où elles avaient aussi aménagé des lieux de retraite spirituelle. À l'époque où l'abbé de la Mennais fut placé à la tête du diocèse, on comptait un grand nombre de religieuses qui espéraient rentrer un jour dans leurs monastères ruinés et y reprendre leurs anciennes tâches. Mais elles se trouvaient, pour la plupart sans ressources ; leurs couvents avaient été convertis en casernes, en collèges, en hospices, ou vendus à des particuliers ; certains immeubles restaient désaffectés.

Le seul moyen de redonner activité à ces petits groupes de religieuses était de leur obtenir la restitution par le gouvernement ou par les villes de leurs anciennes propriétés. Dans l'*Exposé des besoins du diocèse de Saint-Brieuc*, daté du 29 juillet 1816, les vicaires capitulaires avaient consacré un chapitre au rétablissement des communautés :

*« Depuis longtemps, on gémit sur la corruption des enfants des villes, et on s'afflige de leur immoralité précoce : les tribunaux mêmes ont été éfrayés d'avoir à punir dans un âge si tendre, des crimes savants et des désordres [...] dont les exemples étaient autrefois si rares, parmi les filles surtout. Nous nous sommes occupés, depuis la vacance du siège, de multiplier les établissements où celles-ci [...] pussent trouver un asile contre les dangers qui les environnent de toutes parts, et une instruction solide et vraiment chrétienne. Nous avons donc demandé et nous demandons encore l'établissement de trois nouvelles communautés d'Ursulines, à Dinan, à Lamballe et à Lannion<sup>1</sup>. »*

---

<sup>1</sup> C.G.I, 434.

Dans un questionnaire présenté au préfet, les vicaires capitulaires donnent tous les renseignements demandés. En ce qui concerne les Ursulines de **Dinan**, autorisées par lettres patentes depuis 1618, il reste encore quinze religieuses qui souhaitent se réunir dans leurs anciens locaux, dits de la Victoire, qui appartenaient aux évêques de Saint-Malo. Un collège municipal y avait été installé, mais il est fermé, faute d'élèves. Cependant le président de la Commission d'Instruction publique, M. Royer-Collard s'opposait à ce que le bâtiment soit rendu aux Ursulines pour le motif qu' « *il était prudent de ménager à l'instruction publique le seul local où un collège puisse être établi<sup>1</sup>.* »



Pierre-Paul Royer-Collard (1763-1845)  
Président du Conseil Royal de l'Instruction Publique

Dans une lettre du 22 janvier 1817 au ministre de l'Intérieur, l'abbé de la Mennais rappelle les droits indiscutables des évêques de Saint-Malo, et montre le bien-fondé d'une demande qu'appuient le maire, le préfet, le conseil général, bref toutes les autorités locales.

Son insistance et sa persévérance finirent par l'emporter et, avec l'accord du ministre, les Ursulines purent donc s'installer au couvent de la Victoire.

---

<sup>1</sup> Lettre du 20 décembre 1817, au ministre de l'Intérieur Laine.

Le vicaire capitulaire dut lutter également pour faire valoir les droits des religieuses ursulines de **Lamballe**, qui étaient encore au nombre de dix-huit, mais dont les biens avaient été affectés à trois bénéficiaires différents : une partie avait servi de collège, mais celui-ci avait dû fermer faute d'élèves, une autre partie revenait au ministère de la Guerre et était destinée à servir de caserne, enfin le jardin avait été occupé de fait par la ville. L'affaire semblait simple, puisque le ministère de la Guerre avait renoncé à son projet de caserne et que la ville de Lamballe n'avait pas de droits explicitement reconnus sur la partie du terrain qu'elle occupait. Mais la difficulté vint de la part de l'Université qui porta l'affaire devant le Conseil d'État. Or celui-ci statua que la ville devait, avant de remettre aux Ursulines leur ancienne communauté, fournir à l'Université un local pour y établir un collège.

L'abbé de la Mennais doit donc présenter au ministre de l'Intérieur ses arguments : il fait valoir que la disparition du collège de Lamballe n'a nullement pour origine une opposition à l'Université, mais qu'elle résulte simplement de l'attraction du collège de Saint-Brieuc, situé à quatre lieues de distance.

*« L'Université semble croire que l'on conspire dans ce département contre l'instruction publique. Elle découvre un peu tard cette conspiration-là. M. de Saint-Luc n'a fait que suivre ce qui avait été commencé par M. de Goyon et par M. de Bellisle ; mais c'est sous l'administration de M. de Saint-Luc que le collège de Saint-Brieuc a repris quelque faveur, grâce à ses soins que nous avons secondés de tout notre pouvoir, le nombre des écoliers a augmenté, depuis six mois, d'environ soixante [...]*

*La ville de Lamballe, en supprimant son collège, n'a consulté que ses propres intérêts [...] Permettez-nous, Monseigneur, de supposer un instant qu'au lieu d'être ministre de l'Intérieur, vous soyez maire de Lamballe, et prononcez ! Mais enfin tout cela déplaît à quelques personnes notables ou plutôt à quelques personnes notées pour leur immoralité, leur impiété, leurs excès en tous genres, et voilà que, sur la parole de ces individus sans*

*aveu, un projet si sage, si utile, approuvé par trois préfets, est rejeté vraisemblablement pour toujours<sup>1</sup>. »*

L'affaire trouve une conclusion favorable, comme le constate l'abbé de la Mennais dans une lettre au ministre, du 22 juin 1817 :

*« D'un côté, les Ursulines jouiront de la totalité des bâtiments qui leur appartenaient, de l'autre, on prend les moyens de former à Lamballe une institution ou d'y rétablir le collège dans un local convenable si l'Université juge à propos de le relever<sup>2</sup>. »*

Le vicaire capitulaire montre ici encore sa préférence pour les solutions qui ménagent les conditions d'une saine émulation, au profit de tous.

En ce qui concerne **Lannion**, l'*Exposé* des vicaires capitulaires présente ainsi la situation :

*« C'est peut-être de toutes les villes du département celle où les mœurs sont les plus corrompues et où règne le plus mauvais esprit. C'est en donnant aux générations qui s'élèvent une bonne éducation qu'on arrêtera ces désordres<sup>3</sup>. »*

Dans une lettre au préfet du 18 novembre 1816, l'abbé de la Mennais ajoute les précisions suivantes :

*« Une partie de la maison des religieuses ursulines a été concédée à la ville pour y établir des casernes, une autre partie est occupée par la brigade à cheval des gendarmes royaux, au nombre de cinq ; le surplus presque en ruine, est encore à la disposition du domaine, les petits bâtiments adjacents ... ont été aliénés. Le jardin a été donné, à titre de dotation, à M. Maxime de Choiseul. Les Ursulines réclament la partie occupée par la gendarmerie, celle accordée à la ville pour y établir des casernes, enfin des ruines dont le domaine est encore en possession.<sup>4</sup> »*

---

<sup>1</sup> Lettre du 30 mars 1817. C.G.I., 511.

<sup>2</sup> C.G.I., 532.

<sup>3</sup> *Id.* 436.

<sup>4</sup> C.G.I., 467.

Ces religieuses, au nombre de dix, ne manquent pas de ressources pour remettre en état leur domaine, s'il leur était rendu, et pour y relancer leurs activités éducatives. Le vicaire capitulaire entrevoit d'ailleurs la possibilité de leur adjoindre quinze autres religieuses de leur ordre qui se trouvent à Tréguier en situation provisoire : en effet elles sont autorisées à demeurer dans la maison des Paulines, qui est propriété des Hospices de la ville.

L'abbé de la Mennais ajoute une autre considération qui montre bien son souci de sauvegarder tout ce qui peut l'être après les destructions ou les abandons d'un passé récent :

*« À ces observations nous en ajouterons une dernière : c'est que le seul moyen de conserver les magnifiques bâtiments qui avaient été construits par les Ursulines, est de les rendre sans retard à ces saintes filles ; tous les jours on voit disparaître les ruines mêmes que les gouvernements précédents avaient accumulées autour d'eux ; bientôt il sera impossible de relever celles qui existent encore. »*

La démarche du vicaire capitulaire pour les Ursulines de Lannion aboutit à la restitution espérée. Mais son action s'étendit encore à d'autres groupes de religieuses : à **Quintin** subsistait une communauté d'Ursulines florissante ; il obtint pour elles l'autorisation de recevoir des fondations et des legs ; à **Tréguier** il encouragea des religieuses du même ordre qui s'occupaient de l'instruction des jeunes filles pauvres ; à **Saint-Brieuc** il appuie la demande des Ursulines qui réclament leur ancienne maison. Mais il fallut une action persévérante car les autorisations attendues n'étaient pas encore effectives au 22 juin 1819, date d'une nouvelle demande au ministre de l'Intérieur qui s'achevait pas ces mots :

*« Que l'état actuel des communautés se prolonge et bientôt il n'y aura plus de religieuses, la plupart étant âgées et infirmes : les moyens qu'elles ont de se relever aujourd'hui s'éteindront avec elles, et pour jamais notre diocèse sera privé des établissements les plus précieux pour lui<sup>1</sup>. »*

---

<sup>1</sup> C.G. II, 124.

Le vicaire général s'intéressait aussi aux couvents de religieuses contemplatives dont il connaissait l'influence bénéfique. À Guingamp, les Carmélites, ne pouvant récupérer leur maison vendue à la Révolution, furent réunies grâce à son intervention, à leurs sœurs du Carmel de Morlaix. Mais il eut soin de faciliter l'implantation à Guingamp, dans la propriété de Montbareil dont elles avaient fait l'acquisition, des Filles de la Croix venues de Tréguier.

L'abbé de la Mennais encouragea également la congrégation des Filles du Saint-Esprit, dont il fut à partir de 1815 le supérieur ecclésiastique. Ainsi, en 1817, il donna son aval à l'impression des règles et constitutions de cet institut ; il autorisa également pour les religieuses le port d'un signe distinctif, une petite colombe argentée.

Le vicaire capitulaire de Saint-Brieuc attachait le plus grand soin au soutien spirituel des congrégations religieuses du diocèse. Il nomma, comme prédicateur ordinaire de leurs retraites l'abbé Gilbert<sup>1</sup>, théologien formé à l'école de saint Alphonse de Liguori. C'était une façon de s'opposer à certaines tendances jansénistes qui auraient pu subsister de la période précédente. Malheureusement l'abbé Gilbert mourut prématurément en 1821 à Saint-Laurent-sur-Sèvre<sup>2</sup>, mais son action avait été très bénéfique et elle fut poursuivie dans le même esprit.

---

<sup>1</sup> Nicolas Alain Gilbert, né à Saint-Malo le 31 mars 1762, prêtre à 23 ans, fut vicaire puis curé d'office à Saint-Pern, vicaire à Dinan et à Josselin. Il refuse le serment et est emprisonné. Libéré il se réfugie en Angleterre où il exerce son ministère. Revenu en France, il se consacre aux missions dans diverses villes de Bretagne.

<sup>2</sup> L'abbé de la Mennais écrit à l'abbé Langrez, le 13 janvier 1822 : « Les détails de la mort de M. Gilbert sont admirables ; il reçut le saint viatique à genoux sur le plancher de sa chambre, quoique dès lors ses forces fussent presque épuisées. » *C.G. II*, 184.

### 3. – LA VIE DU DIOCÈSE.

- LES MISSIONS.

Il faut revenir à la situation dans laquelle se trouvait le diocèse à la mort de Mgr Caffarelli pour comprendre l'urgence de la tâche pastorale qui s'imposait aux vicaires capitulaires, et particulièrement au plus jeune d'entre eux, Jean-Marie de la Mennais. Son panégyriste, l'abbé de Léséleuc l'a montré avec éloquence :

*«Quinze ans ne s'étaient pas écoulés depuis le concordat. Il n'y en avait pas vingt-cinq depuis que le schisme avait commencé son œuvre, miséricordieusement interrompue, de destructions et de scandales. Or, nous ne savons plus assez qu'une certaine liberté rendue à l'Église n'avait pas, beaucoup s'en faut, fermé tout d'un coup ses blessures.*

*Que de paroisses longtemps ravagées par des loups mal couverts de la peau des brebis, n'avaient pas encore pu se rasseoir des ébranlements les plus funestes ! Que d'autres avaient subi des repentirs douteux, et s'étaient vues forcées de garder, tardivement réconciliés avec l'Église, ceux qui, la veille encore, étaient justement un objet d'horreur ! Que d'influences perverses, établies à la faveur de la tempête, devaient à peine être supprimées par la mort ! Que de chaires muettes, que de populations oubliées, que de mauvaises doctrines habilement jetées au milieu des ignorants ou des simples<sup>1</sup> ! »*

Le clergé, vieillissant, marqué de blessures récentes dont les traces demeureraient douloureuses, n'était pas en mesure de faire face à la situation. Où trouver des missionnaires ? Les jésuites à qui Jean-Marie de la Mennais avait fait appel pour Saint-Brieuc, ne pouvaient répondre aux besoins des petites villes et des campagnes. Le vicaire capitulaire se fit missionnaire : c'était la perspective d'une charge accablante, alors qu'il était déjà presque seul dans ses lourdes fonctions, entouré de vieillards.

---

<sup>1</sup> Oraison funèbre, 25.

Pourtant son action dans le domaine de la prédication a marqué les esprits, comme le montre M. de Léséleuc :

*« Des missions ordonnées, présidées, animées par l'infatigable vicaire capitulaire remuaient, jusque dans ses profondeurs, cette vieille terre où les racines de la foi sont si tenaces, et l'on voyait reflleurir dans toutes les villes les vigoureuses mœurs des anciens âges, auxquelles il ne manquait pour se relever, comme aux os desséchés vus par Ézéchiël, que le souffle de Dieu et la parole d'un prophète. Les vieillards racontent encore quels prodiges enfantait cette voix vraiment prophétique ; ils redisent encore ces discours pleins de sève, où la brièveté même faisait ressortir l'autorité de la parole, et dont l'impétueuse éloquence était produite surtout par l'accent de la foi.*

*Toutes les voix saluaient en lui le grand missionnaire de la Bretagne, l'homme que le dix-neuvième siècle pouvait se croire en droit d'attendre, parce que Dieu n'a jamais manqué, la veille ou le lendemain des grands assauts, d'envoyer un nouvel apôtre à cette province privilégiée [...] Que de croix de pierre on montre encore, auxquelles le nom du saint homme se trouve attaché par la reconnaissance des paroisses [...] C'est au pied de ces croix que sa voix énergique et vibrante adressait aux pères de ceux qui vivent maintenant une dernière sommation de garder leur foi et de la transmettre, sommation solennelle et vraiment divine, que la conscience du peuple n'oublie guère, mais que la justice de Dieu n'oublie pas<sup>1</sup> ! »*

On rappelle encore, en effet, le souvenir de la mission de 1819 à Saint-Brieuc. Chargé du sermon d'ouverture, l'abbé de la Mennais s'apercevant que, devant la cathédrale comble, la foule se presse encore, l'entraîne hors de l'édifice : *« Suivez-moi, je vais donner mon sermon sur la place saint-Pierre ! »*

*« À l'aspect de cette croix, s'écrie-t-il, les plus doux souvenirs et en même temps les pensées les plus douloureuses remplissent mon âme. Je me rappelle ces jours de miséricorde où, à la voix de quelques hommes apostoliques, les pécheurs ébranlés et comme fascinés par une force miraculeuse*

---

<sup>1</sup> Id. 28.

*vinrent aux pieds de Jésus-Christ demander grâce et promettre de lui demeurer à jamais fidèles. Plusieurs ont persévéré, je le sais, mais combien d'autres se sont hâtés de violer les promesses que nous devons croire sincères, et qui pourtant, hélas ! n'étaient que de vaines et perfides paroles. »*

L'orateur compare alors aux séides qui frappaient Jésus dans le prétoire ces convertis oublieux et il poursuit :

*« Je vous accuse de l'avoir frappé, vous qui, depuis la mission, avez fréquenté de nouveau les lieux de débauche, pour vous y abandonner à d'infâmes excès ![...] Je vous accuse, vous qui troublez encore la paix de vos familles par des violences continuelles, qui les ruinez par de folles dépenses, qui les scandalisez par vos jurements et par vos propos obscènes ![...] Si je vous accuse à tort, eh bien ! préparez vos excuses. Aujourd'hui, Jésus-Christ se tait. Il semble maintenant ne pas vous connaître parce que c'est votre heure et celle de la puissance des ténèbres. Mais son heure viendra aussi. Vous verrez ce Jésus que vos mains ont percé et dont vous avez compté les os, revêtu de majesté, assis sur un trône de gloire [...] et moi aussi je verrai si aucun de vous échappera à ses vengeances en disant : « Devine qui t'a frappé<sup>1</sup> ! »*

Une scène analogue se déroule à Guingamp à la mission d'août 1820 : cette fois l'orateur entraîne la foule qui vient l'écouter vers la fontaine publique de la place où l'on dresse une estrade improvisée et durant plusieurs jours les auditeurs se pressent de plus en plus nombreux, au point d'envahir les fenêtres des maisons voisines. On a pu dire de Jean-Marie de la Mennais qu'il était « *l'un des hommes les plus complètement orateurs de son temps<sup>2</sup>.* »

Le vicaire capitulaire répondait aussi à l'appel de pasteurs découragés devant la situation de leur paroisse. Alors, sous son impulsion, s'organisait la mission : on demandait l'aide des recteurs voisins, on établissait le programme et on distribuait les tâches de chacun. L'abbé de la Mennais partait

---

<sup>1</sup> *Sermons*, II, 480.

<sup>2</sup> GESLIN DE BOURGOGNE, *Anciens évêchés de Bretagne*, I, 57.

de Saint-Brieuc à cheval avec pour bagage ses sermons manuscrits et venait animer toute l'équipe.

Il est une cérémonie qui frappait particulièrement les esprits, dans ces pays où le culte des défunts s'enracinait dans une lointaine tradition, où les tombes fleuries étaient souvent groupées autour de l'église. Pendant la mission, un jour était consacré au souvenir des disparus. Après la messe, on se rendait au cimetière, escortant parfois un cercueil renfermant des restes humains exhumés lors d'un relèvement de tombe et pieusement recueillis. Le prédicateur engageait alors un dialogue impressionnant :

*« Qui es-tu ? – Je suis un père de famille. Je fus un honnête homme. – Quel est ton sort ? Je suis en enfer.- Et pourquoi ? – J'avais des enfants. J'ai négligé de les instruire et de les guider dans le droit chemin. Ils se sont perdus. Dieu m'a demandé compte de leur âme. Je suis damné !*

*Et toi, qui es-tu ? Je suis un marchand. – Dieu t'a pesé dans sa balance. T'aurait-il trouvé trop léger ? – Sa colère m'a repoussé comme la paille que le vent emporte ; il m'a dit qu'il était souverainement juste et que toujours je serais souverainement malheureux.*

*Mais toi, qui es-tu ? – Je suis un misérable. J'ai péché dans mon enfance, j'ai péché dans ma jeunesse, j'ai péché dans mon âge mûr. – Ah ! je ne trouverai donc pas un seul juste ?- Je ne suis pas le juste que vous cherchez, mais j'ai fait pénitence et je suis sauvé !*

*Entendez, pécheurs, et réjouissez-vous ! Que du fond de votre cœur s'élève un cri d'espérance ! Faisons pénitence et nous serons sauvés ! [...] Maintenant le silence du tombeau vous parle plus éloquemment que moi-même. Écoutez-le<sup>1</sup> ! »*

Cette reconstitution est exacte : on trouve dans le registre de paroisse de Languenan ce compte-rendu d'une mission où Jean-Marie de la Mennais, avec dix autres prêtres des environs, figure parmi les prédicateurs :

*« M. de la Mennais ouvrit cette mission en prêchant le dimanche soir sur la nécessité de la confession. Les paroisses voisines augmentèrent beaucoup notre travail. L'affluence, qui était inconcevable, ainsi que la piété, amenait de toutes parts des gens qui suppliaient de ne pas les rejeter.*

---

<sup>1</sup> *Sermons, II*, 307.

*Quoique contrariés par le mauvais temps, nous pûmes cependant faire quelques cérémonies telles que l'enterrement des ossements, qui fut prêché au cimetière par M. de la Mennais après un service célébré par M. de la Fresnaye et auquel on avait porté dans une grande chasse découverte les restes des morts que l'on allait inhumer de nouveau [...]*

*Le dimanche, la communion fut nombreuse et édifiante. M. de la Mennais en fut le célébrant et le prédicateur<sup>1</sup>. »*

Sans doute de telles cérémonies étaient-elles adaptées au lieu et au temps. Elles s'inspirent d'ailleurs d'illustres exemples, ceux des grands missionnaires des siècles précédents, les Le Nobletz ou les Maunoir qui avaient évangélisé la Bretagne, de Quimper à Vannes ou Saint-Brieuc.

Il existait ici ou là des raisons particulières d'apporter aux populations les bienfaits d'une mission extraordinaire : c'était le cas dans les paroisses où avait sévi le schisme constitutionnel, comme à Pordic. M. de la Mennais y ouvrit une mission le 4 janvier 1818. Les exercices se déroulèrent durant trois semaines sous la direction de M. André, recteur de Morieux, avec le concours de trente-six prêtres. Un ancien vicaire constitutionnel de la paroisse, M. Richard, n'avait fait jusque là qu'une réconciliation tardive et insuffisante. Pendant les premiers jours de la mission, il tenta de se justifier, mais ses arguments ne furent pas acceptés et il fut même frappé d'interdit. Cependant, au cours des exercices, touché par la grâce, ému aussi par l'exemple des fidèles, il résolut de faire une rétractation en règle, ce qu'il fit publiquement, à l'édification de tous les assistants.<sup>2</sup>

Il arrivait aussi que l'abbé de la Mennais fût appelé à arbitrer des querelles surgies malencontreusement entre un pasteur et ses fidèles. Il savait alors créer les conditions favorables pour restaurer la paix en exerçant son rôle de responsable et d'arbitre :

*« En vous entretenant de vos tristes querelles, disait-il aux paroissiens réunis, j'évite avec soin d'entrer dans aucun détail, et même de prendre*

---

<sup>1</sup> LAVEILLE, I, note 2.

<sup>2</sup> Livre de paroisse de Pordic. 195.

*dans cette chaire la défense d'un pasteur qui, depuis dix-sept ans, travaille avec tant de zèle à vous instruire et à vous sanctifier. Il faut que lui-même, comme les autres, oublie tout, pardonne tout, et fasse ce sacrifice au bonheur d'un troupeau qu'il a toujours chéri. Il faut que chacun de vous l'imité, et qu'à l'avenir, sous quelque prétexte que ce puisse être, il ne soit plus question, ni dans vos discours publics, ni dans vos conversations particulières, de tout ce qui s'est passé. Au nom de Jésus-Christ, qui s'est appelé le Dieu de la paix, au nom de Jésus-Christ je vous l'ordonne : déposez au pied de cet autel vos ressentiments, aimez-vous désormais comme des frères<sup>1</sup>. »*

Comment expliquer les succès de l'abbé de la Mennais dans la prédication ? M. de Léséleuc les attribue à cette foi ardente qui animait sa parole et l'engageait, malgré tous ses travaux, dans les fatigues de la vie de missionnaire.

Un jour<sup>2</sup>, le vicaire capitulaire arrive dans une maison religieuse pour y prêcher une retraite de femmes. Le temps était exécrable au point qu'en arrivant au lieu des exercices, le prédicateur ne trouve dans la salle qu'une seule personne qui avait bravé les intempéries. La supérieure de la maison exprime ses regrets de n'avoir personne. « *Comment, personne ?* riposte M. de la Mennais, *n'y a-t-il pas cette femme qui a bravé le mauvais temps !* » Et il donne son instruction pour elle seule. On fut bientôt au courant dans la paroisse de cette prédication insolite : on accourt pour l'entendre et la retraite se termine dans l'affluence.

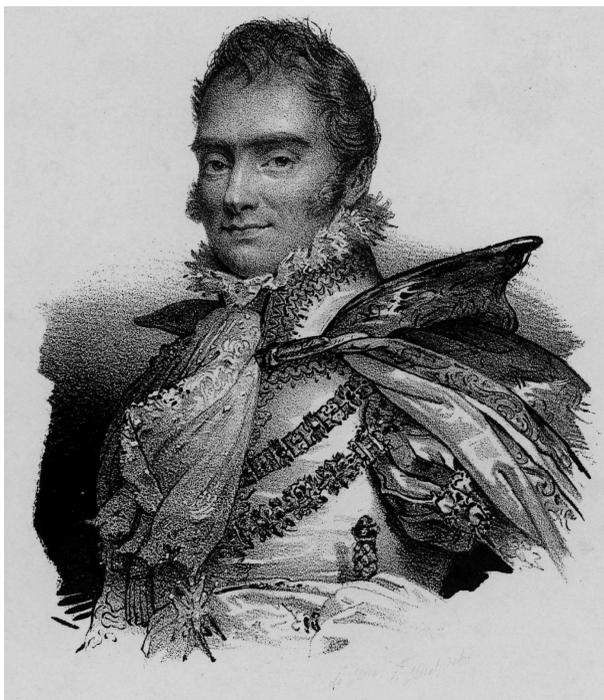
Jean-Marie de la Mennais avait dès le départ évité ce qu'on reprochait parfois aux prédicateurs, comme l'emphase du style, la longueur des sermons. Son aisance et sa vivacité ont même pu faire croire qu'il improvisait. Il n'en est rien, et les manuscrits de ses sermons, souvent raturés et corrigés en sont la preuve. Il avait toutes les qualités qui font l'orateur : une voix sonore et expressive, le geste noble, l'attitude qui convient, l'enthousiasme

---

<sup>1</sup> *Sermons*, II, 485.

<sup>2</sup> Mme de Grandville, de Nantes, qui rapporte ce trait, affirmait le tenir de l'abbé Jean lui-même.

communicatif, l'art de s'adapter à son auditoire. Il possédait surtout des qualités de fond : sûreté de la doctrine, clarté de l'exposé, richesse de l'expression, capacité d'éveiller les sentiments, gravité dans l'avertissement et sagesse dans le conseil. Mais il savait aussi, dans les grandes circonstances, adopter la phrase élégante, la tournure maîtrisée qui s'imposait. Ses fonctions l'amenaient à prendre la parole dans les cérémonies officielles : il excellait alors à tirer de l'événement les leçons profondes qu'on attendait de son intervention. C'est ainsi qu'en 1820 il fit l'éloge funèbre du duc de Berry<sup>1</sup> tombé sous le couteau d'un assassin. Toutefois il préférait prêcher les grandes vérités du salut à des auditoires de gens modestes qu'il rencontrait d'ordinaire dans les missions de son diocèse.



Charles Ferdinand de Bourbon, duc de Berry, (1778-1820)  
deuxième fils de Charles X et Marie-Thérèse de Savoie.

---

<sup>1</sup> *Sermons, II*, 481.

Il faut reconnaître qu'il n'y ménageait pas ses forces, au point que son frère Félicité lui en fait reproche, dans une lettre du 13 avril 1818 :

*« Ménage ta santé ; je crains que tu ne t'épuises une seconde fois. Rien ne fatigue comme de parler en plein air. Si Dieu permet que tu fasses du bien, il faut conserver tes forces pour en faire davantage en en faisant plus longtemps<sup>1</sup>. »*

Et il revient à la charge un peu plus tard, en août :

*« Ménage-toi, c'est un devoir ; nul homme ne pourrait résister longtemps à l'excès de travail que tu t'es imposé et la question est de savoir si tu veux te tuer ; voilà ce que tout le monde dit et pense ici<sup>2</sup>. »*

Lui-même raconte dans une lettre à Gabriel Bruté de Rémur, le 11 mai 1818 :

*« Nous donnons beaucoup de missions dans ce pays-ci ; elles ont toutes un grand succès ; quand elles finissent dans les paroisses de campagne et même dans les villes, on compte sur ses doigts le nombre des personnes qui ne se sont pas approchées des sacrements, et on n'a pas besoin de ses deux mains. La foi est encore vivante, et elle se montre avec une force merveilleuse dans ces jours de salut et de grâce où on la prêche au peuple d'une manière vraiment apostolique<sup>3</sup>. »*

On ne peut douter que Jean-Marie de la Mennais ait trouvé joie et consolation dans cet apostolat de la prédication, durant les années passées dans le diocèse de Saint-Brieuc.

---

<sup>1</sup> BLAIZE, I, 354.

<sup>2</sup> Id., 363.

<sup>3</sup> C.G, II, 45.

- **L'ADMINISTRATION.**

Après les tâches de première urgence, les vicaires capitulaires devaient assumer les tâches administratives courantes d'un grand diocèse, dans la situation complexe de l'époque. Félicité en donne sa vision très personnelle, et quelque peu pessimiste dans une lettre à Gabriel Bruté de Rémur, le 30 novembre 1818 :

*« Jean est toujours dans son diocèse, luttant contre les obstacles sans nombre dont l'administration environne l'Église et toute espèce de bien. Vous ne vous faites pas d'idée de notre état à cet égard. On était presque dans le paradis sous Buonaparte, en comparaison. Ordre de donner la sépulture aux duellistes, aux suicidés ; défense d'instruire le peuple sur les mariages invalides, en protection du concubinage ; défense d'écrire à Rome pour les dispenses, autrement que par le canal du ministre de l'Intérieur, etc., etc. ; car l'oppression n'a point de bornes. Petits séminaires persécutés, ruinés ; missions entravées de mille manières, et enfin le concordat rejeté indéfiniment. [...] Jamais la philosophie jacobine ne fut plus forte. Nous vivons dans l'attente presque certaine d'une révolution qui peut éclater à chaque instant, et dont un miracle seul peut nous garantir<sup>1</sup>. »*

Il faut d'abord gérer les problèmes laissés dans le clergé diocésain par les séquelles du schisme constitutionnel. Des anciens « jureurs », on l'a vu, il n'en reste qu'un seul, M. Le Cornec curé de Paimpol ; mais il se remue, écrit une circulaire aux prêtres du canton et des environs. L'abbé de la Mennais doit réagir. Il lui adresse une longue lettre, le 21 août 1815, l'adjurant de se soumettre pour le bien de la paix<sup>2</sup>.

*« Quoi donc, Monsieur, le jugement du Souverain Pontife, celui de presque tous les évêques de France et du monde entier, ne fait sur votre esprit aucune impression [...] Le chef de l'Église n'est à vos yeux qu'un faiseur de Brefs, et ce qu'il condamne comme un amas d'hérésies, vous*

---

<sup>1</sup> LA GOURNERIE, 151.

<sup>2</sup> C.G.I, 333.

*semble une œuvre parfaite, à l'abri de toute critique et de toute censure... Monsieur, que vous êtes à plaindre [...]*

*Comment pouvez-vous regarder comme une approbation de vos erreurs le silence que notre évêque a gardé avec vous, depuis cinq ans ? Nous avons été témoins de la douleur que votre obstination lui causait, et s'il a désespéré de la vaincre, il ne pouvait du moins y penser sans une affliction profonde. Peu de jours avant de mourir, il s'écriait en parlant de vous : « Malheureux vieillard, il descendra donc dans la tombe sans se reconnaître et le respect humain aura assez de force pour étouffer le repentir dans sa conscience ! » Ce mot fait trembler. »*

Il se heurte à un refus et est contraint de sévir : le récalcitrant est déclaré suspens *ab ordine* et *ab officio*<sup>1</sup>, le 26 février 1816. Les vicaires capitulaires lui adressent une dernière injonction le 28 mars 1817 dans un ultime espoir de l'amener enfin à la soumission. La réponse ne nous est pas parvenue.

Il faut aussi sévir contre des clercs qui se laissent aller à des excès comme l'intempérance. L'abbé de la Mennais assume alors ses engagements :

*« Lorsque j'ai été nommé grand vicaire par le chapitre de Saint-Brieuc et que je me suis ainsi trouvé, contre mon attente, associé à l'administration du diocèse, j'ai pris devant Dieu une résolution à laquelle je serai fidèle, c'est d'employer l'autorité, et toute l'autorité, dont je suis revêtu, à arrêter les scandales que donnent, hélas ! des prêtres indignes de ce nom, qui profanent le sacerdoce, et le déshonoreraient s'il était possible ! Vous êtes de ce nombre, Monsieur.[...] Croyez-vous que, parce que votre conscience est éteinte, celle de vos supérieurs est morte ? Non, Monsieur, il n'en est pas ainsi ; mais leur charité les presse de ne pas user encore envers vous d'une juste sévérité. [...] Rentrez en vous-même ; revenez à Dieu<sup>2</sup>. »*

---

<sup>1</sup> Quant au pouvoir d'ordre et au pouvoir de juridiction

<sup>2</sup> C.G.I, 502.

Le vicaire capitulaire doit aussi résoudre un problème spécifique à un diocèse bilingue comme celui de Saint-Brieuc : les paroisses de langue bretonne manquaient de prêtres, faute de bénéficier dans leur région d'un séminaire et on pouvait rencontrer quelques réticences à y nommer des prêtres ne pratiquant pas la langue locale. L'abbé de la Mennais faisait peut-être allusion à ces réticences quand il écrivait à Bruté qui cherchait de son côté des missionnaires pour évangéliser l'Amérique :

*« L'esprit de zèle et de dévouement s'est affaibli parmi nous à un point prodigieux ; chacun veut rester chez soi, dans sa paroisse, dans sa famille, et dormir dans son berceau. Il faut, en quelque sorte, saisir les prêtres d'une main ferme, au moment où ils partent du séminaire, pour les transplanter ; et encore, quand ils ont pris racine dans le sol où on les a placés, a-t-on infiniment de peine à les en arracher lorsque les circonstances rendent un changement nécessaire<sup>1</sup>. »*

Le vicaire capitulaire n'hésita pas cependant à envoyer des jeunes vicaires originaires de la partie française du diocèse travailler dans la région bretonnante. Il écrivait au préfet, le 1<sup>er</sup> février 1819 :

*« Nous suppléons en partie au défaut de prêtres originaires de la Basse-Bretagne ; 28 jeunes 'français' y exercent le ministère avec autant de facilité et de succès que s'ils étaient nés dans cette contrée même<sup>2</sup>. »* Et il ajoute : *« Nous avons dans ce moment-ci vingt-et-une paroisses vacantes dans la Basse-Bretagne. »*

Les relations avec le pouvoir civil, dans le cadre du concordat, sont très fréquentes et devraient être toujours harmonieuses, puisque la religion catholique est la religion de l'État. Il peut arriver cependant, que des tensions datant d'un passé encore récent ressurgissent.

Parfois les vicaires capitulaires doivent recourir au pouvoir civil pour faire appliquer une décision ; ils s'adressent alors au ministre des cultes :

*« Lorsque les supérieurs ecclésiastiques ont interdit à un prêtre l'exercice de ses fonctions, leur autorité est épuisée et ne peut aller au de-*

---

<sup>1</sup> C.G.I, 311.

<sup>2</sup> C.G. II, 106.

*là, puisque aucune loi ne les autorise à employer des moyens de coaction contre celui qui, en abjurant son état, se soustrait entièrement à leur juridiction ; or F\*\* depuis longtemps ne reconnaît plus la nôtre [...] la police peut seule, sinon mettre un terme à ses désordres, du moins rendre moins dangereux les scandales qui en résultent, en le forçant de s'éloigner d'une paroisse où par ses discours et par ses exemples il rend pour ainsi dire nuls les efforts et le zèle du curé pour le maintien de l'ordre et des mœurs publiques [...]*

*Lorsqu'on se borne à demander que le Sieur F\*\* soit contraint à changer de domicile, cette mesure n'est certainement pas trop rigoureuse<sup>1</sup>. »*

Mais ce cas est rare ; il arrive plus souvent que certains agents du gouvernement prêtent une oreille complaisante à des dénonciations qui pourraient être injustifiées, et qui mettent en cause le comportement des prêtres chargés de paroisse. L'abbé de la Mennais évoquait lui-même, dans une lettre au ministre, *« ces jours déjà lointains où nous nous estimions heureux de ne recevoir que dix ou douze dénonciations par semaine<sup>2</sup>. »*

La correspondance officielle fait parfois apparaître des cas de refus de sépulture qui provoquent des plaintes de la famille présentées aux autorités civiles. C'est le cas, par exemple, de la famille du Sr. Ribaut décédé le 31 octobre 1818 et auquel M. le curé de Jugon a refusé les cérémonies d'usage. Au préfet qui transmet la plainte, les vicaires généraux répondent le 29 novembre :

*« Ce refus est fondé sur ce que le Sr. Ribaut a plusieurs fois déclaré qu'il ne professait point la religion catholique et qu'il ne voulait avoir aucun rapport spirituel avec ses ministres<sup>3</sup>. »*

Le préfet n'étant pas satisfait de cette réponse demande d'autres renseignements que le curé de Jugon lui fournit aussitôt : lui-même et son vicaire n'ont pu obtenir du Sr. Ribaut qu'un refus formel concernant la religion. De plus l'un des parents du défunt a prononcé au cimetière un dis-

---

<sup>1</sup> C.G.I, 452.

<sup>2</sup> C.G.II, 85.

<sup>3</sup> C.G.II, 92.

cours outrageant contre le clergé de la paroisse. Cette déclaration dont le contenu est incontestable clôt la polémique.

Les vicaires capitulaires eux-mêmes eurent l'occasion de prononcer un refus de sépulture pour un suicidé. L'affaire monta jusqu'au bureau du ministre Laîné qui manifesta fortement sa désapprobation, arguant que « *les ministres d'un Dieu de miséricorde doivent ignorer les causes de la mort qu'ils ne sont pas chargés de constater.* »

À cette occasion, Félicité de la Mennais fit paraître dans le *Correspondant* un article sur *La prétention de l'autorité civile de forcer le clergé à l'inhumation.*

L'abbé de la Mennais écrit au ministre, le 7 octobre 1818 :

*« Je crois devoir répondre seul à la lettre que vous avez écrite le 28 7bre dernier à MM. les vicaires généraux, parce qu'étant absent de Saint-Brieuc au moment où a eu lieu le suicide du Sr. Mathurin C\*, je suis étranger aux discussions que ce funeste événement a fait naître [...] Ce n'est pas par accident, ou dans le délire d'une maladie, mais volontairement, librement, avec réflexion que le Sr. Mathurin C\* s'est tué ; le fait était constant, public et la famille, loin de chercher à en affaiblir la notoriété, a voulu donner le plus grand éclat, si bien qu'il ne dépendait pas de MM. les ecclésiastiques de jeter un voile sur cet horrible attentat. Le Sr. Aimé C\*<sup>1</sup> a montré évidemment par sa conduite et par ses écrits qu'il n'avait d'autre dessein que de saisir l'occasion de dire des injures aux prêtres, de compromettre et de dénoncer cinq personnes à la fois, savoir un des vicaires généraux, deux vicaires de la cathédrale, le maire et enfin le curé<sup>2</sup>... »*

D'autres réclamations concernent des refus du sacrement de mariage. Un prêtre vénéré, ancien confesseur de la foi, fut poursuivi pour avoir déclaré publiquement l'invalidité des mariages faits par les « jureurs » à une époque où l'on pouvait s'adresser aux pasteurs légitimes. L'affaire alla encore jusqu'au ministère et l'abbé de la Mennais dut s'entremettre pour la ramener à ses justes proportions et apaiser les esprits.

---

<sup>1</sup> Parent du défunt.

<sup>2</sup> C.G. II, 80.

Le vicaire capitulaire s'intéresse aussi à tous les détails de l'administration : il est donc sans fin sur la brèche. Dans une cinquantaine de paroisses, le recteur est sans presbytère : il faut sans cesse relancer les communes responsables par l'intermédiaire du préfet ;

*« Depuis longtemps, écrit-il à celui-ci, la commune de Bothoa s'est refusée à donner un presbytère, ni même une indemnité de logement, au respectable pasteur qui la gouverne : celui-ci a renouvelé plusieurs fois des représentations et des instances auprès du conseil municipal pour obtenir cette indemnité qui lui est si légitimement due ; l'Évêque lui-même avait menacé la paroisse de la laisser sans prêtre, si elle n'acquittait pas cette dette sacrée ; tout a été inutile jusqu'ici [...] Nous vous prions d'intervenir dans cette affaire<sup>1</sup>. »*

Il se soucie également du traitement des vicaires, parfois injustement bloqué par certaines municipalités. Ainsi doit-il intervenir, le 12 février 1817 :

*« Nous avons appris que quelques membres du conseil municipal de Plélo avaient le dessein de demander qu'il soit retranché 200 livres à chaque vicaire. En prenant cette mesure, on rendrait illusoire l'augmentation que Sa Majesté a daigné faire au traitement des ecclésiastiques employés aux fonctions du ministère, leur sort ne serait point amélioré, comme le Roi a voulu qu'il le fût ; mais les communes profiteront seules d'un secours que Sa Majesté a l'intention de donner aux desservants et aux vicaires [...] Nous regardons comme un devoir de notre place d'empêcher qu'on ne rende vaines les intentions bienveillantes de Sa Majesté pour le clergé<sup>2</sup>. »*

En attendant la venue du futur évêque, il faut aussi se préoccuper de son installation dans un palais épiscopal. Ce sera un souci pour l'abbé de la Mennais.

---

<sup>1</sup> C.G.I.,469.

<sup>2</sup> C.G.I., 493.

« *L'ancien palais épiscopal de Saint-Brieuc se trouve divisé en deux portions, écrit-il au ministre le 17 février 1820 ; le propriétaire de l'une des deux a affirmé ce qui lui appartient au département, l'autre est mise en vente<sup>1</sup>. »*

Le vicaire capitulaire souhaite que le ministre en autorise l'acquisition afin de permettre l'accueil du futur évêque et l'affaire est pressante.

S'il s'intéresse aux intérêts matériels du clergé, le vicaire capitulaire est encore plus attentif à tout ce qui concerne leur ministère. Il s'inquiète des pressions exercées par le pouvoir civil sur certains d'entre eux. Le 12 décembre 1817, le ministre des Cultes adresse à tous les diocèses une injonction relative à l'enseignement dans les séminaires des Quatre Articles de 1682. L'abbé de la Mennais exprime ses réticences mais après une seconde demande, il répond le 8 mars 1818 :

« *Nous ne pensions pas qu'on pût exiger aujourd'hui en France la promesse d'enseigner des opinions, surtout des opinions que le gouvernement n'a aucun intérêt à répandre. Cependant, par esprit de concorde [...] nous ne refuserons point l'acte qu'il nous demande. Mais en même temps nous devons nous expliquer nettement sur trois points essentiels : 1° dans la formule signée par nos professeurs il est dit : nous promettons à MM. les Vicaires Généraux capitulaires d'enseigner, car nous seuls avons le droit de prescrire l'enseignement dans le diocèse ; 2° Nous persistons à considérer les Quatre Articles comme de simples opinions. 3° nos professeurs interpréteront les trois derniers articles de manière à ne porter aucune atteinte aux droits du Souverain Pontife et à la validité du concordat de 1801.<sup>2</sup> »*

Jean-Marie de la Mennais, à l'occasion de cette controverse, avait pris conseil de l'abbé Carron et Félicité fit paraître dans *Le Conservateur* un article intitulé *Observations sur la promesse d'enseigner les 4 Articles de la Déclaration de 1682*.

---

<sup>1</sup> C.G.II, 147.

<sup>2</sup> C.G.II, 33.

Le vicaire capitulaire ne reste pas confiné dans son bureau de l'évêché. Parfois la solution des problèmes requiert une visite sur place. Son panégyriste l'a fort bien évoqué :

*« Fallait-il exercer quelque part un de ces actes énergiques devant lesquels les volontés les mieux trempées reculent quelquefois, il n'en rejetait jamais le fardeau sur un autre. Lui-même allait aborder de front les difficultés jugées les plus insurmontables : fortifier un de ses prêtres menacé dans son repos ou paralysé dans son action, prononcer en personne et faire exécuter sur l'heure la sentence qui sauve, porter le fer et le feu partout où un mal invétéré appelait le remède suprême. Et puis, avant que l'on eût même soupçonné son départ, on le voyait rentrer à cheval dans la ville épiscopale, et reprendre dans son cabinet, comme s'il n'avait pas fait trente lieues, sa place de conseiller de tous<sup>1</sup>. »*

Il accompagne à Carhaix les séminaristes de Saint-Brieuc pour que l'évêque de Quimper leur confère l'ordination :

*« Au retour, raconte-t-il, j'ai été extrêmement contrarié par le mauvais temps : pluie, vent, grêle, neige, rien ne nous a manqué<sup>2</sup>[...] Nous avons pris sur nos chevaux en revenant à Saint-Brieuc quatre ou cinq bains froids, c'est-à-dire que nous avons été plusieurs fois mouillés jusqu'aux os. À mon âge on supporte cela sans danger et aucun de nous n'a été lade<sup>3</sup>. »*

Mais il sait accueillir dans sa maison de Saint-Brieuc : il y reçoit quelques amis et des familiers, tel le chanoine Le Sage, qui apprécie sa conversation mais aussi enregistre maint souvenir dont il enrichira ses *Mémoires*, écrits d'une plume caustique. Parmi les amis, l'abbé de Lesquen, ancien officier de l'armée de Condé, devenu prêtre et vicaire à Saint-Michel puis desservant de Pommeret. L'abbé de Lesquen continuera de jouer un rôle déterminant dans la vie de Jean-Marie de la Mennais.

---

<sup>1</sup> *Oraison funèbre*, 26.

<sup>2</sup> À Querret, *C.G. I.* 290.

<sup>3</sup> À l'évêque de Quimper, *C.G.I.*, 294.



Mgr de Lesquen, évêque de Beauvais (1823), puis de Rennes (1825-1841)

Au nombre des hôtes distingués de la petite maison du vicaire capitulaire, il faut compter les préfets successifs du département des Côtes-du-Nord, avec lesquels il a entretenu les meilleures relations et dont certains sont devenus des intimes. Le comte Baptiste Louis Pépin de Bellisle, nommé préfet après les Cent-Jours, fut destitué pour raisons politiques. Jean-Marie de la Mennais regrette son départ et signe une pétition, qui restera sans effet, pour tenter d'obtenir son retour.

Mais M. de Bellisle lui exprime sa reconnaissance :

*« En supposant que j'eusse été assez heureux pour faire quelque chose pour vous, n'en suis-je pas cent fois trop payé par les preuves d'amitié que vous m'avez données<sup>1</sup>. »*

Quant au comte Athanase Conen de Saint-Luc, nommé préfet de Saint-Brieuc en 1816 et destitué en 1819, il fut pour l'abbé de la Mennais un véritable ami et Félicité écrit :

*« Son déplacement fut pour mon frère un véritable malheur car ils s'entendaient à merveille et il y avait entre eux autant de confiance que d'attachement<sup>2</sup>. »*

---

<sup>1</sup> Cf. LAVEILLE , I, 287.

<sup>2</sup> Id.

À la liste des amis fidèles et des relations du vicaire capitulaire, on peut ajouter aussi les bienfaiteurs de ses œuvres, parmi lesquels M. Prud'homme<sup>1</sup>, maire de la ville, M. Sébert, négociant, ainsi que la directrice de la poste de Saint-Brieuc, Mlle Marie-Anne Le Loutre qui avait, sous la Révolution et l'Empire, gardé de nombreux liens avec les émigrés et qui conservait de ce fait une influence certaine.

Pendant que son frère règle ses difficultés administratives, Félicité connaît une période plus pacifiée et nimbée de réussite littéraire : le succès du premier volume de *L'Essai sur l'indifférence en matière de religion* l'a rendu illustre, mais cela ne le sépare pas de son frère à qui il continue de demander conseil. De son côté Jean-Marie ne cache pas sa joie dans une lettre à Gabriel Bruté de Rémur :

*« Féli vous a envoyé son Essai ; livre excellent, admirable, qui finit toutes nos controverses avec les philosophes, comme les ouvrages de Bossuet avaient fini celles de son temps. C'est un coup de massue donné d'un bras vigoureux sur la tête de nos sages : aussi frémissent-ils de colère et jettent-ils de beaux cris<sup>2</sup>. »*

Parfois Jean accueille Félicité à Saint-Brieuc, parfois il le rejoint à la Chênaie : et ce sont les randonnées ou les conversations d'autrefois qui reprennent, avec de nouveaux projets. Mais la distance est longue de Saint-Brieuc à la Chênaie. Les deux frères cherchent, en vain, une propriété bien située qui pourrait les accueillir. Laveille<sup>3</sup> signale deux endroits qui ont été envisagés, sans y donner suite. On décida donc de restaurer la maison de la Chênaie.

L'année 1818 apporte aux deux frères et à toute la famille son lot d'épreuves : Gratien leur frère cadet, meurt d'une crise de *vomito* aux An-

---

<sup>1</sup> Louis-Jean Prud'homme (1745-1832), imprimeur, maire de Saint-Brieuc en 1816 préféra démissionner en 1818 plutôt que de renoncer à ses principes, face à la pression gouvernementale.

<sup>2</sup> *C.G.II*, 44.

<sup>3</sup> LAVEILLE, *Un Lamennais inconnu*, 100. Deux noms sont cités : le Rosaire, Saint-Ilan.

tilles où il s'était rendu pour faire du commerce. Jean confie à son beau-frère Ange Blaize, le 13 août 1818 :

« *Féli, en apprenant la mort du pauvre Gratien, a éprouvé une crise de nerfs très violente qui a duré plusieurs heures<sup>1</sup>.* »

Quelques jours plus tard, le 23 août, Félicité apprend à son frère le décès de l'abbé Teysseyre :

« *La nuit dernière, à deux heures et demie, notre pauvre Teysseyre a cessé de vivre [...] Il a été admirable dans toute sa maladie<sup>2</sup>.* »

L'année précédente, le 23 novembre 1817, était morte la Villemain<sup>3</sup>, la fidèle servante des La Mennais, à laquelle toute la famille et spécialement Jean-Marie et Félicité, étaient très attachés. De sa retraite de Rennes, Pierre-Louis Robert de la Mennais écrivait :

« *Biarrote m'annonce la mort de la pauvre Villemain. Je serais ingrat si j'avais perdu le souvenir de tous les services qu'elle a rendus à ma famille, et si je ne la regrettais pas<sup>4</sup>.* »

---

<sup>1</sup> C.G.II, 64.

<sup>2</sup> BLAIZE, I, 369.

<sup>3</sup> Il s'agit vraisemblablement de Cécile Tumbleuf, Villemain étant le nom de son village natal. Cf. A. METAYER, *Études Mennaisiennes*, n° 24, p. 103.

<sup>4</sup> *Id.*

- **QUERELLE AUTOUR DE L'ÉCOLE.**

Parmi les besoins urgents qui retenaient l'attention au moment de son entrée en fonctions, Jean-Marie de la Mennais plaçait l'éducation de la jeunesse. On a vu qu'il en avait fait l'un des thèmes de sa réflexion lors de la première réunion des ecclésiastiques du diocèse<sup>1</sup>. Il avait eu entre les mains un rapport du ministre Carnot<sup>2</sup> sur l'organisation de l'enseignement primaire ; c'était un plan habile et complet destiné à combler le vide qui existait alors en France : la Révolution avait entraîné la disparition des petites écoles de campagne et n'avait rien proposé de concret pour les remplacer.

Le rapport de Carnot proposait une méthode qui avait été expérimentée avec succès en Angleterre par les pédagogues Bell et Lancaster. Elle permettait à un maître bien formé de préparer parmi ses élèves de jeunes moniteurs qui à leur tour inculqueraient à leurs camarades, groupés par équipes, les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Avec cette méthode, un seul maître pouvait regrouper et enseigner jusqu'à une centaine d'enfants, et même bien davantage, si le local le permettait.

L'abbé de Montesquiou<sup>3</sup> avait envoyé sur place une délégation chargée de vérifier la valeur et les résultats de la méthode ; celle-ci avait été jugée digne d'intérêt. En conséquence, le gouvernement avait constitué un comité d'encouragement et prévu la mise en application dans le pays de la nouvelle méthode d'enseignement élémentaire.

---

<sup>1</sup> Cf. ci-dessus, p. 24.

<sup>2</sup> Lazare Nicolas Carnot (1753-1823), général, savant et homme politique. Membre du Comité du Salut public en 1793, il crée les armées de la République. Il fut ministre de l'Intérieur pendant les Cent-Jours (1815).

<sup>3</sup> François-Xavier de Montesquiou-Fézensac (1757-1832), abbé de Beaulieu près de Langres fut député du clergé aux États Généraux. Il émigra en Angleterre puis en Amérique et revint en France après le 9 Thermidor. Sous la première Restauration, il fut ministre de l'Intérieur (mai 1814-mars 1815).

Mais les inconvénients de ce nouveau type d'écoles n'échappaient pas à l'esprit vigilant de l'abbé de la Mennais. Le nom même et l'appartenance de ses protecteurs le mettaient en garde : on trouvait dans le comité d'encouragement des libéraux, des protestants, et même des ennemis déclarés de la religion.

Le vicaire capitulaire se posa donc d'emblée en adversaire de la méthode. Or, quelques mois plus tard il apprit que l'enseignement mutuel allait être introduit à Saint-Brieuc et ensuite dans le reste du département. Il songea aussitôt à faire appel aux Frères des Écoles chrétiennes, qui avaient tenu un établissement à Saint-Brieuc et avaient dû quitter la ville à la Révolution. Ceux-ci utilisaient dans l'enseignement, la méthode dite simultanée qui avait fait la preuve de son efficacité en regard du mode d'enseignement individuel, où le maître s'occupait successivement de chaque élève. Les Frères des Écoles chrétiennes avaient laissé à Saint-Brieuc d'excellents souvenirs. Il chercha dès lors le moyen de les faire revenir.

L'abbé de la Mennais s'assura d'abord le soutien des autorités locales. Puis il écrivit au Frère Gerbaud, supérieur de la congrégation, qui résidait à Lyon, une lettre pressante, le 10 mai 1817 :



Frère Gerbaud, sixième supérieur général  
des Frères des Écoles Chrétiennes.  
Élu en 1810, décédé en 1822

*« Les habitants de Saint-Brieuc, à la suite d'une mission qu'ils ont eue l'année dernière, ayant témoigné un grand désir de voir renaître l'école que votre congrégation dirigeait autrefois dans cette ville, le conseil municipal, par sa délibération en date du 10 avril, a arrêté qu'une somme de 1200 f. serait portée sur le budget de 1817 pour cet objet, et il s'est engagé à*

voter, pour l'année prochaine et les suivantes, celle de 1800 f. que M. le maire a annoncé être nécessaire pour la pension de trois frères ; il a été décidé, en outre, que la maison qu'ils occupaient autrefois, et dont l'hospice jouit maintenant, serait rendue à sa destination primitive [...]

*C'est au nom de M. le Maire que j'ai l'honneur de vous écrire pour vous prier de nous envoyer trois de vos frères au 1<sup>er</sup> novembre prochain ... Je vous conjure avec les plus vives instances d'accueillir notre demande ; si vous la refusiez, j'en serais inconsolable, car je prévois qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, on établirait ici comme ailleurs une école à la Lancaster, et dès lors nous n'aurions plus aucun espoir de posséder dans cette ville une école chrétienne<sup>1</sup>. »*

La lettre était suivie d'une apostille chaleureuse :

*« Vous ne pouvez obliger un ecclésiastique plus zélé et plus respectable et j'espère que vous n'aurez qu'à vous féliciter d'avoir acquiescé à sa demande [...] Deshayes curé d'Auray »*

Ici se présente celui qui deviendra l'ami et le collaborateur de Jean-Marie de la Mennais : l'abbé Gabriel Deshayes. Né à Beignon, le 6 décembre 1767, dans le diocèse de Saint-Malo, d'une famille modeste, il a fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Méen, tenu par les Lazaristes. La Révolution le surprend avant qu'il n'ait reçu la prêtrise, qui lui sera conférée par un évêque exilé à Jersey, Mgr Le Mintier, dernier évêque de Tréguier. Revenu en France, il mène la vie dangereuse des prêtres réfractaires, sans cesse menacé de mort, à laquelle il échappe comme par miracle. Après le concordat, il est nommé vicaire successivement au Verger, à Paimpont puis dans sa paroisse natale. L'évêque de Vannes, Mgr de Pancemont, se l'attache comme vicaire général, et le nomme curé de la paroisse importante d'Auray. Dans cette ville, l'abbé Deshayes multiplie les bonnes œuvres, et au nombre de celles-ci, se place une école dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes, qu'il a obtenus du supérieur général. Les Frères ouvrent même un noviciat à Auray.

---

<sup>1</sup> C.G.I.,522.



R.P. Gabriel Deshayes (1767-1841),  
co-fondateur des Frères de l'Instruction Chrétienne.

L'une des conditions pour obtenir des Frères est de fournir trois novices à la congrégation. L'abbé de la Mennais fait donc appel au curé d'Auray pour les lui trouver.

Une deuxième lettre au Frère Gerbaud, non moins pressante que la première est datée du 15 juin 1818 :

*« Je vous demande avec de nouvelles instances l'ouverture de notre école à la fin du mois d'octobre prochain ; s'il ne s'agissait que d'un établissement particulier, j'attendrais deux mois de plus sans beaucoup de peine ; mais il s'agit d'intérêts bien plus grands, car je suis sûr que ce léger retard suffirait aux partisans des écoles d'enseignement mutuel pour les introduire dans le diocèse et peut-être dans cette ville même [...] Mon très cher frère, je vous en conjure, aidez-moi à préserver le diocèse de ces funestes écoles qu'un certain parti s'efforce depuis près de deux ans d'établir au milieu de nous<sup>1</sup>. »*

Jean-Marie de la Mennais lui-même raconte dans une lettre à M. Querret les péripéties de la lutte :

*« Vous ne sauriez croire jusqu'à quel point j'ai trouvé les esprits montés en faveur de l'école d'enseignement mutuel, à mon retour de Paris. Le maître choisi par Son Excellence le ministre de l'Intérieur arriva il y a environ un mois ; voulant devancer les frères qu'on attendait le surlendemain, [...] il alla se planter à la Comédie, et on ouvrit de suite à la municipalité le registre dans lequel devaient être inscrits les noms de ses futurs élèves : nos zelanti coururent de maison en maison pour recruter [...] ils parvinrent à enrôler 175 enfants, dont plusieurs n'avaient pas même le consentement de leurs parents [...] Trois jours après, les frères commencèrent à leur tour à recevoir les noms des enfants qui étaient amenés par leurs père et mère ; cela se passa sans bruit, sans éclat... Enfin l'humble catalogue des ignorantins s'est rapidement rempli, si bien qu'il renferme*

---

<sup>1</sup> C.G.II, 51.

*en ce moment plus de 300 noms [...] Sur les 175 élèves inscrits pour l'enseignement mutuel, il ne s'en est présenté que 50 ; les autres sont chez les frères ou y entreront bientôt ; le pauvre Lancastrien et ses amis enragent, dit-on ; le peuple est dans la joie, et moi, je ne pleure pas<sup>1</sup>. »*

La première manche était gagnée ; cependant l'enseignement mutuel avait ses soutiens bien placés dans l'administration. La distribution des prix de l'école mutuelle fut très réussie et l'abbé de la Mennais s'en inquiéta.

Il publia, chez M. Prud'homme en 1819, une brochure : *De l'Enseignement mutuel*, où il disait sa pensée sur la nouvelle méthode ; la presse locale et même des journaux parisiens s'en mêlèrent. *L'Ami de la Religion* voyait dans cette brochure :

*« un excellent résumé des principales difficultés qu'on oppose à l'enseignement mutuel. On y reconnaît à la fois le zèle d'un digne ministre de la religion, le coup d'œil d'un observateur judicieux et le talent d'un écrivain distingué<sup>2</sup>. »*

Mais le *Journal de l'Éducation* traitait l'écrit du vicaire capitulaire de « pamphlet » rempli d'exagérations et *Le Courrier* reprochait à l'abbé de la Mennais son opposition systématique au nouveau mode d'enseignement. Celui-ci riposte dans un article transmis à *L'Ami de la Religion* :

*« On me reproche de m'opposer de tout mon pouvoir à l'introduction de l'enseignement mutuel dans les écoles du département. « Un curé du diocèse, ajoute-t-on, ayant donné son approbation à une école de ce genre qui s'établissait dans sa paroisse, il paraît que le grand vicaire l'en a réprimandé et le curé a persisté dans sa conduite, se fondant sur la nécessité d'instruire le peuple, et l'école s'est établie. »*

*Je déclare que ce fait est absolument faux : aucun curé du diocèse n'a été tenté d'établir une école d'enseignement mutuel dans sa paroisse. Celle qui existe depuis quelques mois au chef-lieu du Département suffirait pour ôter toute envie à ceux qui s'intéressent à la religion et aux mœurs d'en former de nouvelles.<sup>3</sup>»*

---

<sup>1</sup> C.G.II, 95.

<sup>2</sup> Cf. LAVEILLE, I, 241.

<sup>3</sup> Lettre du 27 juin 1819 ; C. G. II, 124.

La riposte des partisans de l'enseignement mutuel fut confiée à l'avocat Bienvenue, qui fit paraître en cette même année 1819, chez Lemonnier, une *Réponse à l'écrit de M. Robert de la Mennais, vicaire général de Saint-Brieuc, sur l'enseignement mutuel*. C'était un texte habile, d'un ton mesuré où l'auteur se plaisait à citer l'exemple de quelques ecclésiastiques partisans de la méthode décriée. On ne manqua pas de faire savoir que le ministre Decazes lui avait écrit une lettre d'encouragement<sup>1</sup>.

L'opposition de l'abbé Jean-Marie de la Mennais aux écoles mutuelles ne se limitait pas à une question de méthode pédagogique. À un curé qui lui demande conseil, face à l'éventualité d'une ouverture d'une école de ce type, il répondait, le 16 juin 1817 :

*« Rien ne pouvait arriver de plus funeste à la paroisse de Saint-Servan que l'établissement d'une école à la Lancaster [...] Le charme de la nouveauté chez les uns, la haine du prêtre dans les autres, et le désir d'arracher l'éducation de ses mains, ont contribué à répandre une instruction qui achèvera de ruiner, en France, le peu de religion qui y reste.*

*Que ce soit l'objet qu'on se propose, je n'en peux douter, car j'ai lu [...] dans Le Moniteur le programme d'un prix de mille francs destiné à celui qui aura composé le meilleur ouvrage de morale à l'usage des élèves de ces écoles ; or une des conditions est qu'il ne soit pas question des dogmes, afin sans doute que le livre puisse convenir à tout le monde<sup>2</sup>. »*

Mais il ajoute aussitôt :

*« La méthode elle-même est vicieuse : les enfants sont dans un perpétuel mouvement, ils manœuvrent comme dans un camp [...] Le maître n'est que le simple témoin de ce qui se passe sous ses yeux [...] L'amour-propre est l'unique mobile qu'on emploie pour maintenir l'apparence d'ordre au milieu de ces réunions tumultueuses. On vante beaucoup la rapidité avec laquelle les enfants apprennent [...] Que ferez-vous de ce petit prodige qui*

---

<sup>1</sup> Lettre de M. Decazes au préfet des Côtes-du-Nord, du 13 novembre 1819. *C. G. I.*, 608. Élie duc Decazes et de Glücksberg (1780-1860) fut ministre de la Police en 1815 puis président du Conseil en 1819. Protégé du roi Louis XVIII, il dut démissionner en 1820, après l'assassinat du duc de Berry.

<sup>2</sup> *C.G.I.*, 330.

*au bout de six mois n'aura plus à recevoir de vous aucune leçon ? Vous l'abandonnez à lui-même, vous lui donnez un emploi : mais son éducation morale est-elle donc finie ?... Son intelligence est-elle développée, comme elle devrait l'être, par cette éducation toute matérielle qu'il a reçue de vous ou plutôt de ses camarades ? Quelle pitié ! Est-ce ainsi qu'on régénère les mœurs et qu'on répand la lumière ? »*

On s'oriente donc vers deux types d'écoles qui s'offrent au choix des familles. À Saint-Brieuc c'est bientôt le cas pour les garçons et pour les filles. L'enseignement mutuel, assuré alors du soutien du gouvernement, vise à s'étendre dans tout le département. On va assister, à la demande des parents, soucieux d'enseignement et d'éducation pour leurs enfants, et avec l'assentiment du clergé, à un mouvement de créations d'établissements scolaires.

Il n'était pas question de faire appel seulement aux Frères des Écoles chrétiennes, qui se trouvaient dans une période de lent développement après les épreuves de l'époque révolutionnaire. Leur règle défendait d'accepter des écoles tenues par un seul maître. Ils étaient de plus confrontés en France à des difficultés face à l'administration universitaire : en effet on voulut alors mettre en cause les conditions qui leur étaient accordées par l'ordonnance d'autorisation et leur imposer la nécessité de subir les épreuves d'un brevet de capacité, ce qu'ils contestaient. La question fut finalement tranchée par un accord<sup>1</sup> qui établissait pour eux la procédure de la lettre d'obédience tenant lieu de brevet. Félicité de la Mennais avait pris parti dans cette affaire en faveur des Frères, par un article publié dans le *Conservateur*<sup>2</sup> et intitulé : *Sur les attaques dirigées contre les Frères des Écoles chrétiennes*.

Dans cette situation, l'abbé Jean-Marie de la Mennais, conscient de l'urgence des besoins, s'engage dans un énorme effort de fondation d'œuvres éducatives qui va marquer désormais son existence.

---

<sup>1</sup> Décision de Decazes, du 7 février 1819.

<sup>2</sup> Tome I, p. 297 et suivantes.

- **FONDATION DES FILLES DE LA PROVIDENCE<sup>1</sup>.**

Dans le diocèse de Saint-Brieuc, plusieurs congrégations religieuses féminines enseignantes accueillait dans les villes les jeunes filles de la classe aisée. Cependant très vite le vicaire capitulaire fut sensibilisé à la nécessité de venir en aide à celles de la classe pauvre : il ne pouvait sortir sans rencontrer des groupes d'enfants misérables exposés à tous les dangers de la rue. À Saint-Brieuc, les Ursulines qui existaient avant la Révolution avaient disparu, et les Dames du Refuge ne recevaient que des pensionnaires.

Dans le même temps, plusieurs personnes généreuses et de solides convictions chrétiennes s'intéressaient au problème de l'enfance abandonnée. Mlle Marie-Anne Cartel et son amie Mlle Poulain de Corbion faisaient le catéchisme aux enfants et visitaient les prisonniers. Cette dernière fut emportée par la maladie ; mais Mlle Cartel trouva une nouvelle compagne, Mlle Fanny Chaplain pour l'aider dans son action charitable.

Après la mission donnée à Saint-Brieuc en 1816, une congrégation de jeunes filles avait été établie par l'abbé de la Mennais avec un règlement qui faisait la part de la piété et des bonnes œuvres. Mlle Cartel en devint présidente et Mlle Chaplain fut choisie comme assistante. Une autre personne, un peu



Mère Fanny Chaplain (1792-1856)  
supérieure de la Providence (1836-1845)  
et (1848-1856)

---

<sup>1</sup> Sur cette question, cf. Sr Simone MORVAN, Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc en France. *Études Mennaisiennes*, n° 30.

plus âgée, Mlle Marie Connan s'adjoignit au groupe qui avait conservé ses activités charitables. Parmi les affiliées de la congrégation des Demoiselles, Julie Bagot, fille d'un ancien maire de Saint-Brieuc, nourrissait aussi un projet très généreux : celui de prendre en charge un groupe de petites filles orphelines. On commença par accueillir quelques enfants, avec l'aide financière de la Congrégation pour quatre d'entre elles ; l'abbé de la Mennais se chargeant de payer pour quatre autres.



Mère Marie Connan (1778-1858),  
première supérieure de la Providence (1818-1837)

*« Le 1<sup>er</sup> octobre 1817, écrit le chanoine Le Sage, Mesdemoiselles Bagot, Champlain, Cartel et Connan entrèrent dans la maison de la Grenouillère, vacante par la mort du curé de Saint-Michel. Elles l'avaient louée pour y élever des orphelines. On y admit presque aussitôt quatre personnes de 15 à 18 ans, en danger de séduction ; puis trente garçons et autant de filles externes y furent reçus, pour y être instruits tous dans la religion, et les filles formées au travail<sup>1</sup>. »*

Le vicaire capitulaire avait demandé aux responsables de faire aussi le catéchisme, en vue de la première communion, à quelques garçons : il en vint d'abord une trentaine.

Mlle Cartel avait des vues larges sur les besoins de ces enfants : elle suggéra de les retenir plus aisément en leur enseignant la lecture, ce qui fit augmenter le nombre des demandes. Mais la diversité des objectifs entre

---

<sup>1</sup> LESAGE, *Mémoires*.

Mlle Bagot et Mlle Cartel ne manqua pas de provoquer une tension entre elles. On sollicita l'arbitrage de l'abbé de la Mennais. D'après les *Annales* de la Providence, il aurait tranché la question en disant, de l'œuvre des orphelines préconisée par Mlle Bagot, et de celle de l'école, préférée par Mlle Cartel, qu'il choisissait les deux à la fois. Dans ses *Mémoires*, le chanoine Le Sage est plus abrupt : « *Mlle Bagot, écrit-il, fille du plus rare mérite et d'une héroïque charité [...] fut entièrement abandonnée.* »

Pour bien comprendre la situation, il ne faut pas oublier que la ville de Saint-Brieuc connaissait alors une lutte d'influence sur le plan scolaire : les Libéraux favorisaient de tous leurs moyens l'installation d'écoles mutuelles, dont les méthodes et l'orientation étaient suspectes à l'abbé de la Mennais. Le développement d'écoles nettement chrétiennes lui apparaissait donc comme un engagement prioritaire

Quoi qu'il en soit, Mlle Bagot resta dans la maison, dite La Providence, avec ses orphelines, et Milles Cartel, Conan et Chaplain s'installèrent en octobre 1818 dans un local exigu situé rue Derrière-Fardel<sup>1</sup>, où écolières et écoliers les suivirent. L'œuvre de la rue Derrière-Fardel continua donc celle de la rue Grenouillère et elle conserva aussi le nom de La Providence. Peu de jours après, l'abbé de la Mennais quitta sa maison de la rue Saint-Gilles et vint habiter rue Notre-Dame, dans une dépendance du couvent de Montbareil dont il venait d'obtenir la jouissance.

On sait que les pieuses demoiselles qui se dévouaient à l'œuvre nourrissaient le désir d'une vie consacrée, encouragées par l'abbé de la Mennais. La nuit de Noël 1818 réunies dans la chapelle de Notre-Dame du Refuge elle prononcèrent « *un acte de donation d'elles-mêmes qui préluait à leur consécration religieuse*<sup>2</sup>. » Le texte de cet engagement, placé sous le patronage de saint Ignace et qui se termine par ces mots : « *À la plus grande gloire de Dieu* » permet de penser que la forme de vie religieuse inaugurée par le P. Picot de Clorivière dans la fondation des Filles du Cœur de Marie

---

<sup>1</sup> Actuelle rue Notre-Dame.

<sup>2</sup> *Annales de la Providence*. L'acte est signé : Conan, Chaplain, Cartel. Huit jours plus tard, Esther Beauchemin prononce le même acte de donation.

était déjà retenue par M. de la Mennais et ses dirigées<sup>1</sup>. Toutefois, pour la formation de celles-ci, le vicaire capitulaire demanda l'aide d'une religieuse d'expérience et de vertu éprouvée, Mme Pouhaër, de la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, supérieure de l'hospice de Saint-Brieuc, qui voulut bien accepter cette charge : « *Elle se fit la maîtresse des novices des premières Mères* », note l'annaliste de la Providence. Les membres de cet institut, tout en faisant les trois vœux de religion, vivaient dans le monde et ne portaient pas de costume spécial.

Mais le local étroit qui abritait l'école ne pouvait pas convenir longtemps. Ce ne fut que le 11 mars 1819 que l'abbé de la Mennais put louer un immeuble assez vaste pour y installer l'œuvre :

« *Je viens de terminer une affaire, écrit-il à son beau-frère Ange Blaize, à laquelle j'attachais beaucoup d'intérêt : il s'agit d'une école pour les petites filles dans le genre de celle des Frères ; cela s'est arrangé définitivement ce matin. Nous aurons à Pâques une école de deux à trois cents filles<sup>2</sup>.* »

Le nouveau local était situé à peu de distance du précédent, rue Quinquaine : c'était l'hôtel de la Porte-Taron, qui possédait cour et jardin, d'assez vastes appartements, avec étage et grenier. On pouvait donc y installer l'école : celle-ci fut ouverte le 19 mars 1819. Dix jours plus tard, l'abbé de la Mennais faisait célébrer une messe du Saint-Esprit dans la chapelle du Refuge : deux cents petites filles y assistaient.

Les Libéraux de Saint-Brieuc, de leur côté, développaient leur activité scolaire : une première école mutuelle de filles s'ouvrit en avril 1819, et on préparait la fondation en août, d'une seconde école, avec un cours normal annexe destiné à former des institutrices. La concurrence serait donc rude à soutenir, d'autant plus que les quatre demoiselles, durant leur temps de formation étaient réduites à faire appel à des suppléantes encore inexpérimentées.

---

<sup>1</sup> L'abbé de la Mennais appartenait à la Société des Prêtres du Cœur de Jésus, fondée également par le P. Picot de Clorivière.

<sup>2</sup> *C.G.II*, 111.

L'abbé de la Mennais prit donc une décision risquée : il hâta pour ses novices la date de la profession religieuse qui fut fixée au 15 août 1819. Il s'en explique dans une lettre du 9 septembre à Mme de Saisseval<sup>1</sup> qui jette toute clarté sur ses intentions :



Madame la comtesse de Saisseval, née Charlotte de Lastic (1764-1850),  
deuxième supérieure générale des Filles du Cœur de Marie.

*Photo Arch. Filles du Cœur de Marie, Paris*

---

<sup>1</sup> Mme de Saisseval, née Charlotte de Lastic (1764-1850) épouse en 1782 le comte de Saisseval. Veuve en 1799, avec sept enfants, elle s'exile en Angleterre et rentre en France en 1803. À la mort d'Adélaïde de Cicé, en 1818, elle lui succède comme supérieure générale des Filles du Cœur de Marie.

*« Sachant combien les Filles de Marie font de bien dans les lieux où elles sont établies, j'ai désiré d'en former quelques-unes à Saint-Brieuc et j'y suis heureusement parvenu [...] Trois demoiselles du plus grand mérite et d'une vertu éprouvée, Mlles Cartel, Conan et Chaplain ont prononcé leurs vœux le 15 août dernier ; elles avaient fait leur consécration le 8 septembre 1818. J'a cru avoir le droit comme supérieur diocésain de recevoir leurs engagements, sauf à vous en rendre compte à la première occasion favorable, et des raisons très fortes m'ont déterminé à abrégé de quelques mois le temps du noviciat. Il s'agissait d'organiser de suite une maison d'éducation pour les jeunes filles ; il était essentiel, par conséquent, d'avoir des personnes sur lesquelles on pût compter et capables de bien conduire une œuvre si importante<sup>1</sup>. »*

Mme de Saisseval fut dès l'abord surprise du procédé et demanda que la maison de Saint-Brieuc fût attachée à la congrégation par une « supérieure commune » ; le P. de Clorivière rappela l'obligation stricte de l'année de noviciat ; enfin l'abbé de la Mennais fournit des explications que la supérieure générale jugea très satisfaisantes.

Dans sa lettre du 9 septembre 1819, il présentait ainsi la nouvelle œuvre :

*« En ce moment-ci nous avons sept classes : trois de lecture, deux d'écriture, une de broderie et autres ouvrages de mains, une de couture ; les ouvrières de cette dernière classe gagnent leur nourriture parce qu'on leur applique le produit de leur travail ; en tout nous avons quatre cents enfants externes qui reçoivent gratuitement une éducation chrétienne. Nous ne leur demandons absolument rien [...] La maison que nous avons louée est vaste et commode ; j'y ai établi une petite chapelle intérieure où se réunit deux fois par mois la congrégation des demoiselles formée à la suite de notre mission<sup>2</sup>. »*

---

<sup>1</sup> C.G.II, 131.

<sup>2</sup> C.G.II, 132 ;

L'immeuble de la rue Quinquaine se révéla bientôt trop petit pour le nombre des élèves. On en était réduit à installer une classe sous un hangar. M. de la Mennais se décida enfin à faire l'achat d'une propriété assez vaste pour permettre ensuite des agrandissements, située rue du Ruisseau Josse et donnant sur la rue du Collège, face à l'ancien couvent des Ursulines occupé par la gendarmerie et une caserne. L'annaliste de la Providence a consigné les premières impressions de Mlles Cartel et Conan à la vue de l'état des lieux. Après un moment de déception, la première déclara : « *Nous serons bien ici, la croix y est plantée pour longtemps.* » L'avenir devait lui donner raison.

L'acte d'achat, signé le 19 juin 1820, était assorti de conditions mises par de généreux bienfaiteurs : M. Jacques Sébert et sa sœur Antoinette :

« *afin d'acquérir la maison pour et au nom des écoles chrétiennes établies à Saint-Brieuc sous le nom de Providence et destinées à l'instruction des jeunes personnes du sexe, laquelle maison entendons qu'elle ne puisse être attribuée à aucun autre usage<sup>1</sup>.* »

Cette acquisition assurait l'avenir, au prix de réparations et d'appropriations onéreuses pour y aménager classes et locaux d'internat. Enfin, le 11 octobre 1820, on put installer l'œuvre de la rue Quinquaine à son nouvel emplacement.

D'autres difficultés allaient surgir pour les Filles de la Providence : le nouvel évêque de Saint-Brieuc, Mgr Le Groing de la Romagère, ayant enfin reçu ses bulles, arriva dans son diocèse. Il nomma l'abbé de la Mennais vicaire général, rendant ainsi hommage à son action poursuivie pendant plus de quatre années avec un zèle reconnu de tous. Mais bientôt des tensions se manifestèrent. Félicité de la Mennais, qui résidait depuis quelques mois à Saint-Brieuc avec son frère, écrit à Saint-Victor :

« *Il paraît certain que mon frère va être obligé de partir de Saint-Brieuc. L'évêque ne peut le souffrir [...] Mon frère établit une Providence,*

---

<sup>1</sup> RULON, *Chronique*, 227.249.

*c'est-à-dire une société de dames qui prennent soin des malades et apprennent aux pauvres petites filles leur religion et un état. Que croyez-vous que l'évêque ait dit de cela ? Il a menacé de l'interdire<sup>1</sup> »*

Les *Annales* de la Providence relatent quelques-unes des difficultés de cette époque :

*« Bien des fois (l'évêque) vint visiter notre établissement, avant même que nous fussions dans cette maison<sup>2</sup> et toujours pour faire des reproches et des menaces. Il croyait qu'on lui cachait les affaires de la congrégation, parce qu'il ne pouvait se persuader que nous n'avions aucun fonds pour subsister, aucune ressource assurée pour la perpétuité de notre œuvre. »*

Le 31 janvier 1821, Mgr de la Romagère accepta la démission que lui avait présentée son vicaire général. Il lui conservait cependant *« le soin et administration des petites écoles dont jusque là il s'était occupé très utilement »*. Mais l'abbé de la Mennais cessait par le fait même d'être supérieur ecclésiastique de la Providence. Le 29 janvier 1821, il informait de la situation Mme de Saisseval :

*« Je charge mon frère qui se rend à Paris de vous faire connaître la position où je me trouve depuis l'arrivée de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc dans son diocèse : elle est telle que je ne puis me flatter de pouvoir y tenir désormais plus d'un mois ou deux. Les demoiselles qui dirigent la maison de la Providence sachant qu'elles étaient exposées à me perdre, et voulant donner à leur établissement plus de solidité, ont cru qu'il fallait le transformer sans retard en communauté religieuse, et prendre des mesures pour le faire approuver légalement ; ceci ne peut plus se concilier avec les règlements de la Société et change entièrement mes premiers projets ; mais je crois voir dans les événements étrangers qui s'opposent à leur exécution une vue particulière de la Providence, et je me laisse conduire par elle<sup>3</sup>. »*

L'annaliste de la Providence note, de son côté :

---

<sup>1</sup> RULON, *Chronique*, 227.251.

<sup>2</sup> Quand l'œuvre était encore à la Grande Porte Taron.

<sup>3</sup> *C.G.II*, 170.

*« En constituant ses Filles en congrégation autonome, il acquérait la qualité de fondateur avec les droits et l'autorité y attachés, lesquels étaient indépendants de la fonction de vicaire général. »*

Mme de Saisseval écrit à Mlle Chenu, supérieure de la réunion de Saint-Servan :

*« À Saint-Brieuc je crois qu'il n'y a plus de Filles de Marie dans la ville, la maison de la Providence ayant à présent d'autres règles et paraissant extérieurement religieuse<sup>1</sup>. »*

Le 25 mars 1821, comme il est dit dans la première édition des règles, les premières sœurs reçurent de la main de M. de la Mennais leurs constitutions et prononcèrent leurs vœux. Toutefois ce n'est que plus tard qu'elles portèrent l'habit religieux. Le chanoine Le Sage note en effet dans ses *Mémoires*, à la date du 20 novembre 1821 :

*« La nouvelle société est composée de personnes pieuses, du choix de M. de la Mennais [...] Leur costume est celui des dévotes du siècle<sup>2</sup>. »*

Cependant l'évêque continuait de demander à la supérieure de la Providence des explications concernant les ressources de l'œuvre. M. de la Mennais se chargea de la réponse :

*« Mlle Conan m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite au sujet de la Providence ; elle regrette de n'avoir pu y répondre [...] Avant de songer à transmettre à qui que ce soit la propriété de la maison de la Providence, il faut qu'elle soit payée entièrement et elle ne l'est pas encore ; ce qui est payé l'a été avec mes propres fonds, du moins en partie, et je ne puis renoncer à tout ou partie du remboursement qui m'est dû, sans savoir quels seront les secours que j'obtiendrai pour les autres établissements dont je suis chargé<sup>3</sup>. »*

L'année 1821 fut celle des agrandissements pour permettre l'accueil de nouveaux élèves : le bâtiment principal fut prolongé, en bordure du

---

<sup>1</sup> Lettre du 17 mars 1821.

<sup>2</sup> *Chronique*, 227.253.

<sup>3</sup> Lettre du 12 septembre 1821. *C.G.II*, 176.

Ruisseau-Josse. Mais l'année fut marquée par la mort, le 21 octobre, de Mlle Marie-Anne Cartel, l'une des fondatrices, qui eut la consolation de finir sa vie au milieu de ses sœurs comme elle l'avait souhaité.

Le séjour de l'abbé de la Mennais à Saint-Brieuc touchait à sa fin. Le 21 novembre 1822, le fondateur des Filles de la Providence présida la prise d'habit pour ses religieuses. Le lendemain, il partait pour Paris, où il était appelé par le Grand-Aumônier de France. À son premier voyage en Bretagne il s'empressa de visiter la communauté des Sœurs à Saint-Brieuc :

*« De ma vie, leur confia-t-il, évoquant son départ, je n'ai fait à la religion de plus dur sacrifice que celui qui m'a été imposé dans cette douloureuse circonstance. J'ai sacrifié mes goûts, mes affections, mon repos, et pour tout dédommagement il ne me reste que le sentiment intime d'avoir rempli un devoir sacré envers l'Église, en renonçant à tout ce qui pouvait faire la douceur et le charme de ma vie<sup>1</sup>. »*

---

<sup>1</sup> *Sermons, II*, 494. Février 1823.

**\* FONDATION DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE (1819-1822).**

*(N. B. : L'histoire des origines de la Congrégation des F.I.C a été rédigée par le f. Paul Cueff et publiée dans la revue Études Mennaisiennes, n° 5, 9, 11. Elle débute dès 1816 avec celle du noviciat d'Auray. On trouvera ici un résumé de cette histoire pour la branche briochine de l'Institut, de 1819 à 1822.)*

En s'engageant dans la querelle autour de l'école, Jean-Marie de la Mennais n'en avait sans doute pas prévu toutes les conséquences : celles-ci vont l'entraîner, de proche en proche dans un réseau d'activités de plus en plus absorbantes qui en peu d'années deviendront pour lui une orientation prioritaire.

À Saint-Brieuc, il avait mis un frein au développement des écoles lancastériennes grâce à l'arrivée des Frères des Écoles chrétiennes ; mais il avait compris que l'heure était venue de proposer l'instruction et l'éducation à tous les enfants, y compris ceux des petites villes et des campagnes et que les besoins étaient pressants. Mais l'école mutuelle était à l'œuvre et elle commençait à se répandre dans le département. S'il en contestait la méthode, il fallait proposer aux municipalités et aux familles le choix d'autres écoles utilisant la méthode dite simultanée, celle que les Frères utilisaient avec succès dans le chef-lieu du département.

Or le vicaire capitulaire, dans ses démarches pour installer les Frères des Écoles chrétiennes à Saint-Brieuc, avait eu l'occasion de rencontrer l'abbé Gabriel Deshayes, qui avait commencé à préparer des maîtres aptes à enseigner dans les campagnes ou les petites villes. Il fit d'abord appel à lui pour ouvrir une école dans une petite ville du diocèse à une dizaine de kilomètres de Saint-Brieuc : Pordic. Le curé, l'abbé Renault dirigeait cette paroisse qui avait été éprouvée par le schisme sous la Révolution et par divers scandales. Avec le soutien de M. de la Mennais, dont il était devenu l'ami, l'abbé Renault avait donné à sa paroisse le bienfait d'une mission, du 4 au 25 janvier 1818. Il voulait en prolonger les fruits par la création

sd'écoles chrétiennes. Pour lui donner satisfaction le vicaire capitulaire obtint de l'abbé Deshayes l'un de ses disciples nouvellement formés, le f. Paul Guyot qui fut installé en 1818, dans une salle louée par la municipalité<sup>1</sup>.

La rencontre entre les deux hommes, en mai 1817, avait eu un effet déterminant : constatant entre eux une totale convergence de vues, ils signent, le 6 juin 1819 un traité d'union :

*« Animés du désir de procurer aux enfants du peuple, spécialement à ceux des campagnes de la Bretagne, des maîtres solidement pieux, nous avons résolu de former provisoirement à Saint-Brieuc et à Auray, deux noviciats de jeunes gens qui suivront, autant que possible, la Règle des Frères des Écoles chrétiennes et se serviront de leur méthode d'enseignement [...]*

*Les deux maisons auront la même règle, la même méthode d'enseignement et n'en feront qu'une. Chacun de nous aura la direction et la surveillance de tous les frères placés dans son diocèse [...]*

*Lorsque nous le jugerons à propos, nous choisirons parmi les Frères un supérieur et deux assistants [...] Nous nous occuperons de trouver, le plus tôt possible une maison centrale pour les deux diocèses [...]*

Les sentiments de Gabriel Deshayes, à la suite de ce traité, nous sont connus par le témoignage du f. Jean Le Mouroux qui l'accompagnait à son retour :

*« J'avais certaines inquiétudes sur l'avenir de votre société naissante [...] Toutes mes craintes ont disparu. »*

En effet, des deux signataires de ce traité, Gabriel Deshayes seul pouvait présenter des réalisations : il dirigeait, depuis 1816 au moins, un noviciat et il avait fondé six écoles dans trois départements ; Jean-Marie de la Mennais avait seulement un projet de noviciat. Le curé d'Auray avait inauguré le système de l'école de campagne, subsistant au moyen d'une rétribution scolaire et où le frère pouvait être placé seul et logeait chez le recteur qui lui assurait pension et hébergement. Mais le vicaire capitulaire de Saint-

---

<sup>1</sup> F. Paul CUEFF, *Études Mennaisiennes*, n° 9, octobre 1992, p. 37.

Briec, apporte un élément décisif : il fait prévaloir, dans ce traité, l'idée d'une société religieuse indépendante, qui se présente à point nommé pour répondre à d'immenses besoins.

L'abbé de la Mennais n'avait pas attendu la signature du traité pour agir : le 20 mars 1819 il prend un premier contact avec l'abbé Tresvaux, curé de La Roche-Derrien pour lui demander de chercher des candidats aptes à réaliser son projet. Celui-ci lui répond deux jours plus tard :

*« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 courant [...] Je vais néanmoins faire des efforts pour remplir vos vœux<sup>1</sup>. »*

Une lettre de Félicité de la Mennais à Mlle de Lucinière signale l'existence du noviciat : *« Mon frère ne sera pas du voyage ... Un noviciat de petits frères qu'il établit à Saint-Briec, dans sa maison même, ne lui permettra pas de s'absenter<sup>2</sup>. »*

Les débuts sont difficiles : des trois premiers postulants, un seul persévère, Yves Le Fichant ; mais cela ne décourage pas le fondateur qui a installé ses disciples dans sa maison de la rue Notre-Dame, où il s'était établi à l'automne de 1818 ; le bâtiment comptait deux étages avec deux chambres et un réduit à chaque niveau, et grenier sur le tout. L'arrivée de nouveaux aspirants va bientôt poser des problèmes de place : en juin 1821, le chanoine Le Sage y dénombre *« dix ou douze jeunes apôtres des pauvres<sup>3</sup> »*. Le 21 août suivant, l'abbé de la Mennais écrit au ministre de l'Intérieur, le comte Siméon :

*« J'ai formé chez moi, à Saint-Briec, un noviciat qui maintenant est composé de quatorze jeunes gens que j'élève à mes frais, et de son côté, M. Deshayes en élève d'autres<sup>4</sup>. »*

L'année suivante, 12 septembre 1822, il écrira au recteur de l'Académie, l'abbé Le Priol<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> AFIC, 24 A.

<sup>2</sup> LE GUILLOU, *Op. cit.*, I, 560. Lettre du 4 juillet 1819

<sup>3</sup> LESAGE, *Mémoires*.

<sup>4</sup> Arch. Nat., F 17 12474.

« Au lieu d'une douzaine de novices que j'avais chez moi, j'en ai trente ; nous sommes les uns sur les autres et je suis forcé de retarder l'entrée de plusieurs sujets qui se présentent parce que je ne sais où les mettre. Il me tarde bien d'avoir les bâtiments du collège de Tréguier à ma disposition<sup>2</sup>. »

La première retraite réunissant les novices de Saint-Brieuc et d'Auray et les frères placés dans les écoles rassemble cinquante personnes, en 1820, dans les locaux de la maison du Père Éternel à Auray. Cette grande retraite mérite cette appellation : l'institut naissant reçoit un nom : *les Frères de l'Instruction chrétienne*, une devise : *Dieu seul*, que les deux supérieurs ont empruntée à M. Boudon, écrivain spirituel du XVIIIème siècle ; et un habit, une lévite noire, qui leur est donnée le dernier jour de la retraite. Quant à la règle, inspirée de celle des Frères des Écoles chrétiennes et élaborée par les deux fondateurs, elle leur est communiquée à cette occasion. À l'issue de la retraite, une douzaine de frères dont les noms nous sont conservés par le f. Hippolyte Morin, auteur de *Souvenirs*, prononcent le vœu d'obéissance pour un an.

Plusieurs directeurs prennent en charge le noviciat de Saint-Brieuc, sous la houlette de M. de la Mennais que ses activités de vicaire général retiennent souvent au dehors : se succèdent ainsi le f. Paul Guyot de la fin de 1819 à septembre 1820, le f. Isidore Mahéo de cette date au mois de décembre 1822 et enfin le f. Ignace Le Roncé, jusqu'à la suppression du noviciat de Saint-Brieuc en août 1823.

---

<sup>1</sup> Constantin Julien Le Priol, né à Baud en 1768, décédé en 1849. Ordonné prêtre en 1785, il refuse le serment et s'exile en Suisse puis en Angleterre. Revenu en France sous le Consulat, il est nommé proviseur à Pontivy puis à Rouen, et recteur de l'académie de Rennes sous la Restauration. Il favorise le développement de l'enseignement primaire, soutient les écoles mutuelles mais aussi celles des Frères de l'Instruction chrétienne.

<sup>2</sup> *C.G.II*,193.

L'abbé de la Mennais doit faire face à l'afflux des novices ; il lui est arrivé de placer dans une école, près d'un directeur capable de le former, un jeune aspirant dont la vocation est déjà éprouvée :

*« Le grand intérêt de la congrégation, écrit-il à Mgr Mannay<sup>1</sup>, évêque de Rennes, est de multiplier les sujets. Or, quand ils sont deux, le frère de la seconde classe n'est qu'un simple novice ; pourvu qu'il soit capable d'enseigner le catéchisme, de montrer à lire, et de tenir une classe, suivant notre méthode, cela suffit, et le frère de la première classe achève son instruction et le forme, sans qu'il m'en coûte<sup>2</sup> »*

L'autre solution, qu'il va mettre en œuvre dès que la Société des Frères sera reconnue, est celle des noviciats secondaires, formés dans divers départements, comme il l'écrit encore :

*« Jusqu'à présent, les novices ont demeuré chez moi ; sous certains rapports, ils y sont mieux qu'ailleurs ; néanmoins, ma maison étant trop petite pour qu'il soit possible d'en augmenter le nombre, j'ai dû m'occuper de fonder des noviciats secondaires, où j'enverrai successivement les jeunes gens déjà éprouvés, et c'est à Josselin, à Tréguier, à Quintin et à Dinan que ces noviciats vont être établis<sup>3</sup>. »*

Ces projets seront partiellement réalisés, selon les circonstances. Mais le mouvement de fondations d'écoles est lancé : douze<sup>4</sup> établissements scolaires sont ouverts par l'abbé de la Mennais de 1818 à 1822, et pour chacun d'entre eux, le vicaire capitulaire, pourtant surchargé de besogne, devra multiplier les démarches.

---

<sup>1</sup> Mgr Charles Mannay (1745-1824) succéda à Mgr Énoch. Vicaire général de Reims, il se réfugia lors de la Révolution en Angleterre puis en Écosse. Évêque de Trèves en 1802, il démissionna en 1814. Il fut nommé évêque de Rennes en 1820.

<sup>2</sup> *C.G.II*, 196.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> À ceux de Pordic et Dinan s'ajoutent ceux de Saint-Brieuc (1820), Plérin (1820), Lamballe (1820), Guingamp (1820), Plouguernevel (1820), Plouha (1821), Broons (1821), Pleudihen (1822) et Quintin (nov. 1822).

Les premières écoles, fondées dans l'urgence, sont établies pour empêcher la création ou limiter le développement d'une école mutuelle. C'est d'abord le cas de l'école que l'abbé de la Mennais installe sur le terrain qui entoure sa maison de la rue Notre-Dame. Il y fait bâtir deux classes pour accueillir le surplus d'élèves de l'école des Frères de la rue Vicairie. Car la municipalité avait préparé pour l'école mutuelle de la ville une grande salle capable de recevoir 400 élèves. Cette école ne dépassa jamais le nombre de 170 !

À Lamballe, une école mutuelle était tenue par le Sr. Mariette, mais il ne rassembla guère que 60 à 80 élèves. Répondant à la demande du curé, qui avait loué un local en ville, M. de la Mennais envoya, en septembre 1820, deux Frères : Charles Brottier et Philippe Biron.

Ils furent hébergés au presbytère. Dès janvier 1821 la municipalité leur vote une subvention, affirmant ainsi sa préférence pour leur école.

Dans le même temps, l'abbé de la Mennais ouvre l'école de Guingamp. Une école mutuelle y existait depuis 1819 et le curé, l'abbé Le Guyader, demandait au vicaire capitulaire « *des armes* » pour la combattre. Une mission fut ouverte le 15 août 1820 et l'abbé de la Mennais y prêcha sur l'instruction religieuse. On décida d'ouvrir une école et une souscription couvrit les frais de fondation. M. de la Mennais conduisit lui-même, au début de septembre 1820 les Frères Yves Le Fichant et Allain Coursin sur leur terrain d'apostolat. « *Dès les premiers jours, note le f. Victor<sup>1</sup> dans ses Annales, les classes se trouvèrent trop étroites ; l'éloge des Frères était dans toutes les bouches.* » La commission d'enseignement mutuel de Guingamp rend compte des circonstances et constate amèrement :

*« L'école mutuelle a compté 125 élèves jusqu'au 20 août 1820, époque de la mission dirigée par M. de la Mennais [...] En 1820, il réussit à installer dans notre ville deux des demi-Frères de sa création [...] L'école mutuelle ne fut plus qu'une sorte de scandale pour plusieurs et ne compta plus*

---

<sup>1</sup> F. Victor (Robert Gautier) (1798-1861), entré au noviciat de Dinan en 1823, il a enseigné d'abord à Lamballe, en 1824, avant de diriger l'école de Guingamp.

*qu'une cinquantaine d'élèves ... Cette école tomba et, en tombant, discrédita la nouvelle méthode.<sup>1</sup> »*

Toutefois la fondation de plusieurs autres établissements n'est pas liée à la question mutuelle : c'est le cas par exemple des écoles de Plouha, de Broons, de Pleudihen, de Plouguernevel. Dans cette dernière localité, l'abbé de la Mennais avait préparé les voies au rachat des bâtiments d'un ancien séminaire et il en profita pour installer dans des locaux disponibles une école où les frères tenaient deux classes, dont une préparatoire aux études latines.

Mais les deux supérieurs des Frères de l'Instruction chrétienne voient leur situation changer au début de l'année 1821. Le 17 janvier l'abbé Deshayes qui, avec l'accord de son évêque, était entré dans la Compagnie de Marie, est élu supérieur général de cette société à la mort du P. Duchêne. Il va donc quitter sa cure d'Auray et la Bretagne pour Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée. D'autre part, le 18 janvier, Mgr de la Romagère décide d'accepter la démission<sup>2</sup> de son vicaire général, Jean-Marie de la Mennais et l'en informe par lettre du 31 janvier. Cependant, ajoute-t-il dans une note :

*« Je lui conservai tous les pouvoirs relatifs à la confession et lui confiai spécialement le soin et administration des petites écoles dont il s'était occupé très utilement<sup>3</sup>. »*

Avant cet éloignement, les deux supérieurs réunirent leurs disciples dans une retraite à Auray, le 31 mai : ils étaient au nombre de 55 Frères dont 24 enseignaient dans 17 écoles et une trentaine de novices. Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais conviennent par un nouvel accord que ce dernier devient supérieur des Frères de Bretagne, sans préjudice de l'action éventuelle du P. Deshayes qui en garde la responsabilité conjointe, confor-

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Saint-Brieuc. L'école mutuelle ne fut supprimée qu'en 1823.

<sup>2</sup> L'abbé de la Mennais emploie le terme de *destitution* dans sa lettre du 22 février 1821. *C.G.II*, 171.

<sup>3</sup> Arch. Dioc. de Saint-Brieuc.

mément au contrat fondateur du 6 juin 1819. Il reste supérieur exclusif des Frères qui l'ont suivi à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Quant à M. de la Mennais, il n'est plus rattaché au diocèse de Saint-Brieuc que par les écoles de Frères qu'il y a fondées et les Filles de la Providence, au titre de fondateur. Mais il a désormais la charge de tous les Frères de Bretagne et en fonction de ses responsabilités, sa position vis-à-vis de l'autorité universitaire évolue sensiblement. S'il lui était arrivé, à Dinan par exemple, d'ouvrir des classes avant d'en avoir obtenu les autorisations requises, il s'applique désormais à observer toutes les formalités administratives. Il engage des démarches pour obtenir l'autorisation légale pour les Frères. L'abbé Deshayes s'y emploie également<sup>1</sup>.

Le premier rapport officiel réunissant les noms des deux fondateurs est dû à l'inspecteur Rabillon, à la suite d'une inspection en Bretagne, en juillet 1821 :

*« M. Deshayes et M. de la Mennais, réalisant un projet qu'avait formé M. de la Salle, ont institué des Frères connus jusqu'à présent sous le nom de Petits Frères ou de Frères d'Auray. Ils sont déjà répandus dans tout le ressort de cette Académie et y opèrent le plus grand bien. C'est ce qui nous fait vivement désirer qu'ils acquièrent une existence légale qui fixe leurs rapports avec l'Académie<sup>2</sup>. »*

Jean-Marie de la Mennais prend un premier contact avec le ministre par l'intermédiaire du Baron Mounier<sup>3</sup>, Directeur général de la Police et le 31 août 1821 il précise ses projets et ses souhaits :

*« Nous négocions en ce moment l'achat d'une ancienne communauté d'Ursulines située dans le diocèse de Vannes, qui serait très propre à servir de chef-lieu [...] Cette année-ci nous ne demandons rien pour cette acquisition, mais nous supplions Votre Excellence de nous aider à élever des*

---

<sup>1</sup> Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 9, p. 78.

<sup>2</sup> Arch. Nat. F 17 10214.

<sup>3</sup> Claude Philibert Édouard Mounier (1784-1833) fut auditeur au Conseil d'État en 1806, nommé Baron en 1809. Conseiller d'État en 1816, pair de France en 1819, il fut directeur de la Police de 1820 à 1822.

*maîtres, parce que c'est là le point essentiel. L'année prochaine, nous espérons pouvoir demander l'autorisation légale de notre institution, et il nous sera d'autant plus facile de l'obtenir que nous présenterons un plus grand nombre de sujets déjà placés ou capables de l'être<sup>1</sup>. »*

La requête est accueillie avec une grande bienveillance par le comte Siméon<sup>2</sup>. Le 14 novembre, M. de la Mennais adresse au président du Conseil Royal de l'Instruction Publique une copie des règlements des Frères et présente la situation à cette date :

*« Nous avons déjà dix-sept écoles et soixante-dix Frères dont quarante-cinq novices. Les vingt-quatre Frères employés ont dans leurs écoles environ deux mille enfants<sup>3</sup>. »*

L'abbé de la Mennais pouvait aussi compter sur l'appui de l'abbé Le Priol, recteur de l'académie de Rennes. M. Cuvier<sup>4</sup>, président du Conseil royal de l'Instruction publique écartait l'idée d'une autorisation provisoire. On appliqua l'article 36 de l'ordonnance du 29 février 1816 et un précédent existait, celui des Frères de la Société Saint-Antoine, autorisés l'année précé-



Georges Jean Cuvier (1769-1832),  
Président du Conseil Royal  
de l'Instruction Publique

---

<sup>1</sup> C.G.II, 176.

<sup>2</sup> Joseph Jérôme Siméon (1749-1842). Juriste de formation, il fut député au Conseil des Cinq-Cents en 1796, conseiller d'État en 1804. Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Richelieu (1820-1821), il préside la commission de l'Instruction publique. Il fut nommé comte en 1818, Pair de France en 1821.

<sup>3</sup> C.G.II, 180.

<sup>4</sup> Georges Cuvier (1769-1832), professeur d'histoire naturelle, promoteur de l'anatomie comparée. Il fut nommé inspecteur général de l'Instruction publique et Conseiller d'État sous Louis XVIII.

dente. Le 14 février 1822, M. Cuvier indiquait au recteur d'Académie que « l'ordonnance ne tarderait pas à être rendue<sup>1</sup> ».



Louis XVIII (1755-1824).  
Il signa l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1822

L'ordonnance fut signée par le Roi Louis XVIII le 1<sup>er</sup> mai 1822 ; elle stipulait notamment :

« La Société formée par les Sieurs de la Mennais et Deshayes dans le but de fournir des maîtres aux écoles primaires des départements compo-

---

<sup>1</sup> Arch. Nat. F 17 10214.

*sant l'ancienne province de Bretagne, et désignée sous le nom de Congrégation de l'Instruction Chrétienne, est autorisée [...]*

*Le brevet de capacité sera délivré à chaque Frère de l'Instruction chrétienne, sur le vu de la lettre particulière d'obédience qui lui aura été délivrée par le Supérieur général de ladite Société<sup>1</sup>. »*

En juin 1822, M. de la Mennais envoya à l'abbé Le Priol la liste des placements de ses 27 Frères en exercice. Celui-ci, considérant ce tableau comme une lettre d'obédience, délivra pour eux des brevets de capacité et des autorisations spéciales. Ce fut à la retraite suivante que le fondateur apprit aux Frères leur nouvelle situation :

*« Quinze mois se sont écoulés depuis notre dernière retraite, et dans cet intervalle [...] il s'est fait des choses qui ont surpassé notre espérance. Cela nous porte à croire que Dieu a de grandes vues sur vous<sup>2</sup>... »*

Jean-Marie de la Mennais n'oublia pas les soutiens reçus à l'occasion de cette demande d'autorisation de l'Institut des Frères : deux ans plus tard, alors qu'il était vicaire général du Grand Aumônier, il évoquait avec reconnaissance, dans une lettre au baron Mounier, *« les marques de bienveillance que j'ai reçues de vous autrefois, et dont je ne perdrai jamais le souvenir<sup>3</sup>. »*

---

<sup>1</sup> Imprimerie Prud'homme, 1822.

<sup>2</sup> F. HIPPOLYTE, *Mes souvenirs sur l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne*, p. 31.

<sup>3</sup> Lettre du 19 avril 1824. C. G. II, 284.

### III – VICAIRE GÉNÉRAL DE Mgr DE LA ROMAGÈRE (1819-1821).



Mgr Mathias Groing de la Romagère,  
évêque de Saint-Brieuc de 1819 à 1841.

*Photo Arch. Dioc. Saint-Brieuc.*

Un soir d'avril 1819 arriva à Saint-Brieuc par la diligence de Vannes un mystérieux ecclésiastique qui se rendit au séminaire. Le lendemain, les chanoines vinrent le saluer ainsi que quelques religieuses : on sut bientôt que le nouvel arrivant était l'évêque de Saint-Brieuc, nommé par le Roi depuis bientôt deux ans, mais encore dans l'attente de ses

bulles, et impatient de connaître son diocèse. L'abbé de la Mennais avait échangé avec lui de nombreuses lettres et avait su discerner, écrit Laveille, « à travers une trivialité de langage fort déplacée dans un si haut rang, des trésors de foi et de zèle<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> *Op. cit.*, I, 371.

Né le 5 décembre 1756 au château de la Romagère, près de Montluçon, Mathias Le Groing de la Romagère, après ses études chez les Oratoriens de Vendôme, entre à Saint-Sulpice ; en 1780, il devient prier de la maison de Sorbonne, puis est nommé vicaire général de Mgr de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne. Il avait un frère, son aîné de quatre ans, qui devint aussi vicaire général au diocèse de Bourges. À la Révolution, les deux frères refusent le serment et se réfugient d'abord chez leur beau-frère, marquis de Loubens de Verdalle, à Châtain dans la Creuse. Mais ils doivent fuir, se séparer, et sont arrêtés puis enfermés sur les pontons de Rochefort. L'aîné, Pierre-Joseph, atteint du scorbut, meurt dans les bras de son frère. Pour protester contre les souffrances qu'on leur inflige, Mathias et quatorze de ses compagnons font parvenir une pétition au chef du district de Rochefort. En représailles, ils sont mis aux fers. Mathias de la Romagère en garda les marques toute sa vie. Sur neuf prêtres de Bourges enfermés sur les pontons, deux seulement survécurent. Après le concordat, M. de la Romagère devint chanoine titulaire de Clermont : c'est là qu'il reçut la nomination royale.

Le survivant des pontons de Rochefort ne manquait pas de foi ni de courage, mais on s'aperçut vite qu'il possédait quelques défauts assez voyants qui risquaient de lui nuire dans sa nouvelle position. Félicité de la Mennais, qui l'avait rencontré, écrit à son frère :

*« Je redoute le moment où il entrera dans son diocèse. Ce n'est pas qu'il n'ait de la piété et du zèle à sa façon, mais quel pauvre homme ! qu'il est ennuyeux ! Il fait des vers, les récite et les chante même volontiers [...] L'abbé Frayssinous, qui n'est pas suspect, avoue que c'est un original fieffé. Au reste, il m'a dit pour toi des choses flatteuses, mais sans les chanter, en sorte que je ne sais pas si c'est bien sérieux<sup>1</sup>. »*

Le nouveau prélat n'arriva dans le diocèse que le 15 novembre 1819. Il commença par remettre, le 17 novembre, à l'abbé de la Mennais des lettres de vicaire général. Sur son conseil, il nomma aussi M. de Nantois, en remplacement de M. Manoir, décédé en mai 1819. Mais très vite des difficultés

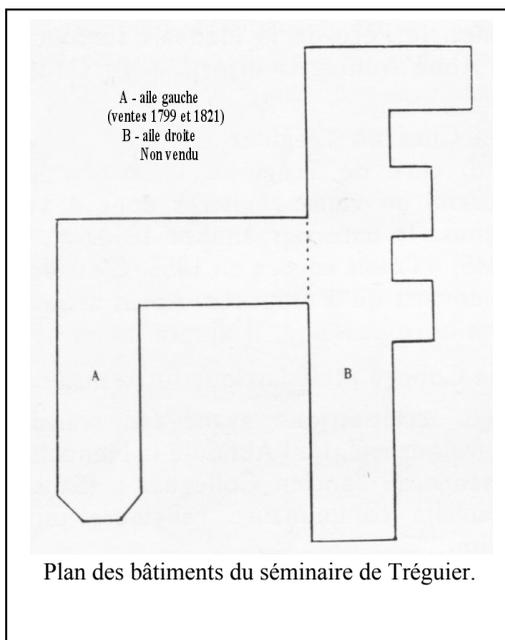
---

<sup>1</sup> BLAIZE, I, 365.

surgirent : le chanoine Le Sage, qui supportait mal l'influence que conservait dans le diocèse l'abbé Jean, ranima une vieille querelle à propos d'un règlement du chapitre ; il obtint de l'évêque d'y insérer un article obligeant à siéger au chœur les chanoines non titulaires : c'était le cas du supérieur du séminaire, l'abbé Vielle et de Jean-Marie de la Mennais lui-même, que leurs occupations empêchaient fréquemment d'être présents à l'office. Malgré les représentations faites à l'évêque, celui-ci ne voulut pas céder. De plus, il fallait subir la manière fantaisiste dont le prélat conduisait le conseil : divagations inattendues, oubli de décisions importantes, façons imprévisibles de trancher sans tenir compte de l'avis du conseil. L'abbé de la Mennais, le 29 janvier 1820, décida d'offrir sa démission, qui fut refusée.

Toutefois les difficultés nouvelles ne pouvaient faire oublier les problèmes restés en suspens dans le diocèse ; en particulier l'abbé de la Mennais devait faire face à la situation de l'école ecclésiastique de Tréguier, installée dans des locaux devenus insuffisants.

Il faut rappeler ici qu'une partie des bâtiments de l'ancien grand séminaire, l'aile gauche, formant un lot d'une superficie d'un hectare et vingt ares, avait été vendue le 17 juillet 1799 (29 messidor an VII) à Pierre Caro et Elizabeth Le Lay sa femme ; mais l'aile droite comprenant chapelle et logements fut distraite de cette vente par acte du 8 août 1799 (21 thermidor an VII) et affectée au ministère de la Guerre pour être utilisée par la gendarmerie comme caserne<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Cf. A. GUILLOU, *Essai historique sur Tréguier*, p. 97.

Telle était la situation lorsque, le 15 février 1820, l'administration diocésaine renouvelle une demande au Ministre de l'Intérieur :

*« On a l'intention de racheter l'ancien séminaire (de Tréguier) qui est plus vaste et plus commode ; mais avant de passer contrat avec l'acquéreur, on désirerait avoir l'assurance que S. E. le ministre de la Guerre renoncera à la partie non vendue de cette maison qui a été affectée au service de son département et qui n'est occupée que par cinq gendarmes. Cette portion de bâtiments est dans le plus mauvais état, les murs sont crevassés et ont perdu leur aplomb, la chapelle est entièrement découverte et ne peut être d'aucune utilité au gouvernement, la ville de Tréguier, d'ailleurs, n'ayant jamais eu ni garnison ni troupes<sup>1</sup>. »*

La demande reçut une réponse favorable du ministère de la Guerre.

Ces intentions et ces projets étaient trop chers aux diocésains, spécialement de la région de Tréguier, pour ne pas susciter émotion et espérance de les voir aboutir. Le chanoine Le Sage note dans ses *Mémoires* :

*« Rien n'égalait la joie des habitants de Tréguier quand M. de la Mennais, qui avait déjà ravivé leur collège languissant, s'annonça, en 1819, comme voulant racheter et rétablir leur séminaire [...] M. de la Mennais devint pour tout le peuple le premier homme du siècle, le restaurateur, la colonne de la religion quand on le vit en effet traiter avec l'acquéreur. Celui-ci en demandait trente-deux mille francs, le grand vicaire en offrait trente et il était bien sûr de l'obtenir à ce prix. »*

C'est alors que survient l'évêque qui couvre l'enchère de son vicaire général :

*« Ainsi pourra-t-il publier, imprimer, afficher partout que c'est à lui que les Trécorrois doivent un séminaire<sup>2</sup> ! »*

L'acte fut signé en effet dans ces conditions plus onéreuses ; pour les acquéreurs il porte les signatures de l'évêque, de Riou, curé de Tréguier, d'Auffret, supérieur du séminaire, à la date du 8 mai 1821. Mais dans la

---

<sup>1</sup> *Registre de correspondance*, Arch. Dioc. de Saint-Brieuc. C. G. II, 147.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, III. Acquisition de l'ancien palais épiscopal de Tréguier.

population de Tréguier, nul n'ignorait qui, dans cette affaire, avait joué le rôle principal.

Cependant les difficultés dans les rapports avec l'évêque dépassèrent vite les limites du conseil et furent connues dans le diocèse. Plusieurs fonctionnaires qui avaient des relations avec Mgr de la Romagère émirent des protestations contre sa façon d'administrer. Le peuple lui-même se plaignit de sa manie de prêcher en toute occasion et sans retenue

*« Notre malheureux diocèse, écrit l'abbé Jean à son ami Querret, est dans un état bien déplorable ; je tiens toujours au parti que j'ai pris, sauf quelques modifications que les circonstances rendront nécessaires : à Saint-Brieuc, tout le monde s'en mêle ; préfet, maire, administrateurs, libéraux même, tout le monde gémit, se plaint, murmure : jamais vous n'avez vu pareil charivari <sup>1</sup> ! »*

M. de la Mennais vit qu'il ne pouvait participer plus longtemps à une telle administration, et il écrivit à l'évêque, le 20 août 1820 :

*« Depuis longtemps, voyant le désordre qui règne dans l'administration de votre diocèse, je n'y prenais part qu'avec une extrême répugnance, et si je ne me suis pas retiré plus tôt, c'est uniquement parce que des personnes que j'honore pensaient que mes services pouvaient encore vous être utiles.*

*Aujourd'hui, une pareille idée n'est plus qu'une illusion. Je renonce donc à me mêler des affaires d'un diocèse qui tombe dans l'anarchie<sup>2</sup>. »*

Mgr de la Romagère, dans sa réponse du 31 août reprochait à son vicaire général *« d'être jaloux, d'user de détours pour contrarier ses intentions, de vouloir gouverner sans lui »*. L'abbé de la Mennais le 3 septembre, se défend de pareilles intentions et maintient sa décision :

*« Je ne me reconnais point à ces traits. Ce sont là des injures qui ne prouvent rien sinon que j'ai parfaitement jugé votre caractère et ma position lorsque je me suis décidé à me retirer pour toujours de l'administration du diocèse. Je me réjouis de ne conserver aucun doute sur*

---

<sup>1</sup> Lettre du 28 septembre 1820, C.G.II, 155.

<sup>2</sup> C.G.II, 152.

*la nécessité d'une démarche qui m'était pénible, et je vous rends grâce de m'avoir de plus en plus affermi dans une résolution que j'aurais dû prendre plus tôt<sup>1</sup>. »*

La situation était donc tendue à l'extrême entre l'évêque et son vicaire général. Ce dernier cependant en souffrait et restait très sensible aux conseils de ses amis qui gémissaient comme lui sur les conséquences d'un pareil état de choses. Mgr de la Romagère était facilement oublieux, et porté à continuer d'agir comme si rien ne s'était passé. Le 10 novembre 1820, l'abbé de la Mennais lui écrit :

*« Lorsque j'ai consenti à suspendre mon départ de Saint-Brieuc, ce n'a été qu'à la condition de ne me mêler de l'administration du diocèse qu'en vous donnant en particulier des renseignements que vous me feriez l'honneur de me demander<sup>2</sup>... »*

Dans ces conditions, le vicaire général croit de son devoir d'informer le Grand Aumônier à Paris :

*« Des motifs que vous apprécierez, écrit-il le 27 novembre 1820, m'avaient empêché jusqu'à présent de vous parler de l'état du diocèse ; mais il n'est plus possible de se borner à gémir en secret, et ma conscience m'ordonne de rompre le silence. Le désordre le plus complet règne dans le diocèse ; la division est presque partout, et la discipline se relâche rapidement par défaut de confiance dans l'autorité<sup>3</sup>. »*

L'abbé de la Mennais en donne quelques exemples, poussant ainsi un véritable cri d'alarme et un appel à l'aide. Il s'apprête à quitter le diocèse où il pense n'avoir plus sa place. Il doit donc faire des projets d'avenir. À Gabriel Bruté qui l'invite à venir le rejoindre aux Amériques, il répond le 18 décembre 1820 que sa part est de sauver les restes de la religion qui s'éteint : *« Telle est la portion de son champ que nous a confiée le père de famille<sup>4</sup>. »* Les deux phrases qui suivent jettent une clarté sur le sens du traité signé le 6 juin 1819 avec l'abbé Deshayes :

---

<sup>1</sup> *Id.*, 153.

<sup>2</sup> *Id.*, 160 ;

<sup>3</sup> *Id.*, 162.

<sup>4</sup> *C.G.II*, 164.

*« Si vous repassiez à Saint-Brieuc, vous y trouveriez plusieurs établissements que j'ai formés et qui pourraient vous donner l'idée d'en former de semblables dans vos contrées ; je suis très convaincu que le nombre des prêtres augmenterait en Amérique comme ailleurs, si l'on s'emparait des enfants dès leurs premières années, c'est-à-dire si on établissait des écoles gratuites telles que celles que j'ai organisées à Saint-Brieuc, à Dinan, à Lamballe, à Guingamp, etc. Avant dix ans, il y en aura partout [...] et combien ne sera-t-il pas facile ensuite de choisir, parmi tant d'enfants, ceux qui annoncent d'heureuses dispositions [...] et de les diriger vers l'état ecclésiastique ? »*

Et il termine en évoquant sa situation personnelle :

*« Je suis dans la position la plus triste vis-à-vis de mon évêque ; il veut à toute force m'ôter mon titre, me renvoyer ; il m'a même menacé de m'interdire. Dieu soit béni<sup>1</sup> ! »*

Effectivement, le 18 janvier 1821, Mgr de la Romagère annonce à son vicaire général que sa démission est acceptée, ce qu'il confirme par écrit le 31 janvier. Toutefois l'évêque reconnaît ses mérites en lui conférant le titre de chanoine honoraire.

La nouvelle de cette démission soulève dans la ville épiscopale une émotion extrême. L'abbé Jean confie à son ami Querret, le 20 février 1821 :

*«La ville entière marche comme un seul homme, sans distinction de partis, lorsqu'il s'agit de prendre ma défense ; les libéraux les plus enflammés les jacobins les plus décidés, sont à l'avant-garde dans cette espèce de combat [...] Je vous avoue que de pareils sentiments ... m'empêchent de quitter ce bon pays jusqu'à ce que l'espérance de le sauver ne soit entièrement évanouie<sup>2</sup>. »*

---

<sup>1</sup> *Id.*

<sup>2</sup> *Id.*, 170.

La question reste en suspens. Sans doute, l'évêque commence-t-il à songer sérieusement à sa retraite – du moins l'abbé de la Mennais en a la certitude. « Mais, remarque Laveille, *M. de la Mennais se méprenait sur les dispositions de l'évêque.* » Celui-ci avait, de son côté, écrit au cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris et Grand-Aumônier, lui exposant ses griefs contre son vicaire général. Ce fut Mgr de Quélen, son coadjuteur, qui répondit à Mgr de la Romagère :

*« Monseigneur, écrivait-il, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'en ai ressenti un véritable chagrin. Il est fort à regretter que les différends qui se sont élevés entre vous et M. de la Mennais soient arrivés au point de devoir amener une séparation. Il m'est revenu de tous côtés que cet ecclésiastique s'était attiré l'estime et la considération de tout le diocèse de Saint-Brieuc, et je n'en veux pour preuve que tant d'établissements de bienfaisance qui ne pouvaient exister que par la charité des fidèles [...] Il est donc de mon devoir de vous exhorter à tâcher de retenir le coopérateur qu'il eût été bien à désirer que vous eussiez pu parvenir à vous attacher [...] Je vous devais la vérité telle que je la vois ; je vous prie de regarder la franchise de cette lettre que comme une preuve de l'intérêt que je vous porte<sup>1</sup>. »*

Le Vicaire Général évoque aussi ses difficultés dans une lettre à un député du département, le comte de Kergariou<sup>2</sup> qui s'inquiète de l'état désolant de la situation et qui a même pris contact avec Mgr de Quélen, vicaire du Grand Aumônier, et son coadjuteur au siège de Paris :

*« Il s'agit de savoir si ce n'est pas un mal extrême que de laisser un diocèse dans une anarchie complète, et s'il y a d'autres moyens d'y remédier que d'obtenir la démission de celui qui l'a jeté dans cette confusion horrible.[...] Qu'y a-t-il donc à faire pour le déterminer à demander sa retraite ? Rien, si ce n'est de lui en donner le conseil, avec tous les ménages*

---

<sup>1</sup> LAVEILLE, I, 378.

<sup>2</sup> Joseph François de Kergariou de la Grandville (1779-1844), chambellan de Napoléon et comte d'Empire en 1810 fut successivement préfet d'Indre-et-Loire, du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure, député des Côtes-du-Nord en 1820, pair de France (1827-1830).

*ments et les égards dus à une dignité qu'hélas, il respecte si peu lui-même ?<sup>1</sup> »*

Mgr de la Romagère voyait se creuser le vide autour de lui : M. de Nantois avait démissionné. M. Vielle, à qui on refusait un jeune prêtre dont il avait demandé les services, venait de se démettre de ses fonctions de supérieur du séminaire. On apprenait que Mgr de la Fare, ancien évêque de Nancy, et nommé depuis peu archevêque de Sens, proposait à Jean-Marie de la Mennais un poste de vicaire général ; on en glosait dans les salons à Saint-Brieuc.

Mais l'abbé Jean se refusait à alimenter de pareilles polémiques :

*« Jamais je ne consentirai à être chef de parti »,* déclarait-il à l'abbé Le Sage.

Toutefois il hésitait sur la conduite à tenir et il le confie à son ami Querret dans une lettre du 8 mai 1821 :

*« D'un côté Féli me presse vivement d'aller le rejoindre à Paris, où il paraît vouloir se fixer ; il me donne pour prendre ce parti d'excellentes raisons auxquelles il n'y a pas le plus petit mot à répliquer ; mais le courage me manque pour briser tant de liens, et des liens qui me sont si chers [...]*

*J'attendrai le plus longtemps possible, car je ne dois pas me hâter de renverser, en m'en allant, un si grand nombre d'établissements utiles que la divine Providence a élevés par mes mains<sup>2</sup>. »*

Pour éviter de devenir le point de ralliement d'une opposition à l'évêque, il se rendit à Paris et y passa deux longs mois. Mais il ne pouvait laisser en attente des œuvres qu'il savait encore fragiles, il rentra en Bretagne, visitant ses écoles.

Cependant l'évêque s'était entouré de nouveaux vicaires généraux, l'abbé Richard, ancien principal du collège de Tréguier et le jeune abbé Le

---

<sup>1</sup> Lettre du 28 février 1821, *Id*, 172.

<sup>2</sup> *C.G.II*, 173.

Mée. Celui-ci, on s'en souvient, était très proche de M. de la Mennais et il hésita longtemps avant de répondre à la proposition de Mgr de la Romagère. L'abbé Jean, sans lui cacher sa peine, ne lui en tint pas rigueur :

*« En acceptant le titre de grand vicaire de Saint-Brieuc, vous avez pris le parti qui vous a semblé le meilleur ; je crois que vous vous êtes trompé, et je vous plains parce que je vous aime ; mais je n'ai aucun droit de vous faire des reproches [...] Si l'honneur et la conscience me défendent d'approuver votre manière de voir en cette circonstance, du moins je puis vous dire avec sincérité que mon attachement est toujours le même<sup>1</sup>. »*

Malgré ses défauts si gênants l'évêque de Saint-Brieuc avait un cœur d'or : sa charité envers les pauvres, son dévouement courageux parlaient en sa faveur. Peu à peu, les tensions s'apaisèrent entre lui et son ancien vicaire général, l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Celui-ci put se consacrer à ses œuvres dans le diocèse : on a vu son action pour faire reconnaître officiellement, en 1822, la société des Frères et pour assurer son développement. Après l'installation de l'école ecclésiastique de Tréguier dans les bâtiments de l'ancien séminaire, il obtint du Conseil Royal de l'Instruction publique d'établir dans les locaux ainsi libérés une école primaire et un noviciat des Frères de l'Instruction chrétienne<sup>2</sup>. De son côté l'abbé Vielle, chanoine titulaire, continua son rôle de conseiller spirituel près des nombreuses personnes qui s'adressaient à son ministère.

---

<sup>1</sup> C. G. I, 177.

<sup>2</sup> Document du 3 juillet 1825. Arch. Dép. des Côtes d'Armor, V 3986.

\*\*\*\*\*

En septembre 1822, Jean-Marie Robert de la Mennais a quarante-deux ans. Depuis huit années il se consacre au service du diocèse de Saint-Brieuc, mais les circonstances l'en éloignent désormais sans qu'il l'ait voulu. Certes le travail ne lui manque pas : Félicité ne cesse de demander sa collaboration, notamment pour un journal et d'autres travaux littéraires et historiques.

Il se doit surtout à tant d'œuvres charitables nées de son zèle, et particulièrement aux écoles qu'il vient d'ouvrir : celle des Filles de la Providence, à Saint-Brieuc, celles des Frères de l'Instruction chrétienne, dispersées dans trois départements, et dont la maison centrale est désormais installée à Josselin par un traité du 1<sup>er</sup> septembre 1822 signé par les deux supérieurs, Gabriel Deshayes et Jean-Marie Robert de la Mennais.

Une fois de plus, il se trouve à la croisée des chemins, dans l'attente de la volonté de Dieu. Le signe lui vient de Paris, où le prince de Croÿ<sup>1</sup>, Grand Aumônier de France, réorganise sa Maison et l'appelle comme vicaire général. Jean-Marie de la Mennais se remet entre les mains de la Providence. N'avait-il pas confié à son ami Jean-Joseph Querret :

*«Le bon Dieu décidera de mon avenir ; il est le maître.»<sup>2</sup>*

Sa réponse positive au Grand Aumônier enchaîne les conséquences : les Filles du Cœur de Marie de Saint-Brieuc vont devenir désormais une congrégation autonome, dont le signe de l'habit religieux affichera publiquement l'existence :

---

<sup>1</sup> Gustave Maximilien Juste de Croÿ-Solre (1772-1844), évêque de Strasbourg en 1820 puis archevêque de Rouen en 1823. Nommé cardinal en 1825.

<sup>2</sup> C. G. I, 552.

*« Mesdames de la Providence ont pris leur costume hier ; Tout est pour le mieux ici.<sup>1</sup> »*

L'abbé de la Mennais signe en novembre 1822 un bail avec la supérieure du couvent de Montbareil pour sa maison de la rue Notre-Dame. Les Filles de la Providence ont maintenant un supérieur ecclésiastique nommé par l'évêque de Saint-Brieuc, mais leur fondateur continue de veiller sur leur œuvre et sa première visite en Bretagne sera pour elles.

Il règle aussi toutes choses pour les Frères de l'Instruction Chrétienne qui vont souffrir de l'éloignement de leur supérieur. Le 22 novembre, jour de son départ pour Paris, il écrit à Querret :

*« Je n'abandonne aucun de mes établissements. J'en conserve la direction. Je serai de retour en Bretagne dans cinq ou six semaines<sup>2</sup>. »*

Un mois auparavant, il exposait à l'évêque de Rennes, Mgr Mannay, ses projets : il avait la responsabilité de quatre écoles dans le diocèse et il avait enregistré six demandes d'ouverture.

*« Depuis que ma petite congrégation a été approuvée par le Roi, écrivait-il, de toutes parts on me demande des Frères, si bien que si j'avais cent frères disponibles, je les placerais sous un mois. Cependant je n'ai que trente à quarante novices, dont la plupart commencent à peine.<sup>3</sup> »*

Le supérieur des Frères de l'Instruction Chrétienne de Bretagne veillera attentivement à la bonne marche de ses vingt-et-un établissements, grâce à une correspondance assidue avec ceux qui les dirigent. Le 2 novembre 1822, il écrivait à M. Querret :

*« Dans huit jours nous établissons une école à Quintin et une autre à Tréguier dans un mois<sup>4</sup>. »*

---

<sup>1</sup> C. G. II, 198. Lettre du 22 novembre 1822.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> Lettre du 21 octobre 1822. C. G. II, 196.

<sup>4</sup> C. G. II, 197.

Jean-Marie de la Mennais nous apparaît, à ce moment de son existence, mûri par l'expérience. Il réalise maintenant ce qu'il notait naguère dans son *Mémorial* :

*« L'âme qui est docile et souple dans la main de Dieu goûte une paix que rien n'altère [...] et toujours bénit, adore, avec une joie délectable, les desseins de la Providence sur elle<sup>1</sup>. »*

Face à la situation nouvelle qui l'attend à la Grande Aumônerie de France, il manifeste la maîtrise et le calme d'une âme pacifiée. Il confie à son ami Jean-Joseph Querret :

*« Vous n'avez pas d'idée de l'état dans lequel j'ai trouvé les affaires de mon administration [...] Sous ce rapport, je suis content parce que je vois du bien à faire et que j'espère l'opérer.<sup>2</sup> »*

Après de longues années vécues dans le cadre d'un diocèse, Jean-Marie Robert de la Mennais va engager désormais toutes ses forces au service de l'Église de France.

-----

---

<sup>1</sup> *Mémorial*, 119.

<sup>2</sup> *C. G. II*, 205.

## SOURCES – BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales des Côtes-d'Armor

Archives diocésaines de Saint-Brieuc.

Archives nationales.

Archives des Frères de l'Instruction chrétienne (AFIC), Rome.

BLAIZE, *Œuvres inédites*, t. I et II.

*Correspondance Générale de Jean-Marie de la Mennais*, t. 1, 2, 7. Rennes, 2002

CUEFF F. Paul, *Études Mennaisiennes*, n° 5, 9, 11, 14.

DESSOLLE, *Charles Caffarelli (1758-1826). D'Église en préfetures*. 2005.

FEUGERE Anatole, *Lamennais avant l'Essai sur l'Indifférence (1798-1817)* Paris, 1906.

GUILLOU Adolphe, *Essai historique sur Tréguier par un Trécorrois*, 1913.

HERPIN E., *L'abbé Jean-Marie de la Mennais, ses grandes idées, ses grandes œuvres*, Ploërmel, 1896.

LAVEILLE, *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, Paris, 1903.

LE GUILLOU, *Correspondance générale de Félicité de Lamennais*,

LIMOUZIN-LAMOTHE, *Mgr de Quélen, archevêque de Paris*, Vrin, 1958.

MARECHAL, *La jeunesse de Lamennais*.

MIRECOURT E. de, *L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur de l'Institut de Ploërmel*, Vannes, 1876.

MORVAN Sr Simone, *Les Filles de la Providence en France. Ét. Menn.*, n° 30.

ROPARTZ, *La vie et les œuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne, etc. (1780-1860)*.

RULON H., *Petite histoire de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne (1816-1860)*, Man. AFIC.

RULON H., *La fondation de la Providence*, in *Chronique* n° 226-228.

## SOMMAIRE

Introduction .....	3
I - Secrétaire de Mgr Caffarelli (1814-1815).....	7
II – Vicaire capitulaire (1815-1819) .....	19
La grande mission de Saint-Brieuc (1816) .....	25
La vocation de Félicité de la Mennais .....	27
La formation du clergé .....	33
Les congrégations religieuses .....	44
Vie du diocèse : missions .....	50
Vie du diocèse : administration .....	58
Querelle autour de l'école .....	69
Fondation des Filles de la Providence .....	77
Fondation des Frères de l'Instruction chrétienne .....	87
III – Vicaire général de Mgr de la Romagère (1819-1821).....	98
Conclusion.....	108
Sources – Bibliographie .....	111
Numéros parus .....	113

## NUMÉROS PARUS

- |    |   |               |
|----|---|---------------|
| 1  | F. Paul CUEFF, <i>Pour un 150e anniversaire : Aux origines d'une épopée missionnaire (1836-1840)</i>  | Juillet 1987  |
| 2  | F. Paul CUEFF, <i>Autour d'un texte de Jean-Marie de la Mennais : Le "Torrent d'idées vagues".</i>  | Avril 1988    |
| 3  | F. Jean LE BIHAN, <i>L'œuvre d'enseignement des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel aux îles Saint-Pierre et Miquelon</i>  | Janvier 1989  |
| 4  | F. Gilbert OLLIVIER, <i>Un missionnaire aux Antilles (1840-1845) : Frère Arsène (Pierre Menet)</i>  | Octobre 1989  |
| 5  | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : Les origines (1816-1820)</i>  | Juillet 1990  |
| 6  | F. Yves-Jean LABBÉ, <i>Gabriel Deshayes : sa spiritualité.</i>  | Janvier 1991  |
| 7  | F. Albert-Marie TASSÉ, <i>L'abbé Jean-Marie de la Mennais et la formation intellectuelle des Frères</i>   | Novembre 1991 |
| 8  | Sr. Mélanie RAYMOND, <i>Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc dans l'ouest canadien.</i>  | Juillet 1992  |
| 9  | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : les origines (1816-1820) suite du n° 5</i>  | Octobre 1992  |
| 10 | F. Philippe FRIOT, <i>Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie de France</i>  | Juillet 1993  |
| 11 | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : les origines (1816-1822) suite des n° 5 et 9 et fin.</i><br>F. Edmond DROUIN, <i>Les relations de Jean de la Mennais avec ses Frères, de 1822 à 1824.</i> | Décembre 1993 |
| 12 | F. Gilbert OLLIVIER, <i>Une riche personnalité : Frère Ambroise (Joseph Le Haiget), 1795-1857.</i>  | Mai 1994      |
| 13 | F. Albert MÉTAYER, <i>Cinquante ans au pays des Pharaons : les Frères de Ploërmel en Égypte (1903-1957)</i>   | Janvier 1995  |
| 14 | F. Philippe FRIOT, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne : l'affermissement (1822-1824)</i>  | Juillet 1995  |

- 15 Jean-Marie DE LA MENNAIS, *Mémorial. (Avec introduction et notes)* Décembre 1995
- 16 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation des Prêtres de Saint-Méen (1825-1828)* Avril 1996
- 17 F. Jean LAPROTTE, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Amérique du Nord. La tentative ratée de 1878.* Décembre 1996
- 18 F. Philippe FRIOT, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. L'expansion (1825-1830)* Avril 1997
- 19 Sr. Mary Agnes GRINDLEY, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Histoire de la province anglaise (1903-1996)* Octobre 1997
- 20 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. I – Les premières années (1828-1832)* Avril 1998
- 21 F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers I (1886-1896). Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.* Novembre 1998
- 22 F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers II (1886-1896). Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.* Novembre 1998
- 23 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. II – La fin de la congrégation (1832-1834)* Juillet 1999
- 24 F. Albert MÉTAYER, *XVIIIe siècle à Saint-Malo. Les Robert de la Mennais. Simples recherches.* Mars 2000
- 25 F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904). Papeete demande des frères enseignants (1860-1880)* Octobre 2000
- 26 F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904) Papeete laïcise ou ferme des écoles (1880-1904)* Mars 2001
- 27 F. Hilaire NOURRISSON, *Les frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914.* Juin 2002

- 28 F. Jean LAPROTTE, *De la Bretagne au Québec. Comment 108 F.I.C. ont refusé la laïcisation votée en 1903 par les Chambres françaises.* Novembre 2002
- 29 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne sous la Monarchie de Juillet (1830-1848)* Février 2003
- 30 Sr. Simone MORVAN, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc en France.* Octobre 2003
- 31 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne aux Antilles* Mai 2004
- 32 F. François JAFFRÉ, *Un disciple de Gabriel Deshayes. Frère Julien, Julien Ker David (1803-1864)* Octobre 2004
- 33 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne de 1848 à 1860.* Mars 2005
- 34 F. Jean PRÉVOTEAU, *Un bicentenaire. Gabriel Deshayes, curé d'Auray (1805-1821)* Octobre 2005
- 35 Frère Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Guyane (1843-1910)* Avril 2006
- 36 F. Jean PRÉVOTEAU, *Les Frères de Tinchebray (1850-1882)* Mars 2007
- 37 F. Alexis PESQUER, *Jean- Marie de POULPIQUET, Jean-Marie de la MENNAIS Un évêque – Un Fondateur. Convergences et malentendus.* Septembre 2007
- 38 F. François JAFFRÉ, *Un Centenaire : La mission des Montagnes Rocheuses. Le Frère Constantin-Marie en Alaska (1903-1910)* Mars 2008
- 39 F. Philippe FRIOT, *l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne au temps du frère Cyprien Chevreau. I ère Partie : 1861-1879* Septembre 2008
- 40 F. Philippe FRIOT, *l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne au temps du frère Cyprien Chevreau. IIème Partie : 1879-1897* Mars 2009
- 41 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie Robert de la Mennais et l'école ecclésiastique de Saint-Malo (1802-1812)* Octobre 2009

- 42 F. Alexis PESQUER, *Quand une aventure éducative se décline en « lettres »*. Jean-Marie de la Mennais, *Épistolier et Fondateur*. Mars 2010
- 43 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie Robert de la Mennais à Saint-Brieuc (1814-1821)*. Septembre 2010

